

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Le budget des Etats-Unis, la dette publique et l'avenir du dollar, par C. Lowell HARRISS — La politique monétaire et de crédit de la Banque Nationale de Belgique en 1959 — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Statistiques.

LE BUDGET DES ETATS-UNIS, LA DETTE PUBLIQUE ET L'AVENIR DU DOLLAR

par C. Lowell HARRISS,

Professeur d'Economie Politique à l'Université de Columbia, New-York City.

Il se peut que « l'abondance de dollars » n'ait pas encore succédé à la « pénurie ». Toutefois, les observateurs qualifiés s'inquiètent de l'avenir du dollar. Les forces agissant à l'heure actuelle rendent-elles une dévaluation probable dans les prochaines années ? Un déséquilibre de 4 milliards de dollars ou plus en 1959 n'est pas négligeable. Des craintes (ou, dans certains cas peut-être, des espoirs) qui, il y a peu d'années, auraient semblé imaginaires, doivent à présent être envisagées d'une manière réaliste. Le dollar occupe dans les échanges et les investissements mondiaux une position trop importante pour qu'aucune personne responsable ne puisse ignorer les doutes exprimés récemment quant aux perspectives à long terme. La croyance que le dollar n'est pas à l'abri d'une dévaluation peut, si elle est largement répandue, entraîner des mouvements internationaux de fonds et d'autres réactions qui jettent le trouble dans les affaires et rendent plus malaisée la poursuite du bien-être économique.

La position mondiale du dollar et, d'ailleurs, de toute autre monnaie est la résultante de l'action de forces de nature diverse. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la « pénurie de dollars » ressentie par de nombreuses économies fut occasionnée par divers facteurs, tels les destructions de guerre, l'incertitude politique, les écarts de productivité et le degré variable d'inflation d'un pays à l'autre. De

nos jours également, de nombreuses forces exercent leur influence. Les vues des banquiers, des économistes et des hommes d'affaires sur l'avenir du dollar dépendront de leur appréciation d'un ensemble, incertain et complexe, de possibilités aux Etats-Unis et dans le reste du monde. L'intérêt soudain accordé aux Etats-Unis aux problèmes relatifs à la balance des paiements est très grand, mais les conclusions se limitent encore souvent à des simplifications sans guère engendrer de résultats ⁽¹⁾. L'expression « ne croyez pas les journaux » est d'application en cette matière.

Il ne peut être question dans un seul article de décrire et d'apprécier l'importance de toutes les forces en jeu, ni même de celles qui agissent aux Etats-Unis. Toutefois, il est permis à un économiste, familiarisé avec la situation dans ce pays, mais qui ne porte pas de responsabilité gouvernementale et n'est soumis à aucune des réserves auxquelles les fonctionnaires sont tenus, d'informer le lecteur étran-

(1) Malheureusement, la *confiance* joue un rôle si essentiel dans les mouvements de capitaux à court terme d'un pays à l'autre qu'une erreur peut causer des dommages inutiles. Des observateurs américains, que l'on pourrait croire mieux avisés, peuvent faire des déclarations erronées. Ce faisant, ils risquent d'affaiblir, sans le vouloir, la confiance à l'étranger. Ils peuvent ignorer toute la complexité des problèmes économiques en jeu ou parfois vouloir influencer un public dont la compréhension des difficultés n'est que fragmentaire et est plus souvent caractérisée par l'erreur que par la sagesse.

ger de certains aspects du problème. Les lignes qui vont suivre seront donc consacrées à certains phénomènes associés — le budget américain et la dette publique — dans la mesure où ces éléments affectent le niveau des prix intérieurs et, partant, l'avenir du dollar dans l'économie mondiale. En outre, comme les dépenses gouvernementales des Etats-Unis exercent à présent une influence directe importante sur la balance des paiements, quelques commentaires seront consacrés à certains postes du budget (2).

DEFICITS BUDGETAIRES AUX ETATS-UNIS

Des déficits budgétaires sont considérés comme le signe d'une politique financière faible et même irresponsable. Ils ont souvent accompagné l'inflation. Le monde a fait trop souvent l'amère expérience, lorsque les gouvernements dépensent plus qu'ils ne reçoivent sous forme d'impôts, de voir un recours direct ou indirect à la création de monnaie résulter de cette pratique. Un accroissement du stock monétaire n'engendre pas inévitablement une hausse du niveau des prix, mais les deux phénomènes sont pour le moins étroitement associés. Aussi est-il logique de rapprocher les termes « déficits budgétaires » et « inflation ». En outre, pour des raisons que les Européens comprennent mieux que la plupart des Américains, l'inflation intérieure tend à affaiblir la balance des paiements. C'est pourquoi, en essayant de prévoir l'avenir du dollar, le chercheur avisé doit envisager les conditions actuelles et probables du budget gouvernemental.

Les Etats-Unis ont connu à la fois des déficits budgétaires et l'inflation pendant la majeure partie de la période suivant la deuxième guerre mondiale. Des personnes bien placées ont, à plusieurs reprises, informé le public que les déficits entraînent l'inflation et que celle-ci est un mal (3). Cependant, le rapport entre les deux phénomènes n'est pas aussi étroit qu'on le croit généralement. Une simplification exagérée peut donner lieu à des conceptions erronées, fâcheuses et parfois inutiles. Si les principes économiques à la base de l'analyse sont assez identiques dans le monde entier, leur application s'opère inévitablement dans des climats nationaux propres. Les différences de conditions d'un pays à l'autre sont telles que les jugements formés en considération des institutions et des pratiques propres à un pays peuvent entraîner des appréciations incor-

(2) Toute référence à d'autres effets de la balance des paiements restera purement accessoire. Ainsi, nous n'examinerons pas systématiquement la question des relations entre marchandises de type déterminé — par rapport au niveau des prix — pas plus que le fait pour l'une ou l'autre industrie de n'être plus concurrentielle sur les marchés étrangers.

(3) Jusqu'à présent, les autorités ont fait peu d'efforts pour convaincre le public que le problème de l'avenir du dollar sur les marchés mondiaux est associé à celui des déficits budgétaires. Toutefois, il est probable que le public sera mieux informé de cette question dans les prochains mois. Malheureusement, le danger de simplifications pouvant conduire à des erreurs reste à envisager.

rectes sur ce qui risque de se passer ailleurs. Pour juger, sur une base valable, de la liaison entre les déficits budgétaires et l'inflation aux Etats-Unis, une connaissance superficielle de certains faits ne suffit pas.

Problèmes de mesure et d'interprétation.

Il semble que le « budget » devienne d'année en année plus difficile à comprendre. Le concept de « déficit budgétaire » lui-même soulève des problèmes plus vastes. Différents facteurs contribuent à la confusion.

1) Les propositions budgétaires présentées en janvier par le Président ne sont jamais les chiffres effectifs de l'année financière commençant en juillet. Ainsi, pour l'exercice en cours, les prévisions de dépenses dépassent de près de 2 milliards de dollars les estimations de janvier. Dans le cadre du régime législatif en vigueur, de nombreuses demandes émanant de l'exécutif subissent d'importantes modifications au cours de la procédure législative. Sans doute serait-il injuste d'affirmer que les membres du Congrès ont moins le sens des responsabilités financières que le Président. Néanmoins, le Congrès subit la pression de nombreux intérêts particuliers et de leurs projets de dépenses. En unissant leurs forces, certains groupes réussissent souvent à faire voter des fonds bien au-delà des recommandations présidentielles. Quelque deux douzaines de commissions spéciales s'occupent des demandes de fonds dans les deux Chambres du Congrès. Les voies et moyens sont traités par des commissions entièrement différentes. On n'établit pas d'une manière uniforme les projets globaux de dépenses et les résultats finaux ne peuvent être connus avant les vacances parlementaires, qui commencent vers le milieu de l'été. Le pouvoir exécutif lui-même modifie certaines propositions de dépenses pendant les mois où l'on vote les crédits; les souhaits formulés par le Président, en juin, diffèrent de ceux qu'il a émis en janvier, ne serait-ce que parce que les conditions intérieures et extérieures ont changé.

En outre, les prévisions de recettes doivent être révisées en fonction des variations du revenu national (4). C'est pourquoi, les estimations de l'excédent ou du déficit budgétaire varient en plus ou en moins. On dispose rarement, semble-t-il, de chiffres valables pour l'avenir. Les meilleures évaluations sont rapidement dépassées. Au surplus, pendant la durée de l'exercice, le Congrès vote des crédits supplémentaires pour faire face aux conditions nouvelles.

2) Une autre série de problèmes découle de l'usage de différents concepts, telles les affectations courantes et permanentes, les autorisations, les autorisations contractuelles, l'« obligation autho-

(4) Les difficultés inévitables inhérentes aux estimations de recettes et le penchant des fonctionnaires à prévoir « une marge de sécurité » créent des problèmes supplémentaires pour l'analyste, qui ne peuvent toutefois être examinés ici.

« rity », les réaffectations, les dépenses et les dépenses d'endettement et d'investissement. Chaque concept a son but et son utilité propres. Il n'existe pas d'unanimité sur la meilleure méthode d'analyse des effets économiques. Le concept des dépenses, basé sur l'échelonnement de l'émission des chèques, est probablement plus utile que tout autre. Néanmoins, on peut prendre des décisions d'une grande portée économique en fonction de n'importe lequel. Les fournisseurs de biens militaires, par exemple, peuvent modifier leurs plans de travail — et même emprunter auprès des banques pour financer une expansion — sur la base d'une autorisation contractuelle.

Dans beaucoup de pays, les chiffres budgétaires globaux ne comprennent pas toutes les opérations financières du gouvernement. Aux Etats-Unis, le « budget », dans son acception commune actuelle, — et de la façon dont le Président et la plupart des fonctionnaires emploient le terme — ne couvre aucunement l'ensemble des finances fédérales. En 1953, par exemple, les « recettes budgétaires » se sont élevées à 64,8 milliards de dollars, alors que les « recettes en provenance du public » ont atteint 71,5 milliards de dollars. Les estimations pour les douze mois finissant en juin 1960 (à l'exclusion de certains postes compensateurs) s'établissent à environ 93,5 milliards de dollars pour les deux. (Le produit national brut sera d'environ 475 milliards de dollars.) Pour l'ensemble des dix années finissant en juin 1959, le déficit budgétaire net s'est élevé à environ 34 milliards de dollars, tandis que le déficit de trésorerie a atteint 9 milliards de dollars (5). Pour des raisons qui sont sans importance pour l'étude actuelle, certains programmes importants de dépenses et de recettes ont été séparés des comptes fédéraux ordinaires. Cependant, ces programmes affectent le flux de fonds passant par le Trésor à peu près dans la même mesure que n'importe quel autre programme. Les déficits qu'ils créent doivent être financés, tandis que les excédents ont, sur les liquidités et les emprunts du Trésor, des répercussions similaires à celles provoquées par un excédent régulier.

Pour juger de l'effet des finances fédérales sur l'économie, il faut considérer non pas l'excédent ou le déficit budgétaire, tel qu'on le conçoit communément, mais un chiffre plus représentatif. Ce dernier peut être sensiblement différent, non seulement quant à son montant, mais dans son sens même, du chiffre budgétaire. Les postes individuels les plus importants sont les cotisations et les indemnités de la sécurité sociale qui s'élèvent chacune à 11 milliards de dollars environ par an. Il n'y a guère long-

temps, les cotisations dépassaient les indemnités, de sorte que les finances de la sécurité sociale exerçaient un effet déflatoire. Toutefois, il est probable qu'au cours des prochaines années, ce secteur présentera un équilibre approximatif. Comme il est de règle, on peut consulter des tableaux officiels qui présentent la plupart des données (6). Ce sont ces chiffres globaux approximatifs, plutôt que les chiffres budgétaires qui révèlent l'influence inflatoire ou déflatoire des finances fédérales. Mais même les chiffres de l'encaisse excluent certains aspects importants des finances gouvernementales. L'assurance ou la garantie du gouvernement fédéral pour la construction d'habitations, ainsi que les crédits commerciaux consentis aux emprunteurs privés peuvent ne pas apparaître au budget et exercer néanmoins une influence économique considérable. Cette façon d'atteindre les objectifs fixés semble être largement préférée à l'examen direct des fonds alloués par le Trésor.

Forces agissant à longue échéance sur le budget fédéral.

Au point de vue de l'ensemble des finances gouvernementales nationales, quelles sont les perspectives pour les prochaines années ? Si la position du dollar dans le monde doit être affectée par des facteurs budgétaires, les forces qui comptent réellement sont celles qui s'accumulent au cours des ans. Bien que l'avenir soit dans une large mesure inconnu, on peut observer l'influence de certaines forces.

En premier lieu, on constate une opposition à toute augmentation appréciable des *taux des impôts*. Seule une menace sérieuse du monde communiste est susceptible de vaincre cette résistance. En général, les taux des impôts fédéraux sont plus élevés actuellement qu'au cours de la deuxième guerre mondiale, même si l'on exclut tout ajustement tenant compte de la baisse du pouvoir d'achat du dollar (7). En outre, les gouvernements des Etats et les administrations locales, dont les responsabilités en matière de constructions d'écoles, de police, de protection contre l'incendie, de voirie, de secours

(6) Tandis que les comptes présentés au public sont généralement une source d'erreurs en raison de leur trop grande simplification, le document budgétaire original et les autres sources régulièrement disponibles, tels le *Treasury Bulletin* et le *Federal Reserve Bulletin* mensuels, renseignent sur la plupart des flux de liquidités passant par le Trésor. Les effets des excédents ou déficits hebdomadaires ou mensuels de ces flux peuvent être importants au point de vue de leur incidence sur le marché monétaire et sur les opérations des autorités monétaires. Ils présentent, à l'heure actuelle, de grandes variations saisonnières. Le Trésor accusera normalement un déficit de caisse considérable pendant la période juillet-décembre et un excédent de janvier à juin, indépendamment des résultats nets de l'exercice entier.

(7) Des comparaisons internationales en cette matière sont toujours hasardeuses. Les taux de l'impôt sur les revenus personnels s'échelonnent de 20 p.c. — taux applicable à la grande masse des revenus des travailleurs — à 91 p.c. Le taux de l'impôt sur les sociétés s'élève à 52 p.c. du revenu net. Le taux de l'impôt prélevé à la source s'établit à 3 p.c. aussi bien pour l'employeur que pour l'employé (sur la première tranche de 4.800 dollars du salaire ou du traitement).

(5) Pendant la même période, les dépôts à vue des banques commerciales, qui constituent la majeure partie du stock monétaire, ont augmenté de 20 milliards de dollars, tandis que les prêts aux entreprises et aux consommateurs se sont accrus encore davantage. Par solde, la dette gouvernementale est sortie du système bancaire. Pendant une décennie, les forces inflationnistes se sont plus développées dans le secteur privé que dans le secteur public de l'économie.

aux indigents, etc., sont importantes, ont élevé les taux d'imposition à des niveaux sans précédent. Malgré cela, ces autorités sont aux prises avec de graves difficultés financières. Au niveau fédéral, on déploie tant d'efforts pour obtenir des réductions des taux d'imposition (ou d'autres remaniements qui allégeraient la charge fiscale), que des abaissements ne sont pas exclus.

Néanmoins, les recettes d'impôts augmenteront et même à un rythme légèrement plus rapide que le revenu national. Les deux éléments essentiels du système fiscal fédéral sont l'impôt sur le revenu personnel et l'impôt sur le revenu des sociétés. Les rendements des deux contributions répondent rapidement et plus que proportionnellement aux variations du revenu national. L'augmentation de ce dernier, exprimé soit en termes réels ou monétaires, ou par une combinaison des deux, accroît les recettes fiscales dans une proportion plus élevée (8). A ce point de vue, notre système présente une puissante protection naturelle contre l'inflation.

Une troisième source majeure de recettes est constituée par les cotisations de la sécurité sociale prélevées à la source. Les recettes augmentent et diminuent presque en même temps que les paiements de salaires et de traitements. Le taux en vigueur actuellement s'élèvera automatiquement au cours des prochaines années pour donner un rendement au moins suffisant pour payer les dépenses correspondantes. Les recettes provenant des autres impôts — principalement l'ensemble des taxes sur les biens et services, les droits de douane et les droits de succession et de donation — varieront à peu près parallèlement au niveau de l'activité économique, avec une tendance à s'élever à un rythme légèrement plus rapide que le revenu national.

L'avenir nous réserve donc un accroissement continu des recettes à un taux sensiblement plus élevé que celui de l'économie dans son ensemble. Si le rendement des impôts est, à l'heure actuelle, de l'ordre de 90 milliards de dollars par an, il n'est nullement exclu qu'en 1965 il dépasse 110 milliards de dollars. Un élargissement d'une telle importance — qui dispense le Congrès de tout nouvel effort en vue de relever les taux d'imposition — doit offrir une grande protection contre des déficits inflatoires.

Toutefois, des forces puissantes agissent également dans le sens d'un développement des dépenses fédérales. L'élément de loin le plus important, et toujours difficile à prévoir, est constitué par les dépenses militaires. (Celles-ci représentent environ 10 p.c. du produit national brut.) Des prévisions pour les prochaines années supposent des estimations non seulement de l'évolution de la situation internationale, mais aussi des développements technologiques. A quel rythme achètera-t-on les nouvelles

armes ? Quel sera leur coût ? Même le chercheur le mieux informé ne peut se fier entièrement à ses estimations pour les prochaines années. Il est toutefois unanimement admis que les dépenses augmenteront de manière substantielle. Un chiffre total de 52 milliards en 1965 semble une estimation minimum, à moins que le climat international ne s'améliore davantage que ce que l'on peut espérer à l'heure actuelle. D'autre part, on ne pourra pas non plus éviter une élévation du coût d'autres programmes de dépenses déjà établis. De même, les demandes d'expansion des programmes existants et de création de nouveaux sont assurés du succès. En 1959, par exemple, le Congrès a voté bien au-delà de ce que le Président avait approuvé, passant presque outre au veto présidentiel.

N'existe-t-il pas des postes sur lesquels des réductions pourraient être opérées ? Parmi les grands programmes de dépenses intérieures, un seul — celui des subventions agricoles — pourrait faire l'objet d'économies substantielles au cours de la prochaine décennie. Les 6 milliards de dollars (ou plus) qui sortent tous les ans du Trésor en faveur de certains agriculteurs représentent un tel gaspillage qu'une réforme fondamentale doit pouvoir être entreprise. Le contribuable-consommateur peut imposer certaines réductions surtout s'il doit en résulter de meilleures perspectives d'obtenir des fonds pour l'amélioration des villes, une aide fédérale en faveur des écoles, de la construction d'habitations ou d'autres programmes pour lesquels la demande s'intensifie.

Abstraction faite d'un seul poste sur lequel on reviendra plus loin, l'avenir nous réserve un équilibre précaire du budget de trésorerie. Bon an mal an, on peut considérer comme probables des excédents ou des déficits annuels d'environ 1 milliard de dollars. Une conclusion importante en découle. L'origine d'une inflation qui serait assez grave pour affecter la position mondiale du dollar, ne proviendra pas, dans ces conditions, du budget (9). Cependant, l'influence conjuguée de développements facilement prévisibles pourrait aboutir à des déficits beaucoup plus élevés. Mais, avant d'examiner cette possibilité, un problème spécial doit retenir notre attention (10).

(9) Les fonctionnaires du gouvernement semblent enclins à exagérer la portée inflatoire de déficits légers. Leur comportement révèle un effort louable en vue de réaliser des économies dans les dépenses publiques. On comprend que l'observateur étranger puisse être induit en erreur par de telles déclarations faites pour une bonne cause, mais inappropriées. Une autre affirmation peut être relevée ici. Les déclarations occasionnelles selon lesquelles le montant absolu des dépenses fédérales constitue une menace sérieuse pour l'économie, sont souvent exagérées et ne découlent pas d'une analyse économique poussée.

(10) Bien que les droits de douane donnent un certain rendement, ils ne jouent pas un rôle important dans l'élaboration du budget. Aussi ne seront-ils pas discutés ici. Il faut s'attendre à ce que les nouvelles préoccupations relatives à la balance des paiements appuient les arguments en faveur des restrictions à l'importation. Il est également probable que l'opposition aux modifications de la loi fiscale destinée à stimuler les exportations de capitaux privés grandira, non pas en raison des pertes de recettes, mais à cause des inquiétudes concernant la balance des paiements.

(8) Les taux de l'impôt sur le revenu personnel sont restés inchangés de 1955 à 1960, mais leur rendement a augmenté de 10 p.c. Le taux de l'impôt sur les sociétés est également resté stable, mais les recettes se sont accrues de 20 p.c.

DEPENSES DU GOUVERNEMENT FEDERAL A L'ETRANGER

Si le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis continue à se maintenir au niveau actuel, l'attention du public va probablement se porter sur les dépenses gouvernementales à l'étranger et sans doute exigera-t-on une intervention dans ce secteur. Certes, un déficit de la balance des paiements est le résultat net de l'ensemble des comptes. Aucun poste individuel ne produit le résultat final. Toutefois, une variation d'un ou de plusieurs postes d'un même groupe peut modifier le solde. L'électeur moyen peut ne pas témoigner de sympathie pour l'austérité budgétaire tendant à prévenir l'inflation intérieure et, partant, à protéger l'équilibre de la balance, mais il peut être volontiers disposé à souscrire à une réduction de l'aide à l'étranger en vue de contribuer à arrêter les pertes d'or.

Les dépenses du gouvernement fédéral destinées a) à l'aide militaire aux alliés, b) aux différentes formes d'aide économique à l'étranger, c) à l'entretien des bases et d) aux troupes américaines stationnées dans les pays étrangers, dépassent à présent le montant du déficit de la balance des paiements. Le total de ces postes atteindrait en fait près de 6 milliards de dollars par an ⁽¹¹⁾. Ne serait-il pas à la fois facile et indiqué, pour soutenir le dollar, d'arrêter les sorties d'or, en comprimant les dépenses gouvernementales extérieures ? Il semble que le Congrès pourrait résoudre le problème par une action directe et simple sur le budget. Des suggestions dans ce sens se manifestent déjà sous une forme ou l'autre.

Toutefois, les relations économiques ne sont pas aussi simples. Ainsi, une réduction des dépenses gouvernementales à l'étranger ne diminuerait pas d'autant le déficit de la balance des paiements. Les économies étrangères vendant au gouvernement américain à l'étranger achèteraient moins aux Etats-Unis si elles ne disposaient pas du revenu produit par les dépenses en dollars. En outre, une grande partie des dollars dépensés par les troupes américaines en Europe peut servir à effectuer des achats aux Etats-Unis, qui, sans cela, n'auraient pas lieu. Une partie de l'aide militaire est accordée sous forme d'équipements américains. De même, les dons ou prêts en dollars à un pays sous-développé, qui les utilise à l'achat d'équipements en Europe, peuvent contribuer à développer les achats aux Etats-Unis dans une mesure qu'il est toutefois impossible de préciser. Malheureusement, le grand public n'a qu'une vague compréhension des relations réciproques existant dans le commerce international. Si les pertes d'or persistent, si des déficits de paiements analogues à ceux enregistrés depuis 1957 se maintiennent encore

pendant un an ou deux, il faut s'attendre à une pression irrésistible du public en vue de restreindre les postes des dépenses fédérales qui fournissent — ou semblent fournir — des dollars à l'étranger. Tous les peuples du monde pourraient être touchés. Il est probable qu'au moins deux secteurs des dépenses gouvernementales sur le plan international feront l'objet des récriminations du public, à savoir les dépenses militaires et l'aide aux pays sous-développés.

Les partisans de la réduction des dépenses militaires à l'étranger peuvent invoquer les possibilités d'économies réelles. Tout contribuable doit être vexé en écoutant les déclarations occasionnelles sur le manque d'efficacité dans la construction et l'entretien des installations militaires à l'étranger. Chacun doit approuver les efforts faits en vue d'améliorer l'efficacité économique des forces armées. Un autre état d'esprit se manifeste déjà nettement. La croyance qu'il incombe aux autres nations non communistes de supporter une plus grande partie du coût de la défense mutuelle, s'affirme en tant que conséquence directe de la situation de la balance des paiements américaine. (Une économie de un dollar en devises ne signifie-t-elle pas également un dollar d'impôts en moins à payer ?) S'il existe probablement de réelles possibilités d'améliorer la répartition des frais, l'agitation qui peut naître de cette situation aux Etats-Unis ne sera guère de nature à renforcer les relations entre alliés ou amis. Mais qui pourrait en conscience nier que la disparition de la « pénurie de dollars » dans plusieurs pays élimine une des raisons historiques qui ont amené les Etats-Unis à supporter une part aussi importante des frais pour la cause commune ?

Une autre éventualité plus fâcheuse est l'insistance des contribuables américains à exiger une diminution des dépenses à l'étranger, même au risque d'affaiblir la défense. La protection du dollar impliquerait la compression des dépenses militaires, même si les alliés ne payaient pas la différence. En ce domaine, chacun doit se sentir peu sûr lorsqu'il essaie de juger de la conduite politique à tenir. Qui peut connaître avec certitude la dépense minimum qui permettra de préserver la paix ? Néanmoins, un point ne souffre aucun doute. La décision à prendre au sujet de l'importance de l'effort militaire du monde libre — et de la contribution des Etats-Unis — ne devrait pas reposer en ordre principal sur des notions erronées et étrangères à la situation de change des Etats-Unis. Nous possédons le pouvoir économique et l'or pour payer la défense dont nous avons besoin. Néanmoins, le danger existe que le public américain soit largement influencé par la crainte de pertes d'or. Le problème réel de la balance des paiements est lié à la défense du monde libre, mais vouloir le mêler à la politique intérieure peut entraver plutôt que favoriser la mise en œuvre de mesures judicieuses. De puissants groupes en Amérique peuvent insister avec « succès » auprès du gouvernement pour obtenir une réduction des

(11) Les estimations varient considérablement, mais tout le monde admet que le chiffre total est élevé. Cf. Federal Reserve Bank of New-York, *Monthly Bulletin*, novembre 1959, pp. 174-179.

dépenses militaires à l'étranger afin de « sauver l'or ». Ici apparaît le nouvel obstacle auquel se heurtent les fonctionnaires dans leur combat incessant pour obtenir les allocations de défense qu'ils estiment souhaitables (12).

Les programmes gouvernementaux d'aide (non militaire) à l'étranger se trouvent encore plus menacés par la pression de l'opinion publique. Les dépenses publiques en vue d'aider les pays pauvres soulèvent peu d'enthousiasme parmi les électeurs américains. En fait, la répugnance du public à continuer de payer des impôts élevés est probablement plus forte que sa satisfaction de l'aide accordée, dont peu de contribuables d'ailleurs verront jamais les réalisations. Les partisans des dons et prêts américains aux pays pauvres éprouvent déjà de grandes difficultés à obtenir chaque année du Congrès les centaines de millions de dollars nécessaires. Si les adversaires peuvent étayer leur opposition par l'argument selon lequel l'aide à l'étranger met le dollar en danger, l'importance de l'aide votée diminuera. En outre, elle sera presque certainement limitée aux dépenses effectuées aux Etats-Unis. Les considérations relatives à la balance des paiements rendront sûrement l'élaboration de cette partie du budget plus difficile. Si le résultat net est, à l'heure actuelle, très incertain, les « économies » probables, ajoutées aux aménagements apportés dans les dépenses militaires à l'étranger, constitueront une part importante des ajustements de la balance des paiements auxquels notre pays doit procéder (13).

DEFICITS ET INFLATION (14)

A ce point de la discussion, nous pouvons revenir sur le thème exposé précédemment. Que se passera-t-il si le Trésor américain accuse plus souvent des déficits que des excédents au cours des prochaines années et que le déficit moyen de trésorerie est plus élevé que l'excédent moyen ? Admettons comme probable une augmentation, plutôt qu'une diminution, de la dette publique. Cet accroissement aboutira-t-il à l'inflation — c'est-à-dire à une perte de pouvoir d'achat intérieur — et, partant, compromettra-t-il l'avenir du dollar sur les marchés mondiaux ?

(12) Il se peut que des restrictions soient imposées aux dépenses des troupes américaines à l'étranger. Le budget américain n'en serait pas affecté, mais la balance des paiements pourrait être modifiée. Sans toucher à l'effectif militaire occupé à l'étranger, des réductions pourraient être opérées dans ses dépenses de dollars. Certains résultats pourraient être obtenus sans contrainte. L'achat forcé d'obligations d'épargne au moyen de la solde ne doit pas non plus être exclu. A mesure que de nouvelles recrues sont envoyées outre-mer, on pourrait réduire le nombre de celles qui emmènent leur famille. D'autre part, on pourrait rapatrier certaines familles plus rapidement que prévu.

(13) Des mesures réellement efficaces de ces deux types seront sans aucun doute prises longtemps avant toute menace sérieuse de dévaluation du dollar.

(14) Il ne peut être question de réaliser des excédents de trésorerie suffisamment larges pour engendrer une déflation susceptible de mettre fin, selon un procédé d'ajustement « classique », au déficit de la balance des paiements.

Dans les milieux gouvernementaux, économiques et bancaires de ce pays — et sans doute aussi à l'étranger —, l'opinion selon laquelle les déficits de l'Etat ont tendance à être inflationnistes, semble largement répandue. En fait, on entend fréquemment dire que les déficits revêtent nécessairement un caractère inflationniste. Pourtant, la personne qui agit conformément à cette croyance — chef d'Etat ou modeste investisseur — fera des erreurs qu'elle aurait pu éviter. Dans deux situations essentiellement différentes, des déficits même considérables n'entraînent pas nécessairement l'inflation. Pour bien saisir la question des rapports entre les finances fédérales et l'avenir du dollar, une compréhension exacte de ces deux situations est indispensable.

La première se présente lorsqu'un déficit apparaît pendant une récession. Si les ressources inutilisées d'une nation excèdent ce qui correspond normalement aux frictions d'une économie en évolution, un déficit n'aura pas nécessairement un caractère inflationniste, même s'il est financé par une pure création de monnaie. Malheureusement, les économistes ignorent la mesure de l'importance du chômage de la main-d'œuvre et des installations qui assure une protection déterminée contre l'inflation et en quelles circonstances. Bien entendu, l'existence de ressources en quête d'emploi ne constitue nullement une garantie contre une hausse sérieuse du niveau général des prix.

Ainsi, aux Etats-Unis, les années 1957-1958 ont été une période de récession. Le volume du chômage était deux fois plus élevé que le niveau communément considéré comme approprié au déplacement des ressources dans une économie en évolution et en expansion. Les déficits de trésorerie résultant des opérations budgétaires atteignaient un chiffre élevé, environ 14 milliards de dollars, en l'espace d'un peu plus de un an de récession. Il s'agit là d'un montant énorme, près de 3 p.c. du produit national brut. (Ce déficit décollait essentiellement non pas d'une politique délibérée du gouvernement, mais d'un fléchissement des recettes fiscales plus accusé que celui du revenu national.) Son financement s'est effectué en majeure partie par des ventes d'effets à court terme aux banques commerciales. Certes, le niveau des prix a haussé d'environ 1 p.c. Mais le fait qu'un déficit aussi considérable, financé de la sorte, n'ait pas provoqué une hausse plus accusée, permet de faire une constatation essentielle. Dans les circonstances actuelles, un déficit budgétaire important apparaît quand — et c'est peut-être le seul cas — le chômage est suffisamment élevé pour constituer une sauvegarde contre le danger d'inflation.

Tout autre est la deuxième situation. Elle est également bien connue des économistes. Cependant, bon nombre de financiers semblent ignorer ou oublier le principe. Les effets d'un déficit budgétaire dépendent de son *mode de financement*. Une action appropriée des autorités monétaires permet d'éviter qu'un déficit de trésorerie, même considérable, n'engendre l'inflation pendant une période de plein emploi. En

effet, le Trésor peut emprunter pour financer un déficit élevé sans même stimuler l'activité économique.

Supposons que le gouvernement offre de payer des taux d'intérêt suffisamment élevés, que ses emprunts proviennent d'épargnes réelles et que la Federal Reserve (la banque centrale) empêche un accroissement du stock monétaire et neutralise toute variation de sa vitesse de circulation. Dans ce cas, le déficit est financé sans susciter de tendances inflationnistes. A mesure que le Trésor vend des titres de la dette, il s'ensuit une baisse des cours des titres existants, provoquée par la hausse des taux d'intérêt. Les dépenses destinées à la consommation et à la création de biens capitaux sont freinées dans la mesure où les porteurs d'obligations voient baisser la valeur nette de celles-ci et où les entreprises, les gouvernements des Etats et les administrations locales voient augmenter le coût de l'intérêt. Une pression anti-inflationniste neutralise ainsi les effets expansionnistes des dépenses gouvernementales. Le Trésor pourrait aussi bien vendre les titres de la dette au système bancaire sans qu'apparaissent des effets inflationnistes, pour autant que la Federal Reserve poursuive une politique monétaire suffisamment restrictive. Même la banque centrale pourrait acheter de nouvelles obligations du Trésor sans susciter de tendances inflationnistes si elle exerce des pressions compensatoires sur les banques. De telles possibilités existent sans nul doute. Les autorités monétaires américaines le reconnaissent parfaitement ⁽¹⁵⁾.

Malheureusement, les difficultés pratiques que soulève la réalisation d'un juste équilibre entre les pressions fiscales et monétaires sont très grandes. Il n'existe pas de guide sûr permettant d'établir dans quelle mesure il faut recourir à une action pour neutraliser telle autre. En outre, certains effets secondaires ou structurels d'un programme monétaire et fiscal compréhensif peuvent être indésirables et certains résultats, impopulaires.

On entend fréquemment dire, par exemple, que lorsque le Trésor prélève de nouvelles épargnes pour financer un déficit sans inflation, les autorités locales ont plus de difficultés à trouver les fonds nécessaires à la construction d'écoles. Les intérêts économiques lésés par une politique monétaire restrictive peuvent être très différents de ceux qui ont bénéficié de la politique ayant entraîné le déficit budgétaire.

Le fait central à retenir est que la Federal Reserve peut, par son action monétaire, neutraliser — ou même contrebalancer — la politique budgétaire. Quel que soit le déficit budgétaire en cause, l'action

conjuguée du Trésor et de la Federal Reserve peut aboutir à des résultats très divers. La politique monétaire peut corriger ou renforcer les effets de la politique budgétaire. Il est absolument exclu de juger les effets économiques d'un déficit ou d'un excédent budgétaire sans tenir compte de la situation monétaire. Quelle que soit l'importance du déficit budgétaire éventuel dans les prochaines années, il pourra toujours être neutralisé grâce aux pouvoirs dont disposent actuellement les autorités monétaires. Toutefois, la liberté d'action de ces dernières est limitée par l'existence d'une dette publique considérable qui s'est accumulée à la suite des déficits budgétaires antérieurs.

LA DETTE PUBLIQUE

Nous abordons ici un problème qui a été abondamment discuté dans les milieux professionnels américains, mais au sujet duquel les connaissances du public laissent encore fort à désirer. La dette publique sera-t-elle financée par des moyens non inflationnistes ? Nul doute qu'elle *puisse* être gérée sans renforcer les tendances inflationnistes. Mais le *sera-t-elle* ? Certains pays, dont les dettes de guerre ont été largement éteintes par l'inflation, peuvent difficilement comprendre notre problème. Il concerne moins les déficits courants que l'administration d'une dette publique existante de plus de 290 milliards de dollars, dont l'importance dans le système financier est considérable.

A l'échelle de l'économie américaine, cette dette n'est *pas* aussi élevée qu'on le croit souvent. Mesurée en termes du revenu national, elle paraît avoir perdu de son importance comparativement à ce qu'elle était à la fin de la deuxième guerre mondiale : 60 p.c. du produit national brut actuel contre 120 p.c. à la fin de la guerre. Il s'est souvent trouvé des économistes pour souligner que les craintes du public au sujet de la dette sont fortement exagérées. Cependant, certains économistes ont aussi fait ressortir que la dette pose des problèmes *réels*, non pas que leur solution soit si difficile, mais parce que des décisions de nature politique les compliquent. Les résultats de ces décisions aggravent les problèmes actuels de gestion de la dette et, partant, le contrôle de l'inflation. Les interventions politiques ont visé à maintenir les taux d'intérêt à un niveau trop bas, du moins pour certains emprunteurs.

L'attrait de taux d'intérêt peu élevés.

Certaines des raisons qui, à l'origine, avaient inspiré cette politique semblent toujours valables aux yeux de membres influents du Congrès. Aussi n'est-il pas exclu que les considérations favorables à une politique de bas taux d'intérêt prévalent encore à l'avenir. Les raisons auxquelles on attache actuellement une grande importance sont de deux ordres.

(15) Dans leurs déclarations publiques, les fonctionnaires du Trésor et de la Federal Reserve sont tenus, par nécessité, de simplifier les choses. Ils sont également liés par les réserves nombreuses et souvent subtiles qu'impose la vie publique. La lecture des comptes rendus de presse ou du texte même des déclarations peut donner une piètre idée des connaissances des fonctionnaires sur les forces agissantes dans l'économie. Au Congrès également, on rencontre des hommes qui ont une excellente compréhension de l'économie à côté d'autres qui auraient grand besoin d'être informés.

1) On désire, en premier lieu, ne pas alourdir le fardeau de l'intérêt de la dette publique elle-même. Un tel objectif doit rencontrer, en général, une grande faveur si l'on considère que la charge des intérêts s'élève à 9 milliards par an, soit presque autant que le total des impôts sur les marchandises et plus de 2 p.c. du revenu national net. Une réduction de 0,5 p.c. correspond à une économie de 1,5 milliard de dollars par an (à l'exclusion des impôts payés par les porteurs d'obligations).

2) Un autre groupe de raisons qui exercent une influence plus profonde tient au désir de maintenir les taux d'intérêt à un niveau « modéré », « raisonnable ». Des taux « peu élevés » ne tendent-ils pas à favoriser la croissance économique ? Or, il est d'un grand intérêt pour la nation de développer les investissements. Cet intérêt compense à tout le moins quelques-uns des inconvénients découlant du maintien des taux à un niveau inférieur à celui du marché libre. Un autre argument surtout rencontre l'audience du public. Des millions d'Américains sont débiteurs et nombreux sont ceux qui espèrent acheter une habitation ou emprunter à d'autres fins endéans quelques années. D'importantes industries, notamment celle de la construction d'habitations, dépendent des possibilités qu'a la famille moyenne de financer ses achats par des emprunts. En cas de hausse des taux d'intérêt, les consommateurs qui doivent emprunter souffriront; il en sera de même des entreprises qui vendent à ces consommateurs. En outre, les États et les localités qui empruntent pour remédier à l'insuffisance des constructions scolaires, et les petites entreprises qui ont besoin de fonds pour survivre et se développer se sentiront lésés par une hausse des taux d'intérêt. Si l'on veut éviter un renchérissement du coût de la vie, le gouvernement ne doit-il pas s'efforcer de prévenir une hausse du taux d'intérêt; en effet, ce dernier est un prix et entre indirectement dans l'indice des prix. Les taux d'intérêt « peu élevés » présentent un réel attrait pour le public. Toutefois, on a peu d'indices permettant d'estimer de manière précise l'importance que chaque groupe attache réellement à ce problème.

La gestion de la dette publique.

Quel est le rôle joué par la dette publique, spécialement lorsqu'elle ne s'accroît pas ? Une grande partie de la dette en circulation est à court terme. Des montants considérables viennent à échéance tous les mois ou deux mois, soit 76 milliards environ par an. Comme ces sommes ne peuvent pas être prélevées sur les excédents budgétaires, elles doivent être converties. Aussi le Trésor est-il toujours contraint d'emprunter des montants très élevés comparativement aux sommes qu'il peut se procurer aisément sur les marchés financiers.

Si l'ensemble des taux d'intérêt est en hausse, le Trésor devra payer un prix plus élevé s'il emprunte

sur le marché libre pour effectuer une opération de conversion. Toutefois, la Federal Reserve détient à tout moment le pouvoir de rendre la monnaie « plus facile » et d'abaisser les taux d'intérêt, du moins pendant un certain temps. Elle agira parfois de la sorte, en période de chômage élevé, dans l'intérêt général. Dans d'autres circonstances cependant, pareille intervention de la banque centrale serait inopportune. Le stimulant monétaire renforcerait les tendances inflatoires et accentuerait les éléments de distorsion d'un boom. Que tout cela paraît simple, du moins en principe; en effet, pendant plusieurs années, jusqu'en 1951, les États-Unis ont manqué à cette règle et ont souffert d'une inflation inutile ⁽¹⁶⁾.

À l'heure actuelle, la Federal Reserve et le Trésor montrent la ferme détermination d'éviter la répétition des erreurs commises au cours des années d'après-guerre en matière de gestion de la dette. Mais le Congrès et le public les laisseront-ils faire ? Un jugement franc de la situation actuelle donne matière à certaines inquiétudes. Peut-être le Congrès forcera-t-il d'une manière ou de l'autre le système bancaire à absorber la dette publique, entraînant ainsi une création de monnaie, et cela, pour maintenir les taux d'intérêt à un niveau inférieur à celui du marché libre.

Au cours de l'été de 1959, le Président, le Trésor et la Federal Reserve ont enjoint au Congrès d'abolir une ancienne loi limitant le taux d'intérêt (4 1/4 p.c.) que le Trésor peut payer sur les obligations. Pour la première fois depuis des dizaines d'années, cette limite est devenue effective. Précédemment, cette restriction légale n'avait aucune signification parce que le Trésor pouvait emprunter librement à des taux inférieurs. Mais les forces agissant sur le marché ont finalement entraîné les taux d'intérêt vers des niveaux plus élevés.

Le Trésor n'est donc pas autorisé à payer le prix qu'il faut pour emprunter librement à long terme. (Il n'existe pas de limite pour les taux d'emprunts d'une durée de cinq ans au plus.)

Qui peut dire si les niveaux atteints récemment sont occasionnels, durables ou constituent une étape vers des taux encore plus élevés ? Les nouvelles épargnes sont abondantes et il en est de même de la demande. Il est difficile d'apprécier une évolution récente. Les perspectives d'une légère tendance haussière du niveau des prix sont maintenant suffisamment répandues pour rendre réticents les acheteurs d'obligations à long terme, à moins qu'ils puissent s'assurer une certaine protection contre l'inflation. Il peut en résulter une pression vers des taux d'inté-

⁽¹⁶⁾ L'erreur ne résidait pas dans le fait que la Federal Reserve rendait la monnaie « plus facile » pendant les périodes de plein emploi. Elle consistait dans le refus de faire hausser les taux d'intérêt lorsqu'une telle intervention était nécessaire pour éviter l'inflation, à mesure que la monnaie créée pendant la guerre était utilisée. Un des nombreux résumés de cette expérience peut être trouvé dans W. J. Shultz et C. Lowell Harris, *American Public Finance*, 7^e édit. (Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, Inc., 1959).

rêt encore plus élevés que ceux pratiqués à l'heure actuelle. Nul ne peut le dire avec certitude.

Si les taux se maintiennent à leur niveau actuel ou continuent à hausser, quelle qu'en soit la raison, le Congrès doit, soit autoriser le Trésor à payer les prix du marché libre, soit courir le risque d'une politique monétaire inflatoire, c'est-à-dire une politique qui implique le déplacement des obligations vers le système bancaire, parce que les émissions de conversion ne peuvent être vendues librement. Si une partie aussi importante de la dette publique doit être convertie souvent et à brève échéance, des périodes de tension risquent d'apparaître fréquemment. Il peut sembler raisonnable d'attendre que le système bancaire accorde certaines facilités. Néanmoins, celles-ci peuvent présenter un danger. Et la nécessité de faciliter les opérations de refinancement du Trésor peut amener (mais pas nécessairement) la Federal Reserve à renoncer à une politique monétaire restrictive.

Quelques leaders politiques écoutés appartenant ou non au Congrès mènent une opposition au Président et à ses conseillers financiers dans leurs efforts pour gérer la dette sans devoir recourir à un financement inflatoire. On conçoit que des arguments en faveur d'une politique d'argent facile destinée à maintenir les taux d'intérêt au-dessous du niveau préventif de l'inflation, trouvent bon accueil auprès des électeurs. Quel est celui qui préfère payer davantage au prêteur ?

L'approche des élections présidentielles de 1960 diminue les espoirs d'une solution durable et sage. Un point cependant est encourageant. Les autorités monétaires disposent d'amples pouvoirs pour prévenir tout accroissement non souhaitable du stock monétaire dans un avenir plus ou moins proche. Elles semblent décidées à ne pas céder devant des pressions politiques qu'elles croient contraires à l'intérêt général. Même si une partie de plus en plus importante de la dette publique doit être refinancée à court terme, il n'en résultera pas nécessairement, ni même probablement, avec les dirigeants actuels, une expansion inflatoire nette.

CONCLUSIONS

Une hausse lente du niveau des prix n'est pas improbable, mais n'est nullement certaine. Les forces exerçant une pression haussière sur les prix aux Etats-Unis agissent dans d'autres parties du monde. (En termes des principales autres monnaies, la valeur relative du dollar peut varier légèrement ou pas du tout et peut-être même dans un sens favorable.) En effet, il n'est guère probable, dans un proche avenir, que le budget américain engendre des poussées inflatoires de quelque importance. Toute tendance qui se développerait dans ce sens pourrait être neutralisée par la politique monétaire.

A certains égards, la gestion de la dette publique soulève des difficultés supplémentaires. Elle rend plus difficile une politique monétaire restrictive. Toutefois, les autorités disposent de larges pouvoirs — dont elles semblent fermement décidées à faire usage — pour éviter que la gestion de la dette et la politique monétaire n'aboutissent à l'inflation. Les déclarations officielles, fréquentes et généralement exagérées, à propos des craintes concernant l'avenir du dollar devraient être bien comprises à l'étranger. De telles déclarations sont destinées à impressionner le public qui, à tort peut-être, se sent toujours attiré par le souvenir de taux d'intérêt peu élevés. Il se peut que la part de l'exagération représente le tribut payé à la démocratie. Il ne fait aucun doute que, dans l'exposé des problèmes au public, l'analyse présentée soit souvent excellente. Au surplus, le ton de la dernière déclaration a été éminemment conservateur.

Le présent article n'avait pas l'ambition de traiter tous les aspects du vaste problème de la balance des paiements. A l'heure actuelle, les experts ne s'entendent ni sur sa gravité ni sur la façon la meilleure de l'aborder. Heureusement, il est loin de présenter un caractère urgent. Le temps et l'or ne manquent pas pour trouver les remèdes appropriés. Entre-temps et pour un avenir assez proche tout au moins, il ne semble pas que le problème puisse être notablement aggravé par l'évolution budgétaire ou la manière de gérer la dette.

LA POLITIQUE MONETAIRE ET DU CREDIT DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE EN 1959

Extrait du Rapport présenté par le Gouverneur à l'Assemblée générale des Actionnaires.

Les premiers signes de récession se sont manifestés à la fin de 1956, notamment par un fléchissement de la demande extérieure de biens d'investissement et en particulier des commandes adressées à l'industrie métallurgique. Vers le milieu de 1957, les exportations de produits textiles se sont réduites à leur tour.

La diminution de la demande étrangère a été aggravée par la situation particulière de certains pays qui sont des débouchés importants pour l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. L'économie congolaise s'est ressentie de la baisse des cours des métaux non ferreux. Les Pays-Bas, qui absorbent plus de un cinquième des exportations, ont entrepris, en 1957, de redresser leur balance des paiements en freinant la dépense; de son côté, la France a adopté des mesures restrictives et des dispositions équivalant à une modification du cours officiel du change; consacrée en juin 1958, cette modification a été suivie d'une dévaluation à la fin de la même année.

A mesure que se dégradaient les perspectives de leur activité et que les prix des matières premières s'orientaient à la baisse, les entreprises belges ralentissaient, à leur tour, leurs investissements, en stocks d'abord, puis en biens d'équipement. Cette conjoncture se répercutait sur les importations et se propageait à l'activité des producteurs nationaux.

La consommation privée, qui n'avait pas été stimulée auparavant par un endettement excessif, ne subit elle-même qu'une régression heureusement très limitée.

Ces divers facteurs, agissant ensemble sur la demande globale, freinèrent l'activité industrielle du pays. Les premiers signes de redressement sont apparus au second semestre de 1958. Mais il a fallu près de un an pour que les progrès s'affirment.

Si, pour juger de l'intensité de l'activité industrielle, on s'en remet à l'indice de la production manufacturière, on constate que, par rapport à l'année de référence 1953, cet indice est tombé d'un maximum de 135 au deuxième trimestre de 1957 à un minimum de 120 un an plus tard. Il s'est redressé par la suite pour rejoindre le niveau 135 en septembre-octobre 1959.

Le creux a été comparable, par son ampleur, à la récession américaine; il est plus accusé que le

ralentissement observé dans les pays voisins. Ces comparaisons gagneraient cependant à être moins sommaires; elles devraient pouvoir porter sur des périodes plus longues et devraient pouvoir tenir compte de l'évolution des populations actives. Les formes non industrielles de l'activité devraient pouvoir être prises en considération; les productions de services, fort développées en Belgique, ont été particulièrement favorisées pendant l'année de l'Exposition. Il serait donc souhaitable que des indices de développement, comparables de pays à pays, soient établis. D'autant plus que le rapprochement des divers indices nationaux de la production industrielle eux-mêmes appelle de sérieuses réserves, en raison des différences de pondération à l'intérieur de chacun d'eux.

Néanmoins, il paraît certain que la reprise économique en Belgique a été plus lente que dans d'autres pays. A partir du second semestre de 1959 toutefois, l'amélioration de la conjoncture industrielle s'est poursuivie à un rythme comparable à celui de la plupart des économies étrangères. L'allure de la demande au cours des derniers mois permet d'espérer la continuation du mouvement d'expansion.

Par contre, l'année 1959 n'a pas été favorable pour l'agriculture, en raison de la sécheresse.

Les dispositions des marchés extérieurs ont été un facteur déterminant de la reprise, comme elles l'avaient été de la récession. Les commandes en provenance des Etats-Unis, d'Allemagne et des Pays-Bas se sont nettement accrues. Le volume des ventes à l'étranger s'est redressé. D'un maximum de 135 au deuxième trimestre de 1956, l'indice, sur la base de 1953, était tombé à 121 au deuxième trimestre de 1958; au deuxième trimestre de 1959 déjà, il était revenu à 136 et a atteint 147 en septembre-octobre derniers.

La politique budgétaire des pouvoirs publics a contribué à soutenir la demande intérieure; diverses lois, dites de relance économique, ont été promulguées, pour encourager l'investissement.

Pendant la reprise, le chômage ne s'est résorbé que partiellement. Ce n'est pas une situation exceptionnelle; dans la première phase d'un redressement conjoncturel, en effet, une partie de la main-d'œuvre, gardée au travail dans les entreprises pendant la

récession, est remise à des tâches plus directement utiles; les investissements antérieurs et les réorganisations opérées pendant la récession améliorent également la production par unité de main-d'œuvre. Jusqu'à un certain point, le sous-emploi persistant a donc un caractère technologique. Il revêt aussi des aspects structurels, comme c'est le cas pour la main-d'œuvre des charbonnages et des entreprises qui les approvisionnent.

L'ampleur du chômage qui suscite des préoccupations justifiées et le retard avec lequel certaines industries ont bénéficié du nouvel essor ont fait naître des appréhensions quant à la capacité concurrentielle générale de l'économie belge.

Pour autant que cette capacité puisse être mesurée par les écarts des prix et salaires de pays à pays, elle semble au contraire s'être améliorée dans l'ensemble, du moins si on en juge par les mouvements comparés des indices généraux.

Le maintien de cette capacité compétitive doit cependant continuer à retenir l'attention. Elle dépend non seulement de l'évolution des prix et salaires, mais aussi d'autres conditions de production, telles que, par exemple, l'adaptation indispensable de la gamme des produits belges aux changements de la demande internationale. La dimension des unités de production ne devrait, en tous cas, pas entraver l'introduction des techniques modernes. Le souci d'amélioration des coûts doit inspirer aussi bien l'exploitation des services publics que celle de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. A cet égard, des réorganisations ont déjà été effectuées; d'autres sont en cours.

Au surplus, à long terme, les efforts d'adaptation s'épuiseront s'ils n'étaient pas appuyés par un développement de la recherche scientifique, pure et appliquée. Des institutions ont été créées cette année pour favoriser les progrès dans cette voie. Un programme a été arrêté. L'Etat, les institutions financières du secteur public et l'économie privée se sont associés pour en assurer le financement.

C'est sur tous ces perfectionnements de l'appareil de production des biens ou des services, privé ou public, que se fondent, en longue période, aussi bien la solidité de la monnaie que le maintien de l'emploi et l'élévation du niveau de vie.

*
**

La reprise économique a été facilitée par l'abondance des liquidités.

Pendant la récession, en ne reconstituant pas leurs stocks et en réduisant leur programme d'investissements, les entreprises avaient accumulé des actifs liquides. Le boni de la balance des paiements en 1958 avait donné lieu à une importante expansion monétaire. Lorsque le réapprovisionnement en matières premières, suscité par la reprise, a commencé, les courants d'importation se sont élargis; mais les recettes d'exportation, de leur côté, se sont

aussi accrues; les transactions sur marchandises avec l'étranger se sont donc encore soldées par un boni, cependant moins important. Jusque dans les derniers mois de l'année, le déficit de l'ensemble des paiements extérieurs n'a pas pris d'ampleur.

Au surplus, l'augmentation des dépôts dont les banques ont bénéficié a permis à celles-ci de souscrire des effets publics à court et à long terme, indépendamment des certificats du Fonds des Rentes. Ainsi financées, les dépenses du Trésor ont reconstitué régulièrement les liquidités du marché; le Fonds des Rentes, de son côté, a utilisé ses ressources pour entretenir l'aisance de celui-ci. La vitesse de rotation des encaisses scripturales s'est ralentie, révélant la saturation des besoins de monnaie.

Dans le dernier quart de l'année, cependant, la persistance de son déficit a amené le Trésor public à se porter en permanence emprunteur sur le marché monétaire. Malgré les interventions régulatrices du Fonds des Rentes, certaines tensions se sont manifestées.

Les capitaux à court terme se sont, en effet, trouvés sollicités par les rendements meilleurs offerts sur les marchés étrangers. Dans certains pays, la reprise conjoncturelle, plus avancée ou moins saine, s'était déjà accompagnée de pressions sur les prix ou sur les paiements extérieurs; les autorités monétaires avaient haussé les taux d'escompte. Le loyer de l'argent sur les marchés monétaires locaux avait épousé une tendance parallèle. Au début de décembre, le taux des bons du Trésor à trois mois avoisinait ou dépassait 4,50 p.c. aux Etats-Unis, 3,50 p.c. au Royaume-Uni et 5 p.c. au Canada; des taux analogues étaient pratiqués en Allemagne pour des opérations de durée comparable.

En Belgique, la conjoncture intérieure étant différente, la tendance à la hausse des taux d'intérêt à court terme était restée assez faible jusqu'en décembre. Le taux moyen des adjudications de certificats de trésorerie à six mois n'atteignait que 3,50 p.c. en novembre et 3,62 p.c. en décembre. Comme le taux d'escompte de la Banque, abaissé de 0,25 p.c. le 8 janvier, avait été maintenu à 3,25 p.c., les taux liés au barème officiel depuis la réforme du marché monétaire de novembre 1957 étaient restés inchangés. Ainsi, les certificats du Fonds des Rentes et les certificats de trésorerie bancaires à quatre mois de la tranche B de l'emprunt spécial du 9 novembre 1957 donnaient un rendement de 2,50 p.c. L'intérêt des dépôts à terme à trois mois en francs belges, dans les banques, était de 1,60 p.c.

Or, dans un marché international des changes largement libéré, les disparités de taux ont repris leur rôle compensateur. L'écart qui se creusait entre le rendement des placements à court terme en Belgique et à l'étranger faisait naître le risque d'un double déséquilibre.

D'une part, les déplacements de trésoreries pouvaient indirectement entamer les réserves de change de la Banque. Après une diminution en janvier et

février, celles-ci étaient demeurées assez stables jusqu'à fin octobre, si l'on excepte le versement de 1,4 milliard en or au Fonds Monétaire International en acquittement partiel de la majoration de la quote-part belge; elles ont diminué ensuite au rythme de 1,5 milliard par mois. En partie, il s'agissait d'un déplacement des réserves de change vers les banques, qui les détenaient pour compte du public.

D'autre part, ce dernier mouvement, de même que les placements directs à l'étranger, amorçait une ponction sur les liquidités intérieures, au moment où l'activité croissante et le déficit budgétaire requéraient toutes les ressources disponibles.

Aussi, la Banque a majoré ses taux, à partir du 24 décembre, portant le taux officiel d'escompte de 3,25 p.c. à 4 p.c.; le relèvement du taux est limité à 0,50 p.c. pour l'escompte de traites non acceptées et de promesses et à 0,25 p.c. pour les avances, de façon à éviter une majoration trop sensible des taux débiteurs dans les banques. Les effets de la mesure sur les taux du marché ont été renforcés par une révision simultanée du mode de fixation des taux des certificats du Fonds des Rentes et des certificats de trésorerie de la tranche B. A partir de 1960, ces taux seront inférieurs de 0,25 p.c. au taux d'escompte officiel, et non plus de 0,75 p.c. comme auparavant. Cet ajustement assure aux banques de meilleurs rendements sur certains de leurs placements importants. En contrepartie, le barème des taux qu'elles paient aux dépôts à terme a été relevé au début de janvier 1960. Enfin, les taux des certificats de trésorerie à très court terme ont été augmentés de 0,75 p.c. en date du 24 décembre et de 0,25 p.c. en date du 5 janvier 1960.

Cette décision de majorer le loyer de l'argent n'a pas été prise en considération de déséquilibres économiques internes, la conjoncture belge restant saine. Elle a eu pour objectif de rendre concurrentiel le marché belge des capitaux à court terme, en réduisant l'écart, excessif par comparaison avec l'étranger, entre les taux à court et à long terme. On peut espérer que cette mesure n'affectera que peu les taux à long terme dont l'importance du point de vue économique est grande et qui sont déjà sensiblement au même niveau qu'à l'étranger.

Cependant, il est évident que le prix des capitaux surtout à moyen et à long terme ne peut manquer d'être entraîné à la hausse si les pouvoirs publics sollicitent le marché aussi largement en période de reprise caractérisée que pendant la récession. Un tel recours serait d'ailleurs contraire au principe même de la politique anticyclique que l'Etat s'est lui-même assignée lors de la création, par la loi du 19 juin 1959, d'un Fonds permanent d'égalisation des budgets.

Tenant compte des conditions économiques nouvelles, le Gouvernement a annoncé son intention de rétablir en 1960 l'équilibre du budget ordinaire.

Quant au budget extraordinaire, grevé cette année de l'aide spéciale au Congo, il devra être financé par

le marché. Ce budget ne comprend pas seulement des dépenses d'investissement, mais aussi des dépenses de consommation exceptionnelles.

Du point de vue économique, il y a lieu de considérer le budget dans son ensemble et de limiter le déficit total aux possibilités du marché des capitaux.

A cet égard, on peut espérer que le Bureau de Programmation Economique créé en octobre éclairera les pouvoirs publics dans leur action. Ce Bureau est chargé, en effet, de préparer et de soumettre au Gouvernement des programmes destinés à réaliser sur le plan national ses objectifs généraux, en tenant compte à la fois des exigences du secteur public et du secteur privé et des possibilités de leur financement.

*
**

Si les conditions financières d'une expansion économique ordonnée sont respectées de la sorte et si des perturbations extérieures ne viennent pas déranger l'équilibre intérieur, il sera plus facile aux autorités monétaires d'adapter les liquidités et les taux d'intérêt aux besoins de l'économie.

Les instruments de leur action ont été améliorés en 1959. Par la loi du 19 juin, le législateur a modifié le statut du Fonds des Rentes et a étendu ses attributions en l'habilitant à régulariser, non plus seulement le marché des rentes, mais également le marché des effets publics à court terme.

Afin de donner au Fonds des Rentes les moyens nécessaires pour remplir sa nouvelle mission, des ressources supplémentaires ont été mises à sa disposition, indépendamment de celles qu'il se procure par l'émission de certificats. Il a bénéficié de la cession par l'Etat des 2,8 milliards provenant de la reprise, par la Banque, de la souscription en or de la Belgique au Fonds Monétaire International. Il pourra utiliser aussi, à concurrence de 7,2 milliards, les ressources éventuelles du Fonds permanent d'égalisation des budgets. Enfin, il dispose à la Banque d'une marge de crédit en compte courant d'avances dont le montant est actuellement fixé à 2 milliards; la Banque garde la faculté et la responsabilité d'élargir ce crédit en fonction des besoins réels de l'économie; l'usage du compte d'avances ne peut être envisagé pour l'alimentation du Trésor, pour le soutien systématique des cours au profit de celui-ci ou pour l'approvisionnement d'un marché monétaire raréfié par des évasions de capitaux.

*
**

Le fonctionnement du marché de l'argent au jour le jour et à très court terme a été modifié par une réorganisation intervenue le 17 novembre 1959; le marché a été unifié et plus de souplesse a été introduite dans les négociations entre prêteurs et emprunteurs et dans la formation des taux. Cet aménagement a facilité les interventions du Fonds des Rentes sur ce marché.

Bien que les facteurs extérieurs mentionnés ci-avant n'aient pas provoqué, jusqu'à présent, de resserrement aigu des liquidités, et bien que les ressources du marché ne se soient pas déplacées vers l'octroi de crédits commerciaux, le Fonds des Rentes est néanmoins intervenu sur le marché des effets publics à court terme. Mais son action a respecté deux règles. D'une part, ses achats ont porté sur des encours existants d'effets publics. D'autre part, ce financement a gardé un caractère tout à fait temporaire de régularisation. En effet, le rôle même du Fonds serait fondamentalement altéré s'il dérogeait à ces deux principes; ses interventions cesseraient d'être effectuées en faveur du marché si elles consistaient en souscriptions directes de certificats émis par le Trésor; elles ne seraient plus à court terme si les certificats achetés n'étaient pas remboursés à leur échéance.

Dans l'esprit de la législation de 1959 et dans la lettre des accords passés entre le Ministre des Finances, le Fonds des Rentes et la Banque, l'utilisation des ressources du Fonds pour remédier aux resserrements du marché monétaire en période de reprise, doit avoir pour contrepartie logique la reconstitution de ces disponibilités au cours des périodes d'expansion. A défaut de cette symétrie, l'intervention du Fonds aboutirait, par un détour, à organiser l'octroi, par la Banque et les banques, d'un crédit permanent à la Trésorerie.

* *

La participation de la Belgique au Fonds Monétaire International a conféré à l'Etat des prérogatives et des obligations. Certaines relèvent du domaine des pouvoirs législatif et exécutif. Mais d'autres sont plus spécifiquement du domaine des banques centrales. Par exemple, l'exercice des droits de tirage sur le Fonds, c'est-à-dire l'achat de monnaies étrangères contre versement, au Fonds, de monnaie nationale; ces droits de tirage constituent, en fait, des réserves de change potentielles de la banque centrale.

Pour ces raisons, la loi du 19 juin 1959 a permis à la Banque de supporter désormais, à la place du Trésor, l'incidence monétaire des opérations avec le Fonds, de lui fournir, indépendamment des versements en or, les francs belges qu'il utiliserait en faveur d'autres pays membres et de décider elle-même de l'opportunité d'exercer les droits de tirage. Par la loi précitée, la Banque a donc été subrogée dans les droits et obligations à caractère monétaire,

décollant pour l'Etat de sa qualité de membre du Fonds Monétaire International.

A la suite de cette modification de régime, la Banque a comptabilisé comme avoir propre, à concurrence des versements en or et en compte courant opérés, la créance de l'Etat sur le Fonds résultant de la participation belge. Pour effectuer cette reprise, elle a payé à l'Etat la contre-valeur des montants déjà livrés, soit 2,9 milliards; elle a acquitté, en octobre, le nouveau versement de 1,5 milliard, ensuite de l'augmentation de la quote-part belge au Fonds.

* *

La situation financière du Congo belge a suscité des préoccupations. Le financement du déficit de son budget ordinaire et celui des dépenses d'investissement public nécessaires à l'expansion économique ont entraîné des difficultés de trésorerie. Malgré une balance commerciale favorable, la balance des paiements du Congo s'est soldée par un déficit; les réserves de change de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi ont considérablement diminué.

Le redressement de cette situation ne peut être opéré par des moyens monétaires. Il requiert l'application d'une politique d'ensemble comportant, d'une part, un effort propre du Congo et, d'autre part, un concours étendu de la Belgique. En ce qui concerne celui-ci, des engagements précis ont déjà été pris lors de l'élaboration du budget de 1960 qui prévoit, à l'extraordinaire, une aide de 4,2 milliards au Congo et au Ruanda-Urundi. Cette aide se décompose comme suit : 2,5 milliards pour une assistance au Congo, dont 0,1 milliard prélevé sur le produit de la taxe exceptionnelle de conjoncture, 1 milliard en vue de la création d'une Société de Développement et 0,7 milliard d'avances au Ruanda-Urundi.

Au surplus, la Banque envisage d'apporter son concours à l'élaboration d'un ensemble de mesures visant à consolider la position du franc congolais par une coopération plus étroite et organique qu'antérieurement entre les systèmes monétaires belge et congolais.

Ces mesures seront renforcées par la définition légale de la valeur-or du franc congolais qui était établie jusqu'à présent par décret et que le Gouvernement a demandé au Parlement de fixer dorénavant dans les mêmes conditions que celle du franc belge.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de décembre 1959. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

DE BRABANDERE E., La politique de crédit subsidié et garanti et le secteur bancaire. (*Industrie, Bruxelles, XIII, n° 12, décembre 1959, pp. 803-805.*)

DE VIS J. & VAN SCHIL J., De werking van de daggeldmarkt in België. Een noodzakelijke hervorming. (*Tijdschrift voor Economie, Louvain, IV, n° 4, 1959, pp. 481-509.*)

2. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS

Le marché belge des actions en 1959. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XV, n° 2, 9 janvier 1960, pp. 9-13.*)

Les marchés boursiers en 1959. (*Bulletin financier de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, n° 1, 8 janvier 1960, pp. 1-15.*)

3. PRIX — SALAIRES

Dix ans de contrôle de l'index des prix de détail. (*Bulletin hebdomadaire de Fabrimétal, Bruxelles, n° 702, 14 décembre 1959, pp. 1.158-1.163.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

HOEBEKE G., La péréquation générale des revenus cadastraux. (*Bulletin de Documentation, Ministère des Finances, Bruxelles, n° 10, octobre 1959, pp. 121-154.*)

VAN HOUTTE J., Où va l'argent du contribuable? (*Bulletin officiel de la Chambre de Commerce de*

Bruxelles, Bruxelles, LXXVI, n° 47, 25 décembre 1959, pp. 1.025-1.031.)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

REIERSON R., The Discipline of the Balance of Payments. (*Bankers Trust Company, New-York, 1959, 19 p.*)

9. INTEGRATION EUROPEENNE

DE BIEVRE C., Sur l'échiquier européen : les « Six », les « Sept », les « Cinq », l'O.E.C.E., le G.A.T.T. (*Industrie, Bruxelles, XIII, n° 12, décembre 1959, pp. 806-812.*)

GARAVELLO O., L'equilibrio della bilancia dei pagamenti e il Mercato Comune Europeo. (*Revista Internazionale di Scienze Sociali, Milan, XXX, n° 6, novembre-décembre 1959, pp. 499-514.*)

TIELEMANS H., Cartels, ententes et monopoles dans le Marché commun. (*Les Dossiers de l'Action sociale catholique, Bruxelles, XXXVI, n° 10, décembre 1959, pp. 847-858.*)

10. GENERALITES

Avis concernant la régularisation de l'expansion économique. (*Bulletin d'Information et de Documentation du Conseil Central de l'Economie, Bruxelles, n° 14, décembre 1959, pp. 3-17.*)

BOGERS J., De Belgische holdings. (*Economisch en Sociaal Tijdschrift, Anvers, XIII, n° 5, décembre 1959, pp. 287-300.*)

CHRISTOPHE G., Quelques réflexions au sujet de l'aménagement du territoire, de l'expansion économique et des institutions régionales. (*Res Publica, Bruxelles, I, n° 2, 1959, pp. 148-156.*)

Réglementation du commerce extérieur de la Belgique. (*Bulletin officiel de la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise en Suisse, Lausanne, XXIX, n° 38, 1959, pp. 4-9.*)

VANDEPUTTE R., Wordt België marginaal? (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, L, n° 12, décembre 1959, pp. 1.037-1.042.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Arrêté royal du 27 novembre 1959

portant désignation des régions de développement (Moniteur du 16 décembre 1959, p. 8.801).

Arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1959

portant agrégation de certains organismes financiers, en application des lois des 17 et 18 juillet 1959 (Moniteur du 4 décembre 1959, p. 8.515).

Arrêté royal du 30 décembre 1959

relatif au contrôle de l'écoulement des charbons et agglomérés de houille par les charbonnages (Moniteur du 31 décembre 1959, p. 9.192).

Article 1^{er}. — Le Ministre des Affaires Economiques peut proposer à la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier la fixation de taux de marche pour chaque entreprise charbonnière. Dans les mêmes conditions, le Ministre des Affaires Economiques peut proposer à la Haute Autorité la fixation de prix minima ou maxima pour les charbons produits en Belgique.

Art. 2. — Le Ministre des Affaires Economiques peut subordonner l'octroi des subventions à des charbonnages belges à des conditions, telles que le respect d'un taux de marche ou de l'application d'un niveau de prix déterminé par lui.

Art. 3. — Le Ministre des Affaires Economiques, en liaison avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne

du Charbon et de l'Acier, procède aux contrôles nécessaires, auprès des producteurs, négociants et utilisateurs de charbons et d'agglomérés de houille en vue d'assurer le respect des décisions relatives à la production et à l'écoulement desdits produits.

Art. 4. — Le Ministre des Affaires Economiques peut charger de cette mission un organisme qui l'exécute sous l'autorité d'un délégué du Ministre des Affaires Economiques, disposant des pouvoirs d'investigation et de contrôle définis à l'arrêté-loi du 22 janvier 1945 concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays, modifié et complété par les arrêtés-lois des 7 mai 1945, 14 et 18 mai, 7 et 29 juin 1946 et par la loi du 14 février 1948.

Les statuts et règlement d'ordre intérieur de cet organisme doivent être approuvés par le Ministre des Affaires Economiques, en accord avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Art. 5. — Les charbonnages doivent communiquer au Ministre des Affaires Economiques, ou à l'organisme prévu à l'article 4, tous les éléments que le Ministre des Affaires Economiques estime nécessaires, en vue d'assurer le contrôle visé à l'article 3, et en particulier les données générales d'intérêt statistique sur leur activité.

Sous réserve de l'approbation de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, et dans la mesure nécessaire au contrôle, les charbonnages peuvent être tenus de confier au Ministre des Affaires Economiques ou à l'organisme prévu à l'article 4, l'exécution pour leur compte de toutes les opérations commerciales consécutives à la conclusion des marchés qu'ils ont traités.

Art. 6. — Sous réserve de l'approbation de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, l'organisme visé à l'article 4 peut percevoir, pour couvrir ses frais administratifs, sur chaque tonne écoulée par les charbonnages, une redevance dont le Ministre des Affaires Economiques fixe le montant.

Arrêté royal du 30 décembre 1959

relatif à l'introduction, en territoire belge, de combustibles minéraux solides (Moniteur du 31 décembre 1959, p. 9.193).

Article 1^{er}. — L'introduction, en territoire belge, de combustibles minéraux solides de toutes origines ou provenances ne peut s'effectuer que par les importateurs affiliés à un ou plusieurs groupements d'importateurs de combustibles minéraux solides.

Les statuts et règles de fonctionnement de ce ou ces groupements sont approuvés par le Ministre des Affaires Economiques.

Art. 2. — Des dérogations aux dispositions de l'article 1^{er}, alinéa 1, peuvent être accordées par le Ministre des Affaires Economiques.

Art. 3. — Les opérations visées aux articles 1 et 2 s'effectuent suivant un programme établi, après consultation du ou des groupements visés à l'article 1^{er}, par le Ministre des Affaires Economiques dans le cadre des dispositions du Traité constituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (...).

Arrêté royal du 30 décembre 1959

relatif aux marchés d'importation et d'exportation des combustibles minéraux solides (Moniteur du 31 décembre 1959, p. 9.194).

Article 1^{er}. — Les importateurs de combustibles minéraux solides sont tenus de remettre au Ministre des Affaires

Economiques ou à l'organisme parastatal qu'il désigne une photocopie des contrats d'achats qu'ils ont conclus en vue de l'introduction en Belgique de combustibles minéraux solides de toutes origines et provenances ainsi que des contrats de vente en Belgique ou à l'étranger de ces combustibles.

Art. 2. — Les exportateurs de combustibles minéraux solides sont tenus de remettre au Ministre des Affaires Economiques ou à l'organisme parastatal qu'il désigne, une photocopie des contrats de vente qu'ils ont conclus en vue de l'exportation de combustibles minéraux solides belges ou étrangers.

Art. 3. — En cas d'importation et d'exportation de combustibles minéraux solides par voie maritime, les importateurs et exportateurs doivent remettre également au Ministre des Affaires Economiques ou à l'organisation parastatale qu'il désigne, photocopie de leurs contrats d'affrètement.

Art. 4. — Toutes modifications aux contrats visés aux articles 1, 2 et 3, ci-dessus, doivent être notifiées dans les mêmes conditions.

Arrêté royal du 30 décembre 1959

relatif au stockage des combustibles minéraux solides (Moniteur du 31 décembre 1959, p. 9.194).

Article 1^{er}. — Il est interdit de disposer de quelque manière que ce soit, à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté, sans l'autorisation du Ministre des Affaires Economiques, de plus de 20 p.c. des stocks de combustibles minéraux solides se trouvant sur le carreau des mines.

Art. 2. — Sont exclus des dispositions visées à l'article 1^{er}, les stocks saisonniers de combustibles minéraux solides.

II. — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté royal du 12 novembre 1959

modifiant le barème de taxe professionnelle annexé à l'arrêté royal du 22 septembre 1937, d'exécution des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus (Moniteur du 19 décembre 1959, p. 8.869).

Arrêté royal du 18 novembre 1959

relatif à la suppression des fractions de franc dans la comptabilité des administrations et services du Département des Communications, autres que l'Administration des Postes (Moniteur du 2 décembre 1959, p. 8.473).

Loi du 20 novembre 1959

modifiant la loi du 24 décembre 1948 concernant les finances provinciales et communales (Moniteur du 2 décembre 1959, p. 8.466).

Arrêté royal du 23 novembre 1959

régulant, pour l'exercice 1959, la répartition de la tranche du Fonds des Communes visée à l'article 15bis, alinéa 1^{er}, 1^o, de la loi du 24 décembre 1948 (Moniteur du 2 décembre 1959, p. 8.468).

Arrêté royal du 23 novembre 1959

autorisant la société coopérative « Fonds du Logement de la Ligue des Familles nombreuses de Belgique » à contracter, sous la garantie de l'Etat, un dix-septième emprunt, de 50 millions de francs (Moniteur du 4 décembre 1959, p. 8.517).

Article 1^{er}. — La garantie de l'Etat est attachée au dix-septième emprunt, de cinquante millions de francs, à contracter par la société coopérative « Fonds du Logement de la Ligue des Familles nombreuses de Belgique ».

Art. 2. — L'emprunt portera intérêt au taux de 4,50 p.c. l'an; il sera remboursable en vingt ans, par annuités égales calculées au même taux d'intérêt de 4,50 p.c.

Le service des intérêts de l'emprunt est assuré par le Fonds National du Logement.

.....
Art. 5. — La quote-part du Fonds du Logement de la Ligue des Familles nombreuses de Belgique dans les intérêts de l'emprunt est fixée au taux de 1,90 p.c. et versée au Trésor.

Arrêté ministériel du 27 novembre 1959

relatif à un emprunt de 2 milliards de francs, à contracter, sous la garantie de l'Etat, par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (Moniteur du 7 décembre 1959, p. 8.579).

Article 1^{er}. — La Société Nationale de Crédit à l'Industrie est autorisée à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt au capital nominal de deux milliards de francs (2.000.000.000 francs).

Art. 2. — L'emprunt (...) porte intérêt au taux de 5 p.c. l'an à partir du 17 décembre 1959 (...).

Art. 4. — Le prix d'émission, fixé à 985 francs par obligation de 1.000 francs, est payable intégralement en espèces au moment du dépôt des souscriptions.

Art. 6. — L'emprunt est amortissable en dix ans (...).

Art. 7. — Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations sont garantis par l'Etat.

Art. 8. — Les intérêts et la prime de remboursement sont exonérés de la taxe mobilière.

Arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1959

portant agrégation de certains organismes financiers, en application des lois des 17 et 18 juillet 1959 (Moniteur du 4 décembre 1959, p. 8.515).

Arrêté royal du 3 décembre 1959

relatif à la suppression des fractions de franc dans la comptabilité de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (Moniteur du 15 décembre 1959, p. 8.758).

Arrêté royal du 24 décembre 1959

relatif à un emprunt de 60 millions de Deutsche Mark garanti par l'Etat, à émettre par le Fonds des Routes (Moniteur du 31 décembre 1959, p. 9.181).

Article 1^{er}. — Le Fonds des Routes est autorisé à contracter un emprunt de soixante millions de Deutsche Mark (DM 60.000.000) ou de leur équivalent en dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Art. 3. — L'emprunt porte intérêt au taux de 5,75 p.c. l'an, à partir du 15 janvier 1960. (...).

Art. 4. — L'emprunt est représenté par des obligations au porteur, munies de trente coupons d'intérêt semestriels payables le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année, du 15 juillet 1960 au 15 janvier 1975. Ces obligations sont, soit au montant nominal de 10.000 Deutsche Mark ou l'équivalent en dollars des Etats-Unis d'Amérique, soit au montant nominal de 2.500 dollars des Etats-Unis d'Amérique ou l'équivalent en Deutsche Mark, ces deux équivalents calculés au cours du dollar des Etats-Unis d'Amérique pratiqué à la Bourse de Francfort le 15 janvier 1960.

Art. 5. — L'emprunt est amortissable au pair de la valeur nominale en huit tranches égales annuelles, payables le 15 janvier de chacune des années 1968 à 1975.

Art. 6. — Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont effectués, au choix des porteurs, en Deutsche Mark ou à leur équivalent en dollars des Etats-Unis d'Amérique, au cours moyen du dollar U.S. coté à la Bourse de Francfort le 15 janvier 1960.

Le porteur qui opte pour un paiement en la devise autre que celle en laquelle sont libellées les obligations qu'il détient, doit signifier cette option au plus tard un mois avant chaque échéance d'intérêt ou d'amortissement à l'un des deux établissements chargés du service financier de l'emprunt.

Art. 8. — Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sont garantis par l'Etat.

Art. 9. — Les intérêts et la prime de remboursement des obligations sont exempts de tous impôts et taxes réels, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Loi de finances du 25 décembre 1959

pour l'exercice 1960 et postposant la clôture des opérations d'établissement des impôts directs pour l'exercice 1959 (Moniteur du 31 décembre 1959, p. 9.174).

III. — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 30 novembre 1959

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 16 décembre 1959, p. 8.786).

Arrêté ministériel du 21 décembre 1959

relatif à l'octroi d'une subvention destinée à compenser la hausse du prix des céréales fourragères (Moniteur du 24 décembre 1959, p. 9.071).

IV. — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté ministériel du 19 novembre 1959

modifiant l'arrêté ministériel du 13 février 1951 prescrivant l'établissement d'une statistique mensuelle de l'activité dans l'industrie de la production et de la transformation du papier et du carton (Moniteur du 19 décembre 1959, p. 8.868).

Arrêté ministériel du 21 décembre 1959

accueillant une requête à l'industrie de la meunerie, déposée par application de l'article 4bis de l'arrêté-loi du 22 janvier 1945 concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays, modifié et complété par les arrêtés-lois des 7 mai 1945, 14 et 18 mai, 7 et 29 juin 1946, et par la loi du 14 février 1948 (Moniteur du 24 décembre 1959, p. 9.081).

VII. — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté ministériel du 17 novembre 1959

modifiant l'arrêté ministériel du 11 septembre 1957 suspendant l'obligation de produire une licence pour l'exportation de certaines marchandises (Moniteur du 2 décembre 1959, p. 8.471).

Arrêté ministériel du 18 novembre 1959

relatif au transit de certaines marchandises (Moniteur du 2 décembre 1959, p. 8.472).

Arrêté ministériel du 5 décembre 1959

modifiant l'arrêté ministériel du 11 septembre 1957 suspendant l'obligation de produire une licence pour l'exportation de certaines marchandises (Moniteur du 15 décembre 1959, p. 8.759).

Loi du 27 novembre 1959

portant ratification d'un arrêté royal pris en vertu de la loi du 30 juin 1931, relative à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises, modifiée par celle du 30 juillet 1934 (Moniteur du 16 décembre 1959, p. 8.782).

Arrêté ministériel du 14 décembre 1959

modifiant l'arrêté ministériel du 11 septembre 1957, suspendant l'obligation de produire une licence pour l'importation de certaines marchandises (Moniteur du 28 décembre 1959, p. 9.118).

IX. — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 23 novembre 1959

rendant obligatoire la décision du 14 février 1958 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection concernant la liaison des salaires à l'indice des prix de détail du Royaume dans les entreprises de confection de vêtements de dessus pour dames et fillettes, autres que des vêtements de pluie, ressortissant à cette commission (Moniteur du 5 décembre 1959, p. 8.549).

Arrêté royal du 23 novembre 1959

rendant obligatoire la décision du 14 février 1958 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection concernant la classification des travaux et la fixation des salaires minimums des ouvriers et ouvrières en atelier et à domicile des entreprises de confection de vêtements de dessus pour dames et fillettes, ressortissant à cette commission (Moniteur du 5 décembre 1959, p. 8.552).

Arrêté royal du 23 novembre 1959

rendant obligatoire la décision du 30 septembre 1958 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection concernant la liaison des salaires à l'indice des prix de détail du Royaume dans certaines entreprises de confection (Moniteur du 5 décembre 1959, p. 8.557).

Arrêté royal du 23 novembre 1959

rendant obligatoire la décision du 30 septembre 1958 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection, concernant la fixation des salaires horaires minimums des débutantes, apprenties et ouvrières non qualifiées occupées dans certaines entreprises de confection ressortissant à la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection (Moniteur du 5 décembre 1959, p. 8.560).

Arrêté royal du 23 novembre 1959

rendant obligatoire la décision du 30 septembre 1958 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection concernant la liaison des salaires à l'indice des prix de détail du Royaume dans les entreprises de confection de chapeaux pour dames et enfants (Moniteur du 5 décembre 1959, p. 8.562).

Arrêté royal du 23 novembre 1959

rendant obligatoire la décision du 30 septembre 1958, de la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection concernant la fixation des salaires horaires minimums des ouvrières occupées dans les entreprises de confection de chapeaux pour dames et enfants, département « modistes » (Moniteur du 10 décembre 1959, p. 8.651).

Arrêté royal du 3 décembre 1959

rendant obligatoire la décision du 11 septembre 1959 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection, concernant la classification des fonctions et la fixation des salaires minimums des ouvriers et ouvrières en atelier et à domicile des entreprises de confection de corsets, soutiens-gorge, et accessoires (Moniteur du 17 décembre 1959, p. 8.815).

Arrêté royal du 3 décembre 1959

rendant obligatoire la décision du 1^{er} juillet 1959 de la Commission paritaire nationale pour les entreprises de battage fixant les conditions de travail des travailleurs batteurs (Moniteur du 19 décembre 1959, p. 8.864).

Arrêté ministériel du 21 décembre 1959

relatif à l'octroi d'une subvention destinée à compenser la hausse du prix des céréales fourragères (Moniteur du 24 décembre 1959, p. 9.071).

**X. — LEGISLATION SOCIALE
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)**

Loi du 11 septembre 1959

portant approbation de la Convention internationale (n° 102), concernant la norme minimum de la sécurité sociale, adoptée à Genève le 28 juin 1952, par la Conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail, au cours de sa trente-cinquième session (Moniteur du 9 décembre 1959, p. 8.627).

Convention n° 102

concernant la norme minimum de la sécurité sociale, adoptée par la Conférence à sa trente-cinquième session, à Genève, le 28 juin 1952 (Moniteur du 12 décembre 1959, p. 8.704).

Arrêté royal du 8 décembre 1959

modifiant l'arrêté royal du 16 février 1952 fixant le montant des cotisations à payer par les communes, établissements publics qui en dépendent et associations de communes à la Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales à laquelle ils sont affiliés pour les travailleurs occupés par eux qui ne sont pas soumis à la législation sur la sécurité sociale des travailleurs (Moniteur du 12 décembre 1959, p. 8.724).

Arrêté royal du 23 décembre 1959

fixant le montant du supplément de pension d'invalidité accordé aux ouvriers mineurs et assimilés (Moniteur du 31 décembre 1959, p. 9.189).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

Ia. — TAUX OFFICIELS D'ESCOMPTE ET DE PRETS

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique					
	Escompte				Avances en compte courant et prêts *	
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées, non domiciliées en banque	Traites non acceptées domiciliées en banque	Traites non acceptées et non domiciliées en banque, promesses	Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes, émis à maximum 366 jours	Tous autres effets publics
1958 Moyenne	3,95	4,66	5,37	5,66	(2)	5,66
1959 Moyenne	3,27	3,77	4,27	4,77	(2)	4,76
1958 Octobre (dep. le 30) ..	3,50	4,—	4,50	5,—	(2)	5,—
Novembre	3,50	4,—	4,50	5,—	(2)	5,—
Décembre	3,50	4,—	4,50	5,—	(2)	5,—
1959 Janvier (dep. le 8) ...	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Février	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Mars	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Avril	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Mai	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Juin	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Juillet	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Août	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Septembre	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Octobre	3,25	3,75	4,25	4,75	(1)	4,75
Novembre	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75
Décembre (dep. le 24) ..	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—

Ib. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME ²

Epoques	Moyennes	1 jour	5 jours	10 jours
1958		1,41	1,56	1,69
1959 ³		1,01	1,06	1,11
1958 Novembre		1,20	1,25	1,35
Décembre		1,11	1,16	1,21
1959 Janvier		1,02	1,07	1,12
Février		1,02	1,07	1,12
Mars		1,03	1,08	1,13
Avril		1,—	1,05	1,10
Mai		1,—	1,05	1,10
Juin		1,—	1,05	1,10
Juillet		1,—	1,05	1,10
Août		1,—	1,05	1,10
Septembre		1,—	1,05	1,10
Octobre		1,—	1,05	1,10
Novembre ⁴		1,—	1,05	1,10
Décembre ¹		2,17	—	—
1960 Janvier		2,19	—	—

¹ Depuis décembre 1959 : moyenne pondérée des taux journaliers moyens. L'argent à 5 et 10 jours n'est plus prêté ou emprunté depuis le 17 novembre 1959. — ² Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %. — ³ Moyenne du 1er janvier au 16 novembre 1959. — ⁴ Jusqu'au 10 novembre 1959.

* Quantité de l'avance au 31 décembre 1959

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours max. 95 % | Autres effets publics max. 80 %

Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

Ic. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE

Moyennes	Certificats de trésorerie à très court terme					Epoques	Certificats de trésorerie à court terme Taux moyen des adjudications		
	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois		6 mois	9 mois	12 mois
1958	1,94	2,18	2,48	2,89	3,45		—	—	—
1959	1,06	1,43	1,68	1,93	2,32		—	—	—
1958 Oct.	1,50	1,75	2,—	2,25	2,75	1959 :			
Nov.	1,50	1,75	2,—	2,25	2,75	6 janv.	3,398	3,646	3,86
Déc.	1,27	1,52	1,77	2,02	2,52	3 févr.	3,256	3,50	3,714
1959 Janv.	1,17	1,38	1,63	1,88	2,31	3 mars	3,237	3,475	3,70
Févr.	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	7 avril	3,24	3,498	3,696
Mars	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	5 mai	3,28	3,50	3,70
Avril	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	2 juin	3,289	3,50	3,701
Mai	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	7 juillet	3,345	3,544	3,741
Juin	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	4 août	3,448	3,55	3,75
Juill.	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	1 sept.	3,456	3,59	3,85
Août	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	6 oct.	3,459	3,653	3,861
Sept.	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	3 nov.	3,497	3,70	3,90
Oct.	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	1 déc.	3,619	3,889	4,067
Nov.	1,24	1,44	1,69	1,94	2,31	1960 :			
Déc.	—	2,19	2,44	2,69	2,94	5 janv.	4,171	—	4,354

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ⁴

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à 1					Caisse Générale d'Epargne (dépôts d'épargne des particuliers)	
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à fr. 250.000	au delà de 250.000 fr.
1958 Moyenne ..	0,50	1,04	1,77	2,17	2,59	3,— ²	2,— ²
1959 Moyenne ..	0,50	0,85	1,20	1,62	1,95	3,— ²	2,— ²
1958 Octobre ...	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	2,—
Novembre ..	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	2,—
Décembre ..	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	2,—
1959 Jan. (dep. le 8)	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,— ²	2,— ²
Février ...	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Mars	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Avril	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Mai	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Juin	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Juillet	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Août	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Septembre ..	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Octobre ...	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Novembre ..	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Décembre ..	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—

¹ Moyenne de quatre banques. — ² Depuis le 1er janvier 1958, majoration d'intérêts de 0,30 % pour les sommes qui sont restées inscrites toute l'année. — Depuis le 1er janvier 1959, cette majoration est supprimée.

III. — Marché de l'argent au jour le jour
et à très court terme¹
(millions de francs)

Cours de l'or et de l'argent
à Londres²

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs ³	en compensation ⁴	hors compensation ⁵
	Banques de dépôts	Autres organismes ²				
1957	2.288	240	2.528	3.065	2.528	3.065
1958	2.078	292	2.370	1.537	2.448	1.459
1959 Février ...	1.876	634	2.510	1.662	2.515	1.657
Mars	2.397	279	2.676	704	2.677	703
Avril	2.367	263	2.630	634	2.724	540
Mai	2.294	310	2.604	637	2.676	565
Juin	2.283	283	2.566	971	2.664	873
Juillet ...	2.062	140	2.202	1.100	2.203	1.099
Août	2.000	148	2.148	773	2.222	699
Septembre .	2.293	138	2.431	841	2.761	511
Octobre :	2.135	120	2.255	829	2.305	779
13 au 19 ...	2.881	131	3.012	996	3.098	910
20 au 26 ...	1.968	129	2.097	664	2.097	664
27 au 2/11	1.869	109	1.978	658	2.112	524
Novembre :						
3 au 9 ...	1.770	129	1.899	1.185	1.899	1.185
10 au 16 ...	2.275	168	2.443	1.187	2.721	909

Moyennes journalières	Or en sh./d. par os. fin	Argent en pence par os. fin
1958	249/9 ³ / ₈	76
1959	249/5 ³ / ₄	79
1958 Octobre	250/1 ³ / ₄	78
Novembre	250/2 ³ / ₈	77
Décembre	250/3 ³ / ₈	76
1959 Janvier	249/10 ³ / ₄	76
Février	249/7	77
Mars	249/3 ³ / ₄	79
Avril	249/1 ¹ / ₂	79
Mai	249/6 ³ / ₄	79
Juin	249/8 ³ / ₈	78
Juillet	249/10 ³ / ₄	78
Août	249/11 ³ / ₈	79
Septembre	250/6 ¹ / ₂	79
Octobre	250/1 ⁵ / ₈	80
Novembre	250/2	80
Décembre	250/5 ³ / ₄	80

¹ Depuis le 27 février 1956 les chiffres comprennent l'encours de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours, s'il y a lieu. — ² Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — ³ Notamment la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite. — ⁴ Notamment l'Institut de Récompte et de Garantie et l'Office National du Dueroire. — ⁵ Notamment l'Institut de Récompte et de Garantie et l'Office Central de Crédit hypothécaire. — ⁶ Prix de l'oz d'or fin à New-York : 85 \$ depuis le 1er février 1984.

MARCHE DES CHANGES

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles **10¹**
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 fr. français	1 \$ canadien		1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D.M.	1 Cr. norv.	100 lires italiennes	100 schillings autrichiens
				Câble	Courrier									
1958	11,40	49,89	11,84	51,397	51,395	139,41	174,04	13,17	9,63	7,21	11,90	6,97	7,99	192,21
1959	11,56	49,96	10,19	52,110	52,108	140,33	174,98	13,24	9,66	7,25	11,96	7,01	8,05	193,14
1958 Octobre ...	11,41	49,85	11,84	51,348	51,346	139,34	174,03	13,19	9,62	7,21	11,92	6,97	7,99	192,50
Novembre .	11,40	49,86	11,84	51,486	51,484	139,53	174,03	13,19	9,64	7,21	11,93	6,97	7,99	192,62
Décembre .	11,44	49,85	11,83	51,679	51,677	139,40	174,20	13,18	9,63	7,21	11,92	6,97	7,99	192,49
1959 Janvier ...	11,59	49,97	10,19	51,687	51,685	140,26	175,01	13,25	9,66	7,24	11,97	7,01	8,03	192,78
Février ...	11,59	49,98	10,19	51,284	51,282	140,42	175,15	13,25	9,66	7,25	11,96	7,01	8,05	192,85
Mars	11,57	50,00	10,20	51,552	51,550	140,63	175,32	13,25	9,67	7,26	11,96	7,02	8,06	193,05
Avril	11,54	49,90	10,18	51,787	51,785	140,54	175,24	13,23	9,65	7,25	11,93	7,01	8,04	192,88
Mai	11,53	49,85	10,17	51,784	51,782	140,30	174,89	13,21	9,64	7,24	11,92	7,00	8,03	192,61
Juin	11,58	49,93	10,19	52,067	52,064	140,43	175,08	13,23	9,65	7,25	11,95	7,02	8,05	193,00
Juillet	11,58	49,92	10,18	52,147	52,145	140,35	175,00	13,24	9,65	7,25	11,94	7,01	8,04	193,36
Août	11,58	49,96	10,19	52,334	52,333	140,37	174,98	13,22	9,66	7,25	11,94	7,01	8,05	193,65
Septembre .	11,57	50,02	10,20	52,562	52,560	140,25	174,85	13,24	9,67	7,25	11,96	7,01	8,06	193,89
Octobre ...	11,53	50,00	10,19	52,766	52,765	140,34	174,96	13,25	9,66	7,26	11,97	7,01	8,06	193,65
Novembre .	11,52	50,02	10,20	52,637	52,635	140,20	174,78	13,24	9,66	7,25	11,99	7,01	8,06	193,17
Décembre .	11,57	50,01	10,19	52,576	52,575	139,95	174,45	13,26	9,65	7,24	11,99	7,00	8,06	192,72

¹ Moyenne du 1er au 28 pour le mois de décembre 1958.

MARCHE DES CAPITAUX

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		1 septembre 1959	1 octobre 1959	3 novembre 1959	1 décembre 1959	4 janvier 1960
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dettes 3 1/2 %, 1937	100,—	88,80	88,90	88,80	88,80	88,70
Dettes 3 1/2 %, 1943	100,—	84,90	84,60	84,70	85,10	85,50
Dettes Unifiées 4 % 1 ^{re} s.	100,—	93,70	93,70	94,30	94,80	94,90
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945	100,—	91,10	90,20	90,70	90,60	90,50
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1962, à 10 ans	100,—	102,—	101,40	102,30	102,30	102,—
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964, à 12 ans	100,—	101,—	100,40	100,90	101,10	100,90
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1973, à 20 ans	100,—	96,50	95,80	96,20	96,—	96,10
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1968, à 15 ans	100,—	97,20	96,70	97,50	97,30	96,70
Emprunt 4 1/2 %, 1954-1972, à 18 ans	100,—	96,10	94,60	95,70	95,50	95,20
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 1 ^{re} série	100,—	93,70	93,30	94,10	93,90	93,50
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 2 ^e série	100,—	93,50	92,20	93,80	93,70	93,—
Emprunt 4 %, 1955-1975, à 20 ans	100,—	91,10	90,30	90,90	90,90	90,50
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1971, à 15 ans	100,—	97,20	96,—	97,—	96,90	96,30
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1973, à 17 ans	100,—	95,60	95,10	95,20	95,—	94,90
Emprunt 5 %, 1957-1969, à 12 ans	100,—	99,90	99,20	99,90	99,20	99,20
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 4 %, 1943	100,—	112,20	111,40	111,30	111,30	110,80
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949	100,—	104,90	104,80	105,10	105,—	104,70
Certif. de Trés. à 5 ans, 5 1/2 %, 1957	100,—	102,90	101,80	102,20	102,20	102,50
Emprunts à lots 1941, 4 %	1.000,—	953,—	951,—	949,—	952,—	957,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967)	1.000,—	1.054,—	1.056,—	1.059,—	1.066,—	1.075,—
Emprunt de l'Exposition à Lots 1958, 2 %	1.000,—	989,—	988,—	989,—	990,—	993,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bonif.)						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	1.050,—	1.023,—	1.022,—	1.021,—	1.021,—	1.021,—
Empr. de la Reconstr. 1 ^{re} tr. 1947, 5 %	100,—	100,40	100,20	100,50	100,60	100,30
Empr. de la Reconstr. 2 ^e tr. 1949, 5 %	100,—	100,40	100,10	100,40	100,40	100,20
Empr. de la Reconstr. 3 ^e tr. 1950 (2 %, 5 % dès 1960)	1.000,—	1.035,—	1.024,—	1.023,—	1.021,—	1.019,—
Emprunt du Fonds des Routes 4 1/4 %, à 10 ans, 1955-1965	100,—	97,40	96,40	97,20	97,20	96,90
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 %	500,—	476,—	472,—	471,—	465,—	466,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 ^{re} tr. 5 % 1953	100,—	99,50	98,90	98,80	98,60	98,40
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 1 ^{re} s.	100,—	99,10	98,50	98,70	98,80	99,10
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 2 ^e s.	100,—	98,70	98,50	98,60	98,60	98,60
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 1/4 %, 1954, 1 ^{re} s.	100,—	94,60	94,—	94,—	93,90	94,—
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/4 %, 1954-1974	100,—	93,90	93,20	93,30	93,10	93,20
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975 1 ^{re} s.	100,—	91,30	91,10	91,10	91,10	91,—
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1951	100,—	102,60	101,80	102,10	102,10	101,80
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 2 ^e s.	100,—	103,60	103,—	103,40	103,60	103,50
III. — Dette directe de la Colonie.						
<i>Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...</i>						
100,—	248,—	251,—	248,—	243,—	231,—	
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	81,40	81,—	80,60	80,30	80,90
Dettes coloniales 1954-1974, 4 1/4 %	100,—	78,—	76,10	75,80	74,30	74,20
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950	100,—	104,80	104,40	104,60	104,60	104,40

II. — INDICES MENSUELS DES ACTIONS COTÉES AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS 15¹

MARCHE AU COMPTANT

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Secteur financier et immobilier	Sociétés à portefeuille (non spécialisées)	Holdings (Transports & électricité)	Transports	Entreprises d'électricité et de gaz	Distribution d'eau	Industries de la métallurgie	Industries des fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Industries chimiques	Charbonnages	Glaceries et verreries	Industries de la construction	Industries textiles	Industries de l'alimentation	Industries diverses	Commerce et services	Congo belge et Ruanda-Urundi	Plantations
Indices par rapport aux cours du mois précédent																				
1959 10 novemb.	99	102	89	102	104	100	101	103	103	107	107	99	104	101	110	105	99	103	92	103
10 décemb.	100	96	106	98	97	97	104	98	99	98	101	96	109	102	102	102	99	103	104	105
Indices par rapport à la moyenne de l'année 1953																				
1958 10 décemb.	137	165	171	183	127	138	197	146	117	174	136	102	229	157	88	156	157	220	116	107
1959 12 janvier	140	187	173	198	133	150	204	158	127	192	147	110	249	172	92	168	166	235	104	110
10 février	135	177	168	198	129	152	220	153	131	185	153	101	252	170	91	170	157	238	96	105
10 mars	132	183	163	196	126	148	224	155	132	191	151	99	250	174	88	167	147	250	91	103
10 avril	134	185	162	200	121	150	213	159	135	195	154	86	250	183	87	171	155	256	93	110
11 mai	141	192	174	207	128	156	210	177	145	217	170	98	268	196	91	171	166	278	94	125
10 juin	142	195	177	217	129	159	219	176	150	217	177	93	288	201	99	173	172	283	91	120
10 juillet	140	206	175	218	128	158	215	189	151	219	183	89	316	201	105	176	166	298	85	112
10 août	145	217	182	217	129	158	215	192	155	221	192	105	331	207	119	183	171	321	86	126
10 septemb.	137	210	174	207	125	156	210	181	147	215	177	90	325	202	118	181	161	304	80	122
10 octobre	135	209	170	217	121	157	209	183	149	213	179	82	329	202	122	176	155	307	75	119
10 novemb.	134	214	152	222	126	157	212	188	154	228	192	81	341	204	134	184	154	315	69	123
10 décemb.	134	206	161	217	122	152	221	185	153	223	194	78	371	209	137	188	152	323	72	129

III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

 15²

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions 1		Total 1	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1958	246	145	158	14.928	17.148	15.073	17.306
1959	247	188	210	19.747	25.719	19.935	25.929
1958 Octobre	23	16	18	1.538	2.027	1.554	2.045
Novembre ...	19	14	16	1.323	1.535	1.337	1.551
Décembre ...	21	19	22	1.312	1.652	1.331	1.674
1959 Janvier	20	19	21	2.270	3.187	2.289	3.208
Février	20	18	19	1.725	2.081	1.743	2.100
Mars	20	19	21	1.566	1.810	1.585	1.831
Avril	22	15	18	1.941	2.415	1.956	2.433
Mai	17	15	17	1.802	2.319	1.817	2.336
Juin	22	18	20	1.756	2.418	1.774	2.438
Juillet	20	13	15	1.350	1.978	1.363	1.993
Août	21	12	14	1.357	1.895	1.369	1.909
Septembre ...	22	16	18	1.258	1.685	1.274	1.703
Octobre	22	13	15	1.695	2.024	1.708	2.039
Novembre ...	19	13	15	1.593	2.119	1.606	2.134
Décembre ...	22	16	18	1.434	1.786	1.450	1.804

1 Marchés au comptant et à terme.

IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES

16

(en pourcentages)

Début de mois	Dette unifiée (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 10 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)
		Paraétat. et Villes	Villes	Etat	Paraétat. et Villes	Etat Emprunts à lots				
						Dette directe	Dette indirecte			
		(remboursement à date fixe)	(remboursement par annuités constantes)	(remboursement par annuités variables)		4 %	4 %			
4 % 1 ^{re} a.	4,5 à 5,5 %	4 %	4 à 5 %	3 à 5 %	4 %	4 %				
1958 Novembre	4,32	4,50	5,52	5,04	5,12	4,85	5,52	5,1		
Décembre	4,31	4,31	5,42	4,98	5,04	4,85	5,45	5,0		
1959 Janvier	4,29	4,44	5,26	4,85	4,93	4,83	5,40	4,9		
Février	4,28	4,46	5,16	4,90	4,98	4,82	5,33	5,0		
Mars	4,27	4,37	5,06	4,87	4,96	4,75	5,33	4,9		
Avril	4,28	4,40	5,01	4,88	4,96	4,74	5,32	4,9		
Mai	4,28	4,43	4,97	4,95	4,97	4,72	5,25	5,0		
Juin	4,28	4,57	4,93	4,97	4,99	4,71	5,09	5,0		
Juillet	4,27	4,54	4,87	5,04	5,04	4,69	5,19	5,0		
Août	4,27	4,51	4,79	5,04	5,01	4,67	5,14	5,0		
Septembre	4,27	4,47	4,93	5,04	5,01	4,66	5,12	5,0		
Octobre	4,27	4,61	4,95	5,18	5,09	4,64	5,13	5,1		
Novembre	4,27	4,62	4,93	5,06	5,08	4,64	5,15	5,0		
Décembre	4,22	4,59	4,90	5,11	5,08	4,64	5,13	5,0		
1960 Janvier	4,21	4,79	4,92	5,19	5,10	4,63	5,24	5,1		

N.B Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1956, p. 84.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission	Libération sans espèces		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		1	2	

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1957	2.648	15.627	13.913	974	28.949	12.290	11.787	147	3.477	31.394	545,7	16.694	4.729	8.300
1958	2.473	1.892	1.588	716	17.970	7.184	6.412	^p 129	^p 2.937	^p 12.013	210,5	1.952	2.562	^p 6.634
1958 10 prem. mois	2.044	1.592	1.312	541	9.609	4.046	3.589	29	1.107	6.745	38,9	1.373	1.874	2.800
1959 10 prem. mois	2.210	2.566	2.341	589	12.862	4.821	4.516	23	1.601	8.988	129,7	2.802	1.724	4.052 ⁵
1958 Octobre	199	166	138	43	1.403	867	810	6	224	1.257	33,8	93	512	601
Novembre ...	143	120	114	52	1.355	739	577	2	600	1.459	—	198	342	751
Décembre	285	180	163	124	7.937	2.401	2.248	—	—	2.581	171,6	382	347	1.854
1959 Janvier	317	235	211	49	167	120	110	3	155	510	0,2	128	43	305
Février	237	160	147	27	393	282	275	1	320	762	—	120	218	404
Mars	265	259	249	69	449	284	275	2	120	663	20,0	177	59	428
Avril	233	408	356	96	3.716	1.177	1.158	5	310	1.895	4,5	649	378	792 ⁵
Mai	174	282	262	68	3.396	989	927	1	50	1.321	0,1	380	287	572
Juin	239	143	133	80	728	307	303	1	26	476	—	138	148	176
Juillet	212	568	549	64	967	726	561	6	124	1.418	—	721	182	331
Août	136	70	66	23	912	90	88	1	20	180	4,0	63	27	88
Septembre ...	196	186	124	52	816	433	419	1	75	694	0,8	111	339	169
Octobre	201	254	244	61	1.316	412	398	2	401	1.067	100,0	312	48	788
Novembre ... ^p		212	177			264	249	1	2.000	2.476	1,3	207	92	2.128
Décembre ... ^p		898	886			1.508	1.416			2	2.408	—	1.528	697

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1957	296	3.625	3.243	130	4.095	3.134	3.116	10	723	7.482	1,0	3.402	1.606	2.075
1958	281	631	475	100	3.851	1.375	1.280	^p 10	^p 327	^p 2.333	—	562	452	^p 1.068
1958 9 prem. mois	212	431	331	73	1.072	783	697	1	30	1.244	—	336	340	382
1959 9 prem. mois	184	663	453	63	3.053	1.538	1.477	—	—	2.201	—	516	954	460
1958 Juillet	22	39	29	12	216	121	97	—	—	160	—	69	22	35
Août	23	34	27	6	118	64	64	1	30	128	—	18	35	68
Septembre ...	22	53	44	4	15	9	9	—	—	62	—	32	—	21
Octobre	21	83	54	8	68	39	37	—	—	122	—	61	5	25
Novembre ...	20	29	22	2	—	2	2	—	—	31	—	15	—	9
Décembre	29	91	69	15	2.686	537	537	—	—	628	—	150	106	350
1959 Janvier	24	48	46	13	102	173	148	—	—	221	—	93	67	34
Février	20	62	43	3	305	201	202	—	—	263	—	216	17	12
Mars	19	23	18	5	27	12	9	—	—	35	—	7	3	17
Avril	20	123	122	10	153	147	146	—	—	270	—	88	39	141
Mai	14	17	14	3	77	43	43	—	—	60	—	6	40	11
Juin	24	75	45	9	756	255	230	—	—	330	—	28	134	113
Juillet	19	45	16	6	810	273	265	—	—	318	—	6	250	25
Août	18	223	116	9	617	164	164	—	—	387	—	56	140	84
Septembre ...	26	47	35	5	208	269	269	—	—	316	—	16	265	23

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Compris dans les augmentations de capital.

4 Comprend les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

5 Déduction faite d'un emprunt de conversion de 10 millions de frs.

**VI. — EMPRUNTS
DES POUVOIRS PUBLICS
ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE ¹**
(long et moyen terme)

18

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	
1958	26.559	U.S. \$ 97 U.S. \$ 62,25
1959	28.308	D.M. 40 F.S. 50
1959 Février ...	—	—
Mars	700	—
Avril	2.500	U.S. \$ 22,25
Mai	1.500	—
Juin	4.098	F.S. 50
Juillet	400	—
Août	—	—
Septembre .	8.166	—
Octobre ...	750	U.S. \$ 20
Novembre .	2.000	U.S. \$ 20
Décembre .	—	—

**VII. - OPERATIONS BANCAIRES 19
DU CREDIT COMMUNAL**

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses).

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes ²	Rembourse- ments nets	
	(millions de francs)		
1957 Moyenne .	536	216	314
1958 Moyenne .	574	145	371
1958 Novembre .	674	34	137
Décembre .	715	82	244
1959 Janvier ...	602	651	543
Février ...	536	94	554
Mars	687	63	726
Avril	495	321	573
Mai	482	43	637
Juin	621	83	623
Juillet ...	883	158	660
Août	555	38	610
Septembre .	797	58	492
Octobre ...	875	250	677
Novembre .	809	75	657

**VIII. — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES ³**

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
	(millions de francs)
1957 Moyenne .	1.778
1958 Moyenne .	1.768
1958 Novembre .	1.801
Décembre .	1.973
1959 Janvier ...	1.677
Février ...	1.570
Mars	1.886
Avril	1.972
Mai	2.192
Juin	2.458
Juillet ...	1.629
Août	2.797
Septembre .	2.157
Octobre ...	2.514
Novembre .	2.243

¹ Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — ² Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — ³ Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p.c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

25¹

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

Fin de mois	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme ³			Dettes à court terme ⁴			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales ^{1 5}	
	intérieure			extérieure ^{1 2}	intérieure	extérieure ²	totale	intérieure ⁵	extérieure ²			totale
	directe	indirecte	totale									
1958 Octobre	176.526	17.787	194.313	17.912	26.071	1.069	27.140	68.363	11.578	79.941	23.126	342.432
Novembre	175.890	17.765	193.655	17.924	26.071	1.069	27.140	70.634	11.594	82.228	23.377	344.324
Décembre	175.511	17.747	193.258	17.846	26.071	828	26.899	70.296	11.687	81.983	25.367	345.353
1959 Janvier	177.955	17.659	195.614	17.899	25.444	830	26.274	70.445	11.839	82.284	24.243	346.314
Février	182.012	17.639	199.651	17.894	25.417	329	26.246	71.737	11.759	83.496	23.526	350.813
Mars	181.718	17.612	199.330	17.814	23.974	951	24.925	73.797	12.775	86.572	24.529	353.170
Avril	181.252	20.089	201.341	18.523	24.011	1.431	25.442	76.143	14.036	90.179	24.212	359.697
Mai	181.134	20.072	201.206	18.877	24.011	1.432	25.443	74.245	14.387	88.632	25.166	359.324
Juin	184.664	20.044	204.708	18.785	23.595	1.435	25.030	71.624	13.602	85.226	25.632	359.381
Juillet	184.374	19.948	204.322	18.717	22.926	1.535	24.461	72.701	14.162	86.863	26.887	361.250
Août	184.260	19.933	204.193	18.755	22.700	1.535	24.235	73.674	14.506	88.180	26.366	361.729
Septembre ...	192.322	19.909	212.231	18.669	22.700	1.536	24.236	66.693	15.256	81.949	26.574	363.659
Octobre	191.916	19.834	211.750	18.681	22.700	1.533	24.233	75.236	14.611	89.847	26.952	371.463
Novembre	191.244	19.812	211.056	18.627	22.700	1.534	24.234	76.980	14.698	91.678	26.842	372.437
Décembre	190.824	19.875	210.699	18.527	23.002	1.359	24.361	75.559	15.163	90.722	29.053	373.272

¹ Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — ² Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — ³ Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — ⁴ Certificats à un an d'échéance au plus. — ⁵ Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
(millions de francs)

25²

Fin de mois	A 120 jours au maximum	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie 1	Créance consolidée sur l'Etat 2	Effets publics nationaux 3	
1956 Juin	7.283	34.660	2.066	44.009
Septembre	7.973	34.660	2.071	44.704
Décembre	5.989	34.660	2.072	42.721
1957 Mars	7.132	34.456	2.232	43.820
Juin	7.588	34.456	2.230	44.274
Septembre	8.727	34.456	2.235	45.418
Décembre	6.616	34.456	2.230	43.311
1958 Mars	8.690	34.243	2.375	45.308
Juin	8.615	34.243	2.372	45.290
Septembre	2.115	34.243	2.376	38.734
Décembre	7.840	34.243	2.379	44.462
1959 Mars	9.465	34.030	2.465	45.960
Juin	7.315	34.030	2.463	43.808
Septembre	5.315	34.030	2.466	41.811
Décembre	8.215	34.030	2.469	44.714

¹ Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 18 de la loi organique de la B.N.B. — ² Art. 8 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — ³ Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS
(millions de francs)

25³

Source : *Moniteur Belge*.

Recettes	Du 1/I au 30/XI/1959		Dépenses	Du 1/I au 30/XI/1959	
	Pour compte exerc. 1958	Pour compte exerc. 1959		Pour compte exerc. 1958	Pour compte exerc. 1959
<i>Voies et moyens :</i>			<i>Dépenses ordinaires :</i>		
Impôts	5.394	81.410	Dette publique	1.398	14.286
Taxes, péages et redevances	90	3.271	Pensions	890	14.793
Revenus patrimoniaux	569	425	Dotations	12	312
Remboursements	534	781	Non-valeurs et remboursements	105	340
Produits divers	66	670	Administration { rémunérations	260	21.065
Impôts d'assainissement monétaire ...	—	—	{ générale { matériel	1.415	5.321
Recettes résultant de la guerre	36	235	Subventions	3.906	32.138
			Travaux	237	653
			Autres dépenses	884	5.139
Total ...	6.689	86.792	Total ...	9.107	94.047
<i>Recettes extraordinaires :</i>			<i>Dépenses extraordinaires :</i>		
Produits d'emprunts consolidés	—	21.457	Service de la dette publique	—	2
Diverses	313	3.057	Crédits relatifs aux avances	— 29	3.748
			Crédits relatifs aux participations	— 432	719
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	— 1.103	15.003
			aux immobilis. { rest. du dom. pub.	8	574
			Autres dépenses	1	4.624
Total ...	313	24.514	Total ...	— 1.555	24.670
TOTAL GENERAL ...	7.002	111.306	TOTAL GENERAL ...	7.552	118.717
Mali ...	550	7.411			

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1957 Moyenne mensuelle	3.214	1.458	2.769	7.441	—
1958 Moyenne mensuelle	3.069	1.514	2.738	7.321	—
1958 Septembre	3.271	1.538	2.677	7.486	68.047
Octobre	2.432	1.684	2.783	6.899	74.946
Novembre	2.044	1.290	2.776	6.110	81.056
Décembre	2.298	1.667	2.826	6.791	87.847
1959 Janvier	5.222	1.653	3.651	10.526	10.526
Février	2.225	1.359	2.618	6.202	16.728
Mars	2.210	1.608	2.946	6.764	23.492
Avril	2.661	1.630	2.833	7.124	30.616
Mai	3.021	1.606	2.863	7.490	38.106
Juin	3.588	1.550	2.923	8.061	46.167
Juillet	6.371	1.726	2.884	10.981	57.148
Août	2.410	1.434	2.783	6.627	63.775
Septembre	3.631	1.633	2.960	8.224	71.999
Octobre	2.787	1.840	3.237	7.864	79.863
Novembre	2.130	1.783	3.006	6.919	86.782

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 novembre 1959 pour les exercices 1958 et 1959

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1958 2		Exercice 1959		novembre 1959
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1959
I. Contributions directes 1	36.114	37.925	31.306	31.043	2.130
II. Douanes et accises	18.138	18.384	17.411	18.084	1.783
dont douanes	5.802	5.900	4.881	5.219	447
accises	11.327	12.224	11.772	12.618	1.279
taxes spéciales de consommat.	718		526		49
III. Enregistrement	32.861	34.905	32.692	32.577	3.005
dont enregistrement	3.037	3.500	3.276	3.171	318
successions	1.835	1.650	1.631	1.571	173
timbres et taxes assimilées ...	27.630	29.319	27.414	27.437	2.483
Total 1 ...	87.103	91.214	81.409	81.704	6.918
Différence par rapport aux éval. budgét.	- 4.111		- 295		+ 435

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1958 commencé le 1er janvier 1958 s'est clôturé le 31 mars 1959.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

REVENUS ET EPARGNE

30^a

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligatoire 1	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfique	en perte			bénéfice	perte			
1957 ²	14.069	10.770	3.299	175.112	107.474	35.102	2.097	19.861	58.327 ³	2.274
1958 ²	13.974	10.454	3.520	193.699	111.775	30.464	2.256	17.785	53.221 ³	2.655
1958 Mars	1.540	1.180	360	13.898	8.277	2.273	160	1.303	4.859	228
Avril	2.703	2.063	640	27.791	15.422	3.635	451	1.783	4.630	213
Mai	2.769	3.123	641	57.345	34.736	10.611	509	6.794	3.924	175
Juin	1.775	1.354	421	32.236	17.424	5.820	237	3.181	4.756	226
Juillet	595	471	124	14.684	9.297	2.428	110	1.568	4.712	216
Août	233	154	79	1.856	958	256	17	121	3.609	153
Septembre ...	337	245	92	1.714	1.696	283	31	115	4.328	193
Octobre	511	364	147	12.222	5.389	1.367	127	913	4.033	181
Novembre ...	366	265	101	14.235	6.737	1.657	195	1.024	3.890	176
Décembre	345	249	96	8.205	4.723	728	102	447	5.746	285
1959 Janvier	120	83	37	2.439	989	240	86	149	5.959	274
Février	180	132	48	664	1.707	367	13	311	4.443	182
Mars	1.558	1.143	415	16.670	9.832	2.286	458	1.367	5.536	246
Avril	2.730	1.957	773	34.114	23.697	3.706	589	1.978	5.337	233
Mai	2.958	2.123	835	61.665	34.173	9.174	1.179	6.360	4.818	209

1 En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

2 Déduction faite des doubles emplois.

3 Au 31 décembre.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE 31 ET DE RETRAITE

Dépôts sur livrets des particuliers
à la Caisse d'Épargne ¹ (épargne pure)
(millions de francs)

Périodes	Versements	Remboursements	Excédents	Soldes des dépôts à fin de période
1957 Moyenne mens. ...	1.399	1.205	194	60.144 ²
1958 Moyenne mens. ...	1.576	1.193	383	66.700 ²
1958 Octobre	1.716	1.138	578	63.837
Novembre	1.489	1.033	456	64.293
Décembre	1.838	1.391	447	66.700 ²
1959 Janvier	2.261	1.213	1.048	67.748
Février	1.675	1.080	595	68.343
Mars	1.571	1.338	233	68.576
Avril	1.822	1.420	402	68.978
Mai	1.683	1.317	366	69.344
Juin	1.863	1.503	360	69.704
Juillet	2.074	1.361	713	70.417
Août	1.720	1.192	528	70.945
Septembre	1.753	1.478	275	71.220
Octobre	1.822	1.423	399	71.619
Novembre	1.687	1.171	416	72.035
Décembre	1.987	1.652	335	74.405 ²

1 Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1957 : 6.897.202 et au 31 décembre 1959 : 6.873.076.

2 Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE DES REMUNÉRATIONS 32 HORAIRES BRUTES DES OUVRIERS

Base 1958 = 100

Méthode d'établissement et conditions d'utilisation :
voir Bulletin de novembre 1957, page 413

Périodes	Gain moyen brut par heure prestée (hommes + femmes)	Salaire horaire type	
		ouvrier qualifié 1	ouvrier non qualifié 1
1955 Juin	105,5	104,9	105,3
Septembre	105,4	105,4	105,8
Décembre	107,6	106,4	107,2
1956 Mars	109,4	109,5	110,1
Juin	113,8	113,2	113,9
Septembre	115,2	115,1	115,6
Décembre	119,5	118,3	118,1
1957 Mars	121,9	121,8	122,0
Juin	125,4	124,1	124,4
Septembre	124,9	125,1	124,7
Décembre	128,9	127,7	127,8
1958 Mars	128,8	128,2	128,4
Juin	130,9	128,8	129,0
Septembre	130,5	129,0	129,0
Décembre	132,3	128,6	129,3
1959 Mars	131,2	128,6	129,8
Juin	132,1	130,0	131,4
Septembre	133,4	131,1	132,5

1 Non compris les ouvriers du transport.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Argent à 1, 5 et 10 jours ¹		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1958 Moyenne	38	2,1	112,7	2,1	14,6	240,3	111,6	2,9	5,4	247,4	244,3	234,9	63,1	482,3	307,4
1959 Moyenne	38	1,9	123,6	2,2	15,1	243,1	120,7	2,9	7,1	250,1	266,5	236,5	63,7	486,7	330,2
1958 Octobre	38	2,2	114,2	1,7	10,7	255,8	104,5	3,0	5,9	262,7	235,3	242,5	63,4	505,2	298,7
Novembre	38	1,7	85,9	1,5	11,7	221,0	108,0	2,6	4,4	226,8	210,0	211,8	60,9	438,6	270,9
Décembre	38	2,1	127,5	3,4	15,5	264,5	119,0	2,9	5,1	272,9	267,1	256,4	71,2	529,3	338,3
1959 Janvier	38	1,9	143,3	2,5	15,1	246,9	128,5	3,4	9,7	254,7	296,6	236,8	70,5	491,5	367,1
Février	38	1,9	112,6	1,7	15,1	226,2	119,1	2,9	6,9	232,7	253,7	216,7	59,1	449,4	312,8
Mars	38	1,8	128,9	3,7	14,2	234,5	107,2	2,9	6,7	242,9	257,0	227,5	62,5	470,4	319,5
Avril	38	1,9	134,6	2,2	20,9	252,2	122,4	2,9	7,0	259,2	284,9	247,2	67,8	506,4	352,7
Mai	38	1,6	113,8	3,6	14,7	222,2	116,5	2,7	6,1	230,1	253,1	219,9	62,3	460,0	315,4
Juin	39	1,6	120,3	2,5	7,5	251,7	124,1	2,8	6,6	258,6	258,5	247,6	66,6	508,2	325,1
Juillet	39	1,7	93,0	2,0	12,8	246,8	124,2	2,5	6,1	253,0	236,0	233,1	66,0	491,1	302,0
Août	39	1,7	87,8	1,5	14,4	216,0	114,2	2,4	5,6	221,6	222,0	213,4	56,1	435,0	278,1
Septembre	39	1,8	114,4	1,9	19,9	240,8	119,6	2,7	6,8	247,2	260,7	241,2	63,8	488,4	324,5
Octobre	39	1,8	100,3	1,7	13,1	248,5	119,2	2,9	8,1	254,9	240,7	241,3	65,1	496,2	305,9
Novembre	39	2,0	130,4	1,5	16,0	248,5	123,0	3,3	7,8	255,3	277,2	241,4	60,2	496,7	337,4
Décembre	39	2,6	204,4	1,8	16,7	283,4	128,2	3,6	8,2	291,4	357,5	265,3	64,1	556,8	421,6

¹ Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille au jour le jour, ou précédemment à 5 et 10 jours.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global ¹	Avoirs des particuliers	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation ²
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1958 Moyenne	789 ¹	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91	4,21
1959 Moyenne	810 ¹	33,1	25,1	39,0	97,1	39,0	97,1	272,2	91	4,08
1958 Octobre	785	30,2	23,3	36,7	94,0	38,1	94,0	262,8	91	4,10
Novembre	787	29,4	23,5	33,9	86,0	33,8	86,0	239,6	91	4,48
Décembre	789	30,9	23,6	40,9	98,9	37,0	98,9	275,7	91	4,28
1959 Janvier	792	32,0	23,5	38,5	100,4	41,2	100,4	280,5	91	4,31
Février	794	30,2	23,5	36,7	93,4	38,0	93,4	261,5	92	4,33
Mars	796	30,4	23,8	36,0	88,8	33,6	88,8	247,3	92	4,08
Avril	798	31,0	24,0	37,4	94,3	38,4	94,3	264,3	91	4,18
Mai	800	32,1	24,7	38,8	94,0	37,1	94,0	263,9	92	4,50
Juin	802	33,4	25,1	40,1	96,4	38,2	96,4	271,3	91	3,93
Juillet	803	37,3	25,7	46,3	112,3	46,8	112,3	317,8	92	4,14
Août	805	33,8	26,2	37,7	90,8	37,4	90,8	256,6	92	3,82
Septembre	810	34,4	25,9	39,3	97,7	38,6	97,7	273,3	90	3,84
Octobre	814	34,6	26,3	40,9	105,6	42,3	105,6	294,5	91	4,00
Novembre	816	33,8	26,5	37,2	93,6	37,4	93,6	261,7	90	4,07
Décembre	819	34,8	26,6	39,3	97,7	38,6	97,7	273,3	90	3,80

¹ Au 31 décembre.

² Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
Nombre de produits	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1958 Moyenne	422	359	470	356	455	668	481	290	410	471	327	350	274	327
1959 Moyenne	420	371	447	359	446	629	451	316	399	471	326	350	269	387
1958 Octobre	413	341	435	348	454	665	478	283	413	473	324	350	263	327
Novembre	416	353	456	352	455	665	478	288	414	474	327	350	271	331
Décembre	417	363	455	348	460	665	478	309	415	473	328	350	275	330
1959 Janvier	416	367	466	349	451	650	465	312	398	474	329	350	278	334
Février	416	356	460	354	454	650	465	322	399	474	330	350	283	343
Mars	415	348	460	360	452	640	465	322	398	474	328	347	284	359
Avril	419	366	462	367	449	625	462	325	399	469	328	347	284	397
Mai	421	372	462	370	449	625	458	321	402	471	327	349	275	408
Juin	419	367	447	366	444	624	458	312	393	472	323	349	262	414
Juillet	419	376	442	357	440	624	436	311	395	470	325	349	268	408
Août	422	389	437	351	439	619	437	309	398	471	321	351	254	407
Septembre	423	386	442	354	440	620	439	310	398	471	319	348	251	409
Octobre	423	376	442	358	444	624	441	312	405	470	321	351	252	402
Novembre	424	376	425	361	443	624	441	312	401	470	327	353	269	391
Décembre	426	370	420	361	447	624	441	331	403	470	328	353	271	386

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidérgurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
Nombre de produits	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1958 Moyenne	278	619	485	336	367	266	447	329	248	514	480	557	455	406
1959 Moyenne	347	592	465	326	373	271	412	290	240	516	481	551	452	434
1958 Octobre	302	603	479	324	343	254	437	313	246	513	480	547	455	429
Novembre	301	590	479	323	345	254	431	312	246	513	479	543	453	433
Décembre	285	590	479	317	341	250	424	304	239	513	478	543	453	425
1959 Janvier	296	579	473	317	334	254	423	301	242	513	475	542	449	425
Février	299	577	473	316	344	251	419	285	242	513	478	546	451	431
Mars	313	576	459	313	343	249	411	287	243	513	480	546	452	437
Avril	333	573	459	318	367	249	413	287	240	513	479	546	452	431
Mai	348	573	459	318	379	249	403	287	239	513	481	549	453	434
Juin	327	573	464	321	373	264	402	287	241	518	480	552	453	426
Juillet	346	574	464	323	380	266	404	277	240	518	480	553	453	424
Août	369	597	464	328	399	270	407	280	238	518	484	553	455	437
Septembre	356	609	464	332	397	284	411	275	238	518	483	557	453	433
Octobre	372	614	464	335	390	299	412	269	239	518	484	554	453	443
Novembre	429	625	464	343	389	315	416	298	237	518	485	556	452	443
Décembre	394	643	466	351	391	317	422	363	237	520	486	559	453	447

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE **45**²
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1953* = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	France (Statistique générale de la France)	Italie (Banca di Roma)	Allemagne occidentale (Statistisches Bundesamt) 1	Royaume-Uni* (Board of Trade) 1954 = 100	Etats-Unis (Department of Labor Bureau Labor Statistics)	Suisse (Office fédéral de l'industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1958 Moyenne	102	105	121	101	106	111	108	102
1959 Moyenne	101					p111	108	100
1958 Octobre	100	104	120	100	106	111	108	101
Novembre	100	107	120	99	106	111	108	101
Décembre	100	107	121	99	105	112	108	100
1959 Janvier	100	107	126	98	105	112	109	100
Février	100	106	126	98	105	111	109	100
Mars	100	105	125	97	105	112	109	100
Avril	101	104	125	97	105	111	109	99
Mai	101	104	126	97	105	111	109	99
Juin	101	105	124	97	105	111	109	99
Juillet	101	105	125	97	105	111	109	100
Août	102	105	126	97	105	111	108	100
Septembre	102	106	127	98	105	112	109	100
Octobre	102	108	129	99	105	p112	108	101
Novembre	102		129		106	p112	108	102
Décembre	103					p112	108	101

1 Produits finis industriels.

* Royaume-Uni : nouvel indice sur base 1951 = 100 (tous produits manufacturés).

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL **46**
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
Nombre de prod.	65	35	25	5
1958 Moyenne	108,31	107,9	106,2	114,6
1959 Moyenne	109,64	109,5	106,6	120,0
1958 Octobre	108,24	107,7	106,2	115,1
Novembre	108,34	108,0	106,1	115,1
Décembre	108,76	108,4	106,1	117,6
1959 Janvier	108,73	108,5	106,1	117,6
Février	108,95	108,8	106,1	117,7
Mars	108,80	108,5	106,0	118,7
Avril	108,93	108,7	105,9	119,6
Mai	109,22	108,9	106,2	120,1
Juin	109,59	109,2	106,8	120,5
Juillet	109,60	109,1	106,8	120,6
Août	110,14	110,0	106,9	120,7
Septembre	110,23	110,0	107,2	120,9
Octobre	110,38	110,4	107,0	121,0
Novembre	110,62	110,8	107,1	121,1
Décembre	110,53	110,6	107,1	121,5

PRODUCTION

50

I. — INDICE DE L'ACTIVITE ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Indices de l'activité industrielle Source : Institut National de Statistique							Indices de la production industrielle Source : Inst. de Recherches Econ. et Sociales					
	Indice général	Indice des industries extractives	Indices des industries manufacturières				Indice général	dont					
			Ensemble	Sidé-rurgie	Fabri-cations métalliques	Fila-tures		Tissages	Combustible et énergie	Sidé-rurgie	Fabri-cations métalliques	Fila-tures	Tissages
1957 Moyenne	113,7	97,9	118,0	134,0	108,5	118,5	124,0	122,8	103,4	134,0	135,3	120,8	119,4
1958 Moyenne	106,4	91,4	110,4	127,9	100,7	97,1	103,6	115,1	98,1	128,3	126,8	98,7	96,1
1958 Août	97,5	84,6	101,0	121,9	89,0	83,2	81,7	106,9	89,4	121,9	113,4	86,7	79,3
Septembre	109,6	88,0	115,5	136,6	102,6	106,5	111,3	118,1	93,9	135,4	131,1	106,1	98,9
Octobre	117,8	95,5	123,9	142,3	106,9	113,3	125,6	119,0	98,2	136,1	127,2	109,4	107,1
Novembre	99,6	78,4	105,4	118,8	87,4	97,2	103,2	116,1	90,3	125,4	131,0	110,3	105,1
Décembre	109,2	89,1	114,0	133,2	98,0	111,4	117,4	115,7	97,7	129,2	122,4	111,2	105,2
1959 Janvier	106,3	83,5	112,4	135,0	96,0	121,5	114,2	112,3	94,4	131,2	116,1	121,0	103,0
Février	95,9	65,0	104,4	122,5	89,1	104,8	108,3	112,4	81,7	130,5	125,5	111,3	105,4
Mars	107,0	83,8	113,3	133,6	95,4	107,0	111,5	118,6	94,3	132,6	131,4	108,6	105,1
Avril	p 111,5	86,1	118,5	143,9	99,7	110,4	117,3	120,1	90,2	141,8	131,5	107,9	105,0
Mai	p 100,3	77,9	106,5	130,7	87,0	100,2	100,5	119,8	84,8	134,6	136,8	110,2	103,4
Juin	p 110,4	81,1	118,4	146,2	97,0	119,5	119,6	122,4	86,3	145,0	137,2	118,6	110,4
Juillet	p 94,0	67,1	101,4	131,1	81,6	94,4	103,5	105,2	72,7	128,8	119,9	92,5	93,1
Août	p 99,7	71,4	107,5	126,9	84,9	107,1	105,0	110,2	78,7	127,0	118,8	112,1	97,0
Septemb.	p 112,3	80,6	121,0	149,5	98,5	120,9	127,5	123,4	87,2	148,0	138,2	118,4	114,1
Octobre	p							126,2	89,9	153,2	140,3	121,0	115,1

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de houille									Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)						Total		
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine				
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425 ¹	24,0	1.502	
1958 Moyenne	91	122	300	245	540	339	831	2.255	21,3	6.928	
1959 Moyenne p			215	172	459	318	731	1.895		7.499	
1958 Octobre	87	117	294	223	574	376	864	2.331	22,4	6.609	
Novembre	88	119	244	187	481	286	739	1.937	18,1	6.740	
Décembre	86	116	297	195	550	371	783	2.196	21,1	6.928	
1959 Janvier	84	114	274	186	538	364	726	2.088	20,5	7.084	
Février	84	114	142	130	356	234	714	1.576	14,9	7.035	
Mars	85	114	247	186	513	354	738	2.038	19,3	7.347	
Avril	84	113	249	188	497	371	752	2.057	19,5	7.541	
Mai	81	110	200	171	470	324	686	1.851	17,5	7.555	
Juin	79	108	217	177	484	325	702	1.905	18,4	7.627	
Juillet	74	102	175	144	362	224	696	1.601	16,4	7.690	
Août	72	99	199	161	391	289	658	1.698	18,2	7.763	
Septembre	73	100	210	174	457	326	715	1.882	19,5	7.753	
Octobre	73	100	221	187	498	355	755	2.016	20,6	7.767	
Novembre p			221	179	461	313	812	1.986		7.722	
Décembre p			221	183	485	341	819	2.049		7.499	

¹ Y compris 82.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Accises).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts mis en œuvre (milliers de kilolitres)	Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers			Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne	435	9.831	142	855	—	37	261	253	202
1957 Moyenne	596	4.745	152	589	519	51	466	523	370
1958 Moyenne	576	4.632	86	477	630	49	460	501	349
1958 Septembre	580	4.664	79	475	718	51	476	526	379
Octobre	596	4.663	92	475	705	50	500	541	396
Novembre	572	4.627	93	502	650	50	448	462	321
Décembre	596	4.644	110	493	668	49	469	499	373
1959 Janvier	602	4.594	117	488	709	49	481	507	376
Février	534	4.570	85	493	564	48	431	465	340
Mars	599	4.575	84	499	753	49	485	505	369
Avril	586	4.475	90	471	675	49	486	541	406
Mai	604	4.525	105	483	767	47	473	485	364
Juin	595	4.558	71	462	564	47	505	568	404
Juillet	592	4.507	46	420	623	45	485	521	352
Août	594	4.549	56	423	650	48	470	506	340
Septembre	602	4.519	72	415	620	47	517	573	416
Octobre	635	4.544	82	397	577		557	619	442
Novembre					578				

III. — PRODUITS TEXTILES

56¹

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écrus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1957 Moyenne .	882	5.759	167	7.912	456	2.325	1.602	2.888	628	2.929	7.049	2.498	787
1958 Moyenne .	729	6.110	70	6.232	349	1.924	1.248	2.251	562	3.331	5.597	2.056	703
1958 Septembre .	745	5.919	62	6.916	363	2.362	1.344	2.318	568	3.303	5.955	2.269	758
Octobre ...	833	6.915	64	6.787	422	2.625	1.364	2.702	688	3.695	6.519	2.614	862
Novembre .	675	5.770	62	6.210	333	2.087	1.266	2.395	595	3.829	5.444	2.146	672
Décembre .	834	7.019	68	6.748	407	2.536	1.351	2.553	618	3.640	6.152	2.396	814
1959 Janvier ...	929	6.802	75	8.747	408	2.395	1.266	2.570	566	3.312	6.099	2.386	731
Février ...	859	7.027	74	6.931	381	1.976	1.277	2.200	549	2.925	5.795	2.214	749
Mars	916	6.767	42	6.707	372	2.144	1.362	2.459	605	2.787	5.984	2.263	783
Avril	999	6.585	79	6.717	364	2.289	1.482	2.420	598	2.611	6.113	2.516	796
Mai	752	5.773	37	6.251	281	2.225	1.357	2.270	489	2.446	5.546	2.123	596
Juin	958	7.061	60	7.466	308	2.742	1.498	2.423	632	3.101	6.437	2.490	770
Juillet ...	888	5.662	57	6.680	316	1.471	1.296	1.647	577	2.746	5.698	2.152	601
Août	735	5.502	56	6.710	241	2.674	1.415	2.417	526	2.665	5.363	2.342	638
Septembre .	1.035	6.880	66	7.458	384	2.831	1.629	2.258	691	3.449	6.680	2.707	811
Octobre ...	1.129	7.315	62	7.616	378	2.953	1.681	2.448	733	3.905	7.150	2.870	897
Novembre .								2.514					

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

IV. — PRODUITS DIVERS

56²

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés		Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries 4	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson 5		
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Déclarations en consomm.	Quantités (milliers de tonnes)				Valeurs (millions de francs)		
											sucres bruts	sucres raffinés							Stocks (sucres bruts et raf.) 3	
1936-1938 Moy. .	250 ¹	117 ²	154 ²				15,5 ¹					17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,8	7,2
1957 Moyenne .	392	159	187	19,5	17,2	13,1	27,7	4,3	187	14,1		30,1	15,4	251	20,5	13,8	19,1	5.045	8,7	35,9
1958 Moyenne .	338	147	239	22,9	20,6	20,1	26,2	4,0	171	12,8		40,9	16,4	303	22,2	13,7	18,1	4.651	8,7	38,0
1958 Septembre .	368	157	294	23,9	21,5	21,3	28,5	4,3	226	15,0		1,0	13,4	20	23,8	14,4	15,3	4.408	3,4	36,6
Octobre ...	365	162	276	24,0	22,0	29,0	23,1	4,0	213	12,5		143,9	27,7	116	23,9	13,7	28,8	5.195	3,4	43,0
Novembre .	325	141	164	21,9	19,9	17,4	24,3	3,6	171	10,7		244,5	31,2	262	21,2	11,5	17,6	4.165	3,7	39,0
Décembre .	303	141	210	26,6	24,3	25,9	28,0	3,8	151	13,4		92,2	21,9	303	22,0	15,4	15,4	4.974	4,2	45,6
1959 Janvier ...	200	138	220	26,7	24,2	17,9	27,1	3,9	110	9,7		10,0	15,1	285	19,6	12,4	16,9	4.843	3,3	35,8
Février ...	147	124	210	22,7	20,7	24,8	27,0	3,7	76	7,3		—	12,8	258	18,8	11,5	21,7	4.511	3,7	35,9
Mars	399	148	245	26,2	23,9	28,2	25,8	4,2	96	11,0		—	14,3	235	18,7	14,1	14,3	4.262	4,3	47,1
Avril	402	150	285	25,9	23,7	21,4	28,6	4,6	132	15,4		—	13,3	213	19,7	15,7	9,9	4.613	3,5	34,1
Mai	423	133	293	27,0	24,6	15,4	25,1	4,1	173	12,9		—	10,0	194	20,7	15,6	13,2	3.936	2,6	27,5
Juin	434	148	317	25,3	23,1	12,1	29,2	5,2	223	14,9		—	10,5	143	26,4	16,1	25,9	4.223	3,1	32,0
Juillet	405	143	261	23,2	21,2	11,4	21,0	3,2	204	16,6		—	12,8	107	25,7	17,7	12,2	3.752	2,9	27,5
Août	434	145	302	23,9	20,2	17,5	25,0	4,6	198	16,0		—	11,0	61	26,3	15,7	10,9	3.776	3,1	30,1
Septembre .	447	166	345	23,1	19,9	18,9	30,1	4,8	218	17,7		0,2	14,4	35	23,2	14,6	18,2	3.538	3,6	37,6
Octobre ...	426	p171	p352	26,4	23,0	22,1	p30,4	p4,2	p208	p17,0		55,3	20,4	62	26,9	14,7	23,7	5.212		
Novembre .	388											127,7	27,4	163	21,5	12,1	12,3	4.129		

1 Moyenne 1938.

2 Moyenne 1937-1938-1939.

3 Fin de période.

4 Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

5 Vente aux minques d'Ostende, Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberge; en 1936-1937-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

V. — ENERGIE ELECTRIQUE

58

(millions de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1				Importations (5)	Exportations (6)	Solde importation exportation (7) = (5) - (6)	Total énergie absorbée par les réseaux (8) = (4) + (7)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto- producteurs industriels (3)	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)				
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)						
1936-1938 Moyenne	20,4	190	228	438	5,5	2,2	3,3	441
1957 Moyenne	36,3	556	459	1.051	24,6	33,2	- 8,6	1.042
1958 Moyenne	36,9	550	456	1.043	24,7	19,5	5,2	1.048
1958 Août	32,0	499	417	948	38,4	18,4	20,0	968
Septembre	33,6	546	460	1.040	19,1	21,3	- 2,2	1.038
Octobre	40,9	578	492	1.111	19,0	7,2	11,8	1.122
Novembre	39,6	546	456	1.042	23,0	9,0	14,0	1.056
Décembre	45,2	627	492	1.164	26,6	19,5	7,1	1.171
1959 Janvier	46,5	623	486	1.156	26,2	20,9	5,3	1.161
Février	38,8	555	428	1.022	15,1	12,0	3,1	1.025
Mars	38,3	568	470	1.076	21,5	10,1	11,4	1.087
Avril	37,9	570	470	1.078	14,6	23,9	- 9,3	1.068
Mai	32,2	522	435	989	30,3	7,2	23,1	1.012
Juin	30,9	541	445	1.017	21,5	4,3	17,2	1.034
Juillet	22,8	492	424	939	21,5	6,8	14,7	954
Août	29,6	530	437	997	17,4	11,9	5,5	1.002
Septembre	32,0	594	500	1.126	17,3	59,0	-41,7	1.085
Octobre	34,4	654	569	1.258	23,9	95,6	-71,7	1.186

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1957 : 158; au début de l'année 1958 : 160; au début de l'année 1959 : 161.

1 Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

VI. — GAZ

59

(Production, Importation et Exportation) 1

(millions de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

Périodes	Production					Importations (6)	Exportations (7)	Solde importation exportation (8) = (6) - (7)	Total de gaz disponible en Belgique (9) = (5) + (8)
	des usines à gaz (1)	des cokeries		des charbon- nages (4)	total (5) = (1) + (2) + (4)				
		total (2)	dont production destinée aux fournitures industrielles directes (3)						
1957 Moyenne	0,26	167,45	97,38	17,31	185	0,61	6,12	-5,51	180
1958 Moyenne	0,23	171,55	100,30	16,20	188	0,76	6,58	-5,82	182
1958 Août	0,25	168,76	103,41	12,74	182	0,73	3,76	-3,03	179
Septembre	0,24	173,46	104,76	14,68	188	0,68	6,46	-5,78	183
Octobre	0,22	178,87	106,45	15,28	194	0,69	6,84	-6,15	188
Novembre	0,21	167,81	97,85	16,86	185	0,66	6,21	-5,55	179
Décembre	0,22	182,42	104,46	17,80	200	0,70	7,11	-6,41	194
1959 Janvier	0,22	184,62	105,36	20,03	205	0,69	6,44	-5,75	199
Février	0,21	168,73	95,40	18,07	187	0,63	5,62	-4,99	182
Mars	0,23	178,62	105,28	16,70	196	0,66	5,89	-5,23	190
Avril	0,23	177,76	106,60	15,29	193	0,67	6,07	-5,40	188
Mai	0,25	172,15	100,93	14,87	187	0,71	5,77	-5,06	182
Juin	0,26	172,62	101,80	14,70	188	0,75	6,14	-5,39	182
Juillet	0,21	161,32	97,34	11,92	173	0,59	5,27	-4,68	169
Août	0,22	162,22	94,87	11,92	174	0,78	3,30	-2,52	172
Septembre	0,21	174,12	101,50	13,69	188	0,86	5,40	-4,54	183
Octobre	0,21	186,28	109,02	16,46	203	0,81	5,97	-5,16	198

1 Pour les conditions d'utilisation de cette statistique cfr. Bulletin de décembre 1957, p. 528.

CONSOMMATION *

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100

65²

Source : Institut National de Statistique.

Mois	Grands magasins à rayons multiples																					
	Indice général	Alimentation				Habillage					Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie		Parf.		
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Annages	Deuss hommes	Deuss femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapel.	Total 1	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Joux, jouets, sports, voyage
1958 Novembre	153	137	143	148	140	106	173	118	171	144	106	109	108	116	278	143	154	294	161	181	116	414
1958 Décembre	187	170	193	186	179	102	166	134	219	179	112	130	120	164	353	196	323	324	258	267	181	800
1959 Janvier	139	161	137	151	147	128	124	104	195	145	159	116	139	123	273	149	147	130	136	135	117	45
1959 Février	116	137	129	134	134	110	87	75	121	101	111	122	116	119	234	188	125	111	108	109	108	46
1959 Mars	139	150	157	157	153	136	187	144	153	142	125	136	130	126	223	143	144	136	118	121	121	71
1959 Avril	141	144	127	162	140	140	199	155	164	154	124	141	132	140	227	154	146	117	125	124	129	77
1959 Mai	139	133	128	144	132	124	212	169	187	160	112	142	126	125	234	143	135	98	103	103	124	92
1959 Juin	138	126	129	148	129	126	198	151	198	159	113	138	125	121	223	138	159	102	103	103	131	112
1959 Juillet	146	123	128	158	128	121	216	157	220	168	121	139	129	127	272	152	153	111	104	105	149	154
1959 Août	126	125	130	150	129	84	121	106	137	113	111	123	117	127	226	144	146	110	238	220	126	82
1959 Septembre	130	131	150	145	138	123	120	112	143	124	112	142	126	123	253	145	142	121	205	193	117	55
1959 Octobre	154	156	162	159	158	133	228	168	191	169	123	129	125	127	290	155	152	138	130	131	126	126
1959 Novembre	167	153	169	159	159	117	195	134	193	163	115	116	115	113	271	140	164	319	164	187	118	446

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, patrons; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

* Pour la consommation de sucre, voir tableau 502.

65³

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement				Coopératives										Magasins à succursales		Grossistes		Entreprises à succursales
	Hommes	Dames	Sous-vêtements accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillage	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale	Alimentation	
1958 Novembre	124	87	90	125	101	132	114	133	135	127	112	149	109	116	105	121	126	128	
1958 Décembre	125	82	134	153	121	164	140	174	121	190	171	218	129	136	146	126	162	160	
1959 Janvier	p148	84	158	141	106	154	132	145	98	109	81	137	99	144	101	p120	p131	135	
1959 Février	p109	54	58	122	99	129	117	120	108	90	67	150	100	136	93	p 67	p127	131	
1959 Mars	p178	114	103	129	110	136	132	168	119	98	94	138	118	111	112	p127	p137	p134	
1959 Avril	p186	131	106	129	118	138	114	163	108	124	110	137	117	113	123	p138	p149	p130	
1959 Mai	p173	94	102	132	114	138	107	127	106	106	79	133	126	172	113	p154	p140	p137	
1959 Juin	p143	66	108	129	119	137	101	146	98	111	97	135	108	147	137	p137	p149	p130	
1959 Juillet	p132	68	161	127	115	141	85	160	88	116	190	165	132	111	143	p139	p159	p136	
1959 Août	p 92	49	59	124	114	137	76	128	112	102	274	131	118	116	87	p105	p150	p133	
1959 Septembre	p 98	86	70	p130	p120	p138	p 98	p171	p110	p123	p234	p126	p114	p138	98	p107	p153	p133	
1959 Octobre	p146	151	101	p141	p123	p151	p119	p136	p129	p134	p203	p146	p114	p138	116	p134	p150	p143	
1959 Novembre	p121	90	87											p117	p118		p140		

II. — CONSOMMATION DE TABAC **66**

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936-1938 Moy.	16,2	49,4	430	1.097
1958 Moyenne	16,1	46,7	873	739
1959 Moyenne	18,1	49,7	859	732
1958 Décembre	16,8	45,0	962	765
1959 Janvier	16,3	38,5	765	802
Février	15,1	29,5	741	598
Mars	15,4	40,8	835	690
Avril	14,5	48,3	1.073	909
Mai	15,2	46,2	779	649
Juin	20,1	67,8	1.049	801
Juillet	16,9	43,5	811	680
Août	16,2	58,3	870	718
Septembre	24,7	64,7	921	802
Octobre	23,2	52,9	829	700
Novembre	21,4	53,5	738	653
Décembre	18,1	52,6	897	779

III. — ABATTAGES DANS LES **67**

12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy.	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1957 Moyenne	18,8	2,6	8,8	33,7	4,7
1958 Moyenne	20,8	2,6	9,6	33,9	4,8
1958 Novembre	22,3	2,9	8,4	32,6	8,7
Décembre	24,0	3,5	10,4	39,4	8,6
1959 Janvier	20,6	3,4	8,7	32,9	8,4
Février	18,2	3,3	8,7	30,0	6,3
Mars	22,0	3,1	10,8	36,6	4,6
Avril	21,9	2,9	11,2	35,6	3,3
Mai	19,8	3,0	10,4	35,0	2,5
Juin	20,3	3,2	10,5	36,4	2,1
Juillet	20,2	3,1	10,2	33,9	1,6
Août	19,6	3,2	9,1	33,5	1,6
Septembre	25,3	3,8	10,7	36,2	3,9
Octobre	21,7	3,8	8,4	31,9	7,2
Novembre	21,3	3,0	8,6	33,1	9,7

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses ²	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	- 13	106
1957 Moyenne	351	614	96	1.061	1.060	1	100
1958 Moyenne	304	512	346	1.162	1.136	26	98
1958 Août	375	464	337	1.176	1.118	58	95
Septembre	325	506	341	1.172	1.129	48	96
Octobre	295	560	349	1.204	1.186	18	99
Novembre	275	513	344	1.132	1.106	26	98
Décembre	295	550	360	1.205	1.123	82	93
1959 Janvier	p 277	497	357	1.131	1.151	- 20	102
Février	p 236	442	342	1.020	1.085	- 65	106
Mars	p 306	487	342	1.135	1.100	35	97
Avril	p 285	518	342	1.145	1.122	23	98
Mai	p 302	491	343	1.136	1.066	70	94
Juin	p 286	527	360	1.173	1.119	54	95
Juillet	p 373	479	346	1.198	1.087	111	91
Août	p 354	469	343	1.166	1.077	89	92
Septembre	p 319	519	345	1.183	1.087	96	92
Octobre	p 292	568	351	1.211	1.120	91	93

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie ¹

c) Statistique du trafic

1° Trafic général

70²

Périodes	A	B	C	A+C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
					(milliers)				(millions)	(milliers)	(millions)
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1957 Moyenne	260	89	68	328	20,9	713	5.558	167	255	126	548
1958 Moyenne	214	66	64	278	22,0	755	4.816	128	246	112	486
1958 Septembre	212	62	63	275	22,8	788	4.805	131	244	112	487
Octobre	234	67	71	305	23,3	779	5.297	145	260	121	526
Novembre	210	64	63	273	21,3	694	4.908	133	233	116	482
Décembre	216	70	67	283	23,0	769	5.086	128	262	138	528
1959 Janvier	193	68	64	257	p23,3	p747	4.594	116	240	115	471
Février	173	55	62	235	p20,8	p682	4.170	103	236	110	449
Mars	199	62	65	264	p22,3	p733	4.657	117	248	113	478
Avril	210	64	68	278	p22,3	p731	4.898	131	254	113	498
Mai	196	64	66	262	p20,6	p704	4.706	128	250	112	490
Juin	213	64	70	283	p20,0	p690	4.967	139	260	114	513
Juillet	190	56	68	258	p19,4	p744	4.475	115	239	115	469
Août	194	56	62	256	p18,8	p699	4.537	125	233	108	466
Septembre	213	63	68	281	p21,4	p700	5.007	134	261	116	511
Octobre	228	69	81	309	p22,0	p699	5.570	144	289	146	579
Novembre	219	71	75	294	p21,4	p689	5.313	142	272	132	546

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic

Périodes	Tonnes km.	Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)										
1957 Moyenne	548	5.558	159	2.248	73	966	876	870	22	276	68
1958 Moyenne	485	4.818	180	1.810	66	959	713	742	13	271	64
1958 Septembre ...	487	4.805	83	1.753	59	998	769	791	15	272	65
Octobre	526	5.297	456	1.862	64	993	793	768	11	282	68
Novembre ...	482	4.908	498	1.793	60	919	659	680	11	223	65
Décembre	528	5.086	322	1.974	68	974	746	677	12	255	58
1959 Janvier	471	4.594	105	1.913	62	965	698	556	11	232	52
Février	449	4.170	101	1.613	62	916	657	509	11	244	57
Mars	478	4.657	106	1.711	57	1.020	722	688	11	277	65
Avril	498	4.898	108	1.789	61	1.022	781	803	14	253	67
Mai	490	4.706	86	1.788	52	1.036	700	729	14	245	56
Juin	513	4.967	92	1.815	58	1.096	762	788	15	274	67
Juillet	469	4.475	94	1.631	53	1.007	676	697	14	234	69
Août	466	4.537	88	1.597	52	1.026	688	751	15	262	58
Septembre ...	511	5.007	101	1.801	57	1.072	793	851	15	256	61
Octobre	579	5.570	209	1.962	62	1.159	881	887	16	324	70
Novembre ...	546	5.313	321	1.938	53	1.055	797	750	18	324	57

B. — Service interne belge

Périodes	Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. trans- portés (milliers)
1957 Moyenne	2.866	76	1.570	27	153	311	574	2	139	20	797
1958 Moyenne	2.329	81	1.238	20	121	229	493	1	125	21	618
1958 Août	2.238	20	1.202	16	125	230	506	2	114	23	400
Septembre ...	2.326	26	1.196	19	127	269	535	6	127	21	514
Octobre	2.609	295	1.272	18	122	245	502	1	134	20	1.253
Novembre ...	2.445	323	1.206	17	126	202	434	1	120	16	1.316
Décembre	2.375	161	1.286	19	116	213	433	1	131	15	802
1959 Janvier	2.167	23	1.296	17	135	216	348	1	118	13	292
Février	1.842	20	1.083	15	102	187	309	1	110	15	280
Mars	2.189	21	1.175	16	132	232	456	1	138	18	419
Avril	2.373	19	1.249	17	140	279	532	—	116	21	412
Mai	2.249	17	1.235	17	129	239	486	1	108	17	333
Juin	2.403	25	1.252	17	140	273	528	1	143	24	375
Juillet	2.052	28	1.084	14	119	219	438	2	120	28	253
Août	2.212	24	1.117	14	146	256	507	2	125	21	265
Septembre ...	2.421	22	1.249	17	139	278	558	—	136	22	290
Octobre	2.615	108	1.337	18	143	285	568	—	132	24	471 *

* Pour le mois de novembre, le chiffre s'élève à 760.

III. — MOUVEMENT DES PORTS

71¹

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ³
chargés				sur lest								
1958 Moyenne	1.357	3.545	1.723	1.166	190	1.210	4.208	2.063	807	4.091	2.018	1.139
1959 Moyenne	1.335	3.622		1.158	172		4.264	2.129	831	4.104	2.065	1.019
1958 Décembre	1.316	3.378	1.709	1.140	202	1.261	4.305	2.220	884	4.080	2.145	1.126
1959 Janvier	1.306	3.532	1.661	1.104	187	1.252	4.037	2.040	762	3.879	1.963	1.132
Février	1.178	3.028	1.261	967	155	1.027	3.773	1.890	772	3.495	1.742	948
Mars	1.438	3.895	2.085	1.279	196	1.222	4.650	2.311	942	4.454	2.298	1.173
Avril	1.326	3.624	1.740	1.208	143	1.378	4.279	2.193	981	4.211	2.127	950
Mai	1.340	3.715	1.515	1.161	155	1.269	3.919	1.965	859	3.916	2.024	904
Juin	1.298	3.528	1.779	1.115	175	1.127	4.283	2.119	866	4.113	2.044	1.042
Juillet	1.313	3.625	1.329	1.170	160	1.297	3.988	2.016	842	3.833	1.957	969
Août	1.332	3.646	1.646	1.150	160	1.225	3.921	1.936	728	3.817	1.890	964
Septembre	1.345	3.523	1.518	1.178	187	1.325	4.439	2.242	779	4.271	2.176	1.003
Octobre	1.422	3.816	1.597	1.262	170	1.463	4.626	2.309	778	4.471	2.231	983
Novembre	1.418	3.892		1.174	193		4.556	2.242	865	4.280	2.102	1.036
Décembre	1.306	3.643		1.132	191		4.698	2.285	802	4.511	2.229	1.129

¹ Trafic international. — ² Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises ¹	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1958 Moyenne	219	163	169	217	156	82	125	73
1959 Moyenne	194	145		194	147			
1958 Décembre	207	135	159	226	134	80	125	43
1959 Janvier	231	147	135	235	145	76	144	69
Février	189	139	75	186	142	105	108	54
Mars	202	148	196	202	140	116	180	104
Avril	188	117	100	191	129	68	152	74
Mai	200	161	161	194	161	92	178	71
Juin	187	155	182	180	137	88	187	114
Juillet	202	153	134	199	150	75	180	118
Août	213	190	234	213	181	91	188	70
Septembre	186	134	182	190	132	90	152	101
Octobre	185	129		185	141			
Novembre	181	125		183	148			
Décembre	160	139		166	153			

¹ Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Ensemble des trafics	
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
1957 Moyenne	7.130	3.866	3.148	707	14.851	1.936	1.419	1.110	177	4.642	189,4	94,8	73,6	25,6	383,4
1958 Moyenne	6.842	3.698	2.745	636	13.921	1.866	1.307	932	164	4.269	181,5	89,1	66,9	23,0	360,5
1958 Septembre	7.205	4.033	3.031	629	14.898	1.922	1.384	994	162	4.462	189,2	98,9	73,8	23,2	385,1
Octobre	7.485	4.081	2.832	772	15.170	2.021	1.473	964	203	4.661	198,1	104,8	66,2	27,9	397,0
Novembre	6.895	3.715	2.751	713	14.074	1.898	1.306	999	184	4.387	178,9	91,0	73,2	24,4	367,5
Décembre	7.018	3.666	2.764	640	14.088	1.951	1.398	997	165	4.511	188,7	97,8	76,7	22,8	386,0
1959 Janvier	6.215	2.902	2.242	478	11.837	1.718	1.098	823	128	3.767	157,8	82,5	65,4	18,7	324,4
Février	5.441	2.442	2.017	479	10.379	1.491	841	700	128	3.160	141,7	65,3	56,2	17,9	281,1
Mars	7.287	3.586	3.003	701	14.577	1.975	1.299	1.031	174	4.479	194,5	101,5	79,0	22,5	397,5
Avril	7.118	3.898	2.892	768	14.676	1.919	1.380	999	201	4.499	182,7	107,0	79,5	27,6	396,8
Mai	6.711	3.370	3.079	849	14.009	1.835	1.218	1.029	221	4.303	171,4	94,0	84,0	29,6	379,0
Juin	7.599	3.632	3.551	994	15.776	2.016	1.285	1.196	255	4.752	203,2	99,5	99,4	35,6	437,7
Juillet	6.583	4.034	3.383	998	14.998	1.811	1.415	1.215	262	4.703	177,1	106,5	104,0	37,9	425,5
Août	6.879	3.735	3.179	888	14.681	1.922	1.285	1.075	236	4.518	188,9	102,3	88,6	32,8	412,6
Septembre	7.600	3.852	3.228	766	15.446	2.101	1.315	1.019	192	4.627	212,1	100,6	87,5	28,6	428,8

COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

75

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	(0) Produits alimentaires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	(5) Produits chimiques	(6) Art. manuf., classés princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chandises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions en p.c.
<i>Importations</i>														
Valeurs (millions de francs)														
1957 Moyenne	1.733	215	3.153	1.848	138	837	3.192	2.429	677	30	14.302	3.033		
1958 Moyenne	1.720	224	2.366	1.761	118	853	2.792	2.454	720	29	13.037	2.744		
1958 Décembre	1.773	273	2.550	1.880	134	896	2.914	2.588	637	36	13.681	2.833		
1959 Janvier	1.796	219	2.505	1.818	105	858	3.090	2.302	552	27	13.272	2.855		
Février	1.656	198	2.008	1.486	82	871	3.007	2.457	728	29	12.522	3.187		
Mars	2.081	225	2.482	2.097	109	952	3.388	2.757	873	28	14.992	2.813		
Avril	1.644	247	2.440	1.756	185	989	3.021	2.713	908	31	13.934	2.812		
Mai	1.538	217	2.491	1.626	123	877	2.827	2.292	771	28	12.790	2.715		
Juin	1.669	248	2.826	1.572	114	949	3.484	3.163	771	31	14.817	3.012		
Juillet	1.599	210	2.715	1.223	107	872	3.249	2.617	762	28	13.382	2.795		
Août	1.600	189	2.745	1.495	80	899	3.180	1.920	748	26	12.882	2.661		
Septembre ...	1.797	229	2.599	1.265	103	907	3.660	2.629	925	31	14.145	2.967		
Octobre	2.110	257	2.777	1.610	124	1.007	3.690	2.898	994	37	15.504	2.930		
Novembre ...	2.376	231	2.975	1.572	152	1.003	3.810	2.638	776	29	15.562	3.073		
Décembre ... p											16.469	3.039		
<i>Exportations</i>														
1957 Moyenne	472	35	918	865	77	918	7.635	1.601	596	158	13.275	5.503	-1.027	92,8
1958 Moyenne	598	38	714	793	56	962	6.999	1.775	597	159	12.691	5.499	- 346	97,3
1958 Décembre	805	42	757	735	53	996	7.002	2.018	602	158	13.168	5.323	- 513	96,3
1959 Janvier	617	37	766	920	72	974	7.537	1.663	561	85	13.232	5.743	- 40	99,7
Février	658	38	666	573	41	907	6.364	1.358	563	78	11.246	5.944	-1.276	89,8
Mars	569	40	765	807	57	1.062	7.154	1.687	594	99	12.824	5.561	-2.168	85,5
Avril	599	44	833	714	51	1.189	8.121	2.150	669	92	14.462	5.590	+ 528	103,8
Mai	468	40	882	765	50	1.042	7.199	1.421	558	86	12.511	5.170	- 279	97,8
Juin	638	55	901	777	46	1.026	7.590	1.692	710	88	13.523	5.328	-1.294	91,3
Juillet	599	54	803	774	48	976	8.323	2.145	712	95	14.529	5.456	+1.147	108,6
Août	512	47	670	644	35	1.011	6.413	1.437	597	81	11.447	4.983	-1.435	88,9
Septembre ...	588	48	934	721	53	1.070	8.270	1.982	778	104	14.548	5.648	+ 403	102,9
Octobre	629	47	971	625	57	1.099	8.971	1.670	811	94	14.974	6.085	- 530	96,6
Novembre ...	641	45	911	626	68	1.222	8.564	1.529	719	104	14.429	5.790	-1.133	92,7
Décembre ... p											15.731	5.950	- 738	95,5
<i>Importations</i>														
Quantités (milliers de tonnes)														
1957 Moyenne	283	22,4	2.508	1.540	10,1	144	161	39,2	6,6	1,3	4.715			
1958 Moyenne	304	18,1	2.465	1.606	9,9	152	146	43,1	7,1	1,2	4.752			
1958 Décembre	334	13,5	2.380	1.702	11,8	178	161	41,2	6,4	1,6	4.829			
1959 Janvier	316	46,3	2.212	1.726	9,5	168	133	31,4	5,6	1,5	4.649			
Février	289	10,9	1.877	1.417	7,2	144	141	34,7	6,7	1,6	3.929			
Mars	362	12,2	2.578	1.962	9,6	173	171	51,6	7,9	1,3	5.329			
Avril	251	50,5	2.612	1.642	16,9	168	155	49,9	8,4	1,3	4.955			
Mai	228	12,2	2.584	1.623	10,1	133	156	54,2	7,8	1,4	4.710			
Juin	277	13,2	2.684	1.527	9,5	153	192	54,9	8,3	1,3	4.920			
Juillet	274	62,8	2.861	1.184	9,3	152	165	69,0	8,5	1,1	4.787			
Août	289	10,2	2.724	1.417	7,0	153	189	42,4	7,6	1,3	4.841			
Septembre ...	356	12,3	2.782	1.222	9,0	123	191	62,5	9,1	1,5	4.768			
Octobre	421	68,8	2.871	1.506	9,8	171	186	47,3	9,4	1,8	5.292			
Novembre ...	462	12,3	2.669	1.469	12,4	189	199	42,0	7,9	1,2	5.064			
Décembre ... p											5.420			
<i>Exportations</i>														
1957 Moyenne	52	2,2	466	633	5,3	346	822	26,9	5,8	52,5	2.412			
1958 Moyenne	92	1,7	417	553	4,2	367	782	30,5	5,9	54,7	2.308			
1958 Décembre	184	1,7	481	559	4,2	360	786	35,5	6,0	56,8	2.474			
1959 Janvier	93	1,1	392	632	5,7	333	807	29,4	5,2	5,8	2.304			
Février	110	1,2	353	425	3,6	326	643	20,0	5,6	4,7	1.892			
Mars	66	1,4	424	570	5,0	382	824	22,3	5,9	5,7	2.306			
Avril	83	1,7	549	519	4,1	435	949	33,4	6,4	6,1	2.587			
Mai	62	1,7	550	545	4,2	411	812	22,9	5,5	5,2	2.420			
Juin	89	2,6	607	561	3,9	352	887	22,5	7,3	5,3	2.538			
Juillet	81	2,7	649	609	3,8	340	929	35,5	7,2	5,8	2.663			
Août	70	2,9	557	478	2,8	356	787	31,5	6,7	5,5	2.297			
Septembre ...	80	2,1	617	518	4,2	399	903	38,7	7,4	6,4	2.576			
Octobre	93	1,6	533	468	4,6	358	957	32,0	8,3	6,0	2.461			
Novembre ...	75	1,6	521	501	5,3	432	921	20,5	7,8	6,4	2.492			
Décembre ... p											2.644			

CHOMAGE

I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81¹

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	Totaux
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)									
1958 Décembre	180	330	510	152	101	253	3.340	2.231	5.571
1959 Janvier	193	382	575	170	147	317	4.077	3.554	7.631
Février	190	367	557	169	166	335	4.056	3.992	8.048
Mars	184	270	454	147	89	236	4.251	2.584	6.835
Avril	157	220	377	132	73	205	3.043	1.666	4.709
Mai	151	214	365	117	60	177	3.290	1.679	4.969
Juin	134	186	320	108	57	165	2.593	1.374	3.967
Juillet	122	171	293	104	48	152	2.382	1.113	3.495
Août	131	174	305	100	46	146	2.904	1.343	4.247
Septembre	132	167	299	102	49	151	2.449	1.180	3.629
Octobre	133	179	312	106	51	157	2.542	1.229	3.771
Novembre	148	185	333	116	45	161	3.258	1.247	4.505
Décembre				125	74	199			

II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81²

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
		(milliers)									

Moyenne journalière par mois

1959 Janvier	24	317,4	61,0	45,4	53,1	62,9	37,1	24,0	22,5	5,0	6,4
Février	24	335,5	61,5	46,2	71,4	62,8	39,0	23,8	21,1	3,8	5,9
Mars	29	235,8	43,2	31,6	52,3	43,3	30,4	17,2	13,4	1,4	3,0
Avril	23	204,8	38,0	28,2	32,5	39,6	32,5	15,4	15,2	0,7	2,7
Mai	28	177,5	32,6	24,9	26,2	35,3	27,8	14,9	13,1	0,6	2,1
Juin	24	165,1	30,1	23,4	22,7	32,3	26,5	13,9	13,8	0,5	1,9
Juillet	23	151,9	29,1	23,4	19,5	30,8	20,9	13,7	12,0	0,5	2,0
Août	29	146,4	27,8	22,1	17,3	29,0	23,5	13,0	11,3	0,5	1,9
Septembre	24	151,2	28,5	21,3	20,4	28,5	24,3	12,7	13,0	0,6	1,9
Octobre	24	157,1	30,1	21,1	23,1	30,0	25,0	12,6	12,5	0,7	2,0
Novembre	28	160,9	31,3	23,7	25,2	31,6	22,8	13,1	9,7	1,1	2,4
Décembre	22	198,5	39,1	28,4	31,5	41,9	25,6	15,2	11,7	2,2	2,9

Moyenne journalière par semaine

1959 Décembre 6 au 12 ...	6	178,4	37,2	25,8	27,9	35,9	24,2	13,8	9,4	1,6	2,6
13 au 19 ...	6	185,1	37,3	26,6	29,3	38,1	24,4	14,2	10,4	2,0	2,8
20 au 26 ...	5	199,4	39,3	28,9	31,8	42,2	24,5	15,1	12,2	2,4	3,0
27 au 2/1/60	5	237,8	43,1	33,4	38,3	53,4	29,7	18,1	15,4	2,9	3,5
1960 Janvier 3 au 9 ...	6	215,7	42,1	31,8	33,0	44,9	27,3	16,5	13,9	2,7	3,5
10 au 16 ...	6	303,6	56,8	44,6	46,7	61,8	38,0	22,4	21,6	5,1	6,6

III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81³

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Ensemble			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1958 Moyenne ¹	132,3	48,6	180,9	81,3	28,5	109,8	51,0	20,1	71,1
1959 Moyenne	150,3	48,9	199,2	92,1	32,9	125,0	58,2	16,0	74,2
1958 Décembre	189,5	63,2	252,7	115,2	36,3	151,5	74,3	28,9	101,2
1959 Janvier	254,1	63,3	317,4	130,9	38,9	169,8	123,2	24,4	147,6
Février	271,7	63,8	335,5	130,9	38,3	169,2	140,8	25,5	166,3
Mars	178,1	57,7	235,8	110,6	35,9	146,5	67,5	21,8	89,3
Avril	153,1	51,7	204,8	96,8	35,5	132,3	56,3	18,2	72,5
Mai	130,0	47,5	177,5	84,4	33,1	117,5	45,6	14,4	60,0
Juin	121,0	44,1	165,1	77,3	30,4	107,7	43,7	13,7	57,4
Juillet	110,0	41,9	151,9	74,3	29,2	103,5	35,7	12,7	48,4
Août	108,8	39,6	146,4	71,6	28,5	100,1	35,2	11,1	46,3
Septembre	112,0	39,2	151,2	72,9	29,1	102,0	39,1	10,1	49,2
Octobre	115,7	41,4	157,1	75,7	30,2	105,9	40,0	11,2	51,2
Novembre	116,6	44,3	160,9	84,3	32,0	116,3	32,3	12,3	44,6
Décembre	145,1	53,4	198,5	98,7	33,6	132,3	46,4	19,8	66,2

¹ Dans ces chiffres ne sont pas compris les chômeurs dont l'interruption de travail résulte de l'incidence des grèves dans les secteurs gaz et électricité.

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPES DE PROFESSIONS

814

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameuble- ment	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels- restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
Chômeurs complets																									
1958 Octobre	3,2	0,6	1,9	0,9	4,0	1,4	18,5	5,6	18,7	1,4	0,7	0,7	13,0	5,3	2,1	4,4	8,1	—	—	4,0	2,5	0,3	7,1	0,6	105,0
Novembre	7,1	0,6	2,3	1,0	5,1	1,4	24,2	6,7	21,6	1,6	0,8	0,8	14,2	6,3	2,3	5,4	9,4	—	—	5,5	2,8	0,4	8,2	0,7	128,4
Décembre	9,9	0,6	2,5	1,3	6,2	1,6	32,6	8,2	24,2	1,7	1,0	0,8	15,8	7,7	2,5	6,4	10,7	—	—	5,4	2,9	0,5	8,3	0,7	151,5
1959 Janvier	10,9	0,7	2,6	1,5	7,1	1,5	39,6	9,1	26,5	1,8	1,0	1,0	17,2	8,6	2,7	7,2	11,9	—	—	5,7	3,0	0,5	9,0	0,7	169,8
Février	11,3	0,7	2,8	1,5	7,2	1,5	39,2	8,9	26,6	1,8	0,9	1,1	17,0	7,9	2,6	7,3	12,0	—	—	5,6	3,0	0,5	9,1	0,7	169,2
Mars	9,4	0,5	2,8	1,2	5,6	1,4	28,6	7,7	24,6	1,7	1,0	0,9	16,2	6,4	2,4	7,0	11,4	—	—	4,8	2,9	0,5	8,8	0,8	146,5
Avril	8,4	0,5	2,8	1,0	3,4	1,3	22,6	6,5	22,7	1,7	0,9	0,9	16,8	5,7	2,4	6,6	10,7	—	—	4,6	2,8	0,5	8,6	0,9	132,3
Mai	4,7	0,5	3,5	0,9	2,5	1,2	18,6	5,8	20,7	1,6	0,8	0,8	15,8	5,6	2,3	5,6	10,0	—	—	4,0	2,8	0,5	8,3	1,0	117,5
Juin	6,3	0,5	3,7	0,8	2,1	1,1	16,0	5,0	18,3	1,4	0,7	0,8	14,2	5,5	2,2	4,6	9,2	—	—	3,4	2,7	0,5	7,8	0,9	107,7
Juillet	5,9	0,5	3,8	0,7	2,0	1,1	15,1	4,8	17,5	1,4	0,7	0,8	13,3	5,8	2,2	4,5	8,9	—	—	2,7	2,7	0,5	7,7	0,9	103,5
Août	5,0	0,6	3,7	0,8	1,9	1,0	15,4	4,6	16,6	1,4	0,6	0,7	12,4	5,7	2,1	4,6	8,8	—	—	2,6	2,7	0,4	7,6	0,9	100,1
Septembre	5,5	0,5	3,5	0,8	2,3	1,1	15,5	4,3	16,3	1,4	0,6	0,8	12,2	5,4	2,1	4,7	8,9	—	—	3,9	2,8	0,5	8,1	0,8	102,0
Octobre	4,8	0,5	3,4	0,8	3,7	1,0	17,5	4,5	16,3	1,3	0,7	0,7	12,5	5,4	2,1	4,6	9,0	—	—	4,7	2,8	0,5	8,4	0,7	105,9

Chômeurs partiels et accidentels

1958 Octobre	0,8	0,4	15,7	0,3	0,8	0,5	4,0	2,2	7,3	0,7	0,4	0,1	12,5	5,7	2,1	1,4	2,0	5,1	0,7	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	63,4
Novembre	0,8	0,3	11,2	0,4	0,8	0,6	5,7	3,0	9,1	0,8	0,4	0,1	13,1	7,4	2,7	1,7	2,3	5,1	0,8	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	67,1
Décembre	1,4	1,1	10,9	1,2	1,0	0,8	19,1	5,6	11,5	1,2	0,7	0,2	18,2	11,6	3,4	2,4	3,5	4,9	1,4	0,4	0,3	0,0	0,4	0,0	101,2
1959 Janvier	2,3	1,8	18,1	2,9	1,3	0,5	50,8	6,8	13,8	1,0	0,6	0,2	20,0	9,6	1,9	2,3	5,2	5,7	1,7	0,4	0,3	0,0	0,4	0,0	147,6
Février	2,4	0,9	12,3	2,5	1,9	0,4	58,6	8,4	17,9	1,1	0,9	0,3	32,2	7,1	1,9	2,8	5,7	6,4	1,3	0,4	0,4	0,0	0,5	0,0	166,3
Mars	0,8	0,5	16,7	0,6	0,9	0,5	7,6	2,8	10,3	0,8	0,6	0,3	27,7	4,8	1,8	2,4	3,0	5,1	1,1	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	89,3
Avril	0,6	0,4	25,8	0,3	0,5	0,5	3,0	1,5	7,8	0,7	0,4	0,2	13,1	4,4	1,8	2,1	2,3	5,0	1,1	0,4	0,3	0,0	0,2	0,0	72,4
Mai	1,0	0,3	20,6	0,2	0,3	0,6	2,3	1,3	6,4	0,5	0,3	0,2	10,3	4,5	2,0	1,6	1,8	4,3	0,8	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	60,0
Juin	1,0	0,3	21,9	0,2	0,4	0,4	1,9	1,1	5,0	0,5	0,3	0,2	7,4	5,3	2,4	1,6	1,7	3,9	1,1	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	57,4
Juillet	0,9	0,2	15,9	0,2	0,3	0,5	1,9	1,1	4,5	0,5	0,3	0,2	7,0	5,0	2,0	1,6	1,5	3,1	1,0	0,2	0,3	0,0	0,2	0,0	48,4
Août	0,9	0,2	17,1	0,1	0,3	0,4	1,9	1,0	4,1	0,5	0,2	0,1	5,9	4,9	1,2	1,3	1,4	3,0	1,1	0,2	0,3	0,0	0,2	0,0	46,3
Septembre	1,0	0,3	19,2	0,1	0,3	0,4	1,9	1,0	4,2	0,4	0,2	0,1	5,3	4,9	1,3	1,1	1,4	4,0	1,5	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	49,2
Octobre	1,0	0,4	18,2	0,1	0,3	0,4	2,9	1,2	4,1	0,4	0,2	0,1	5,0	5,5	2,1	1,4	1,5	4,6	1,1	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	51,2

Total des chômeurs contrôlés

1958 Octobre	4,0	1,0	17,6	1,2	4,8	1,9	22,5	7,8	26,0	2,1	1,1	0,8	25,5	11,0	4,2	5,8	10,1	5,1	0,7	4,3	2,7	0,3	7,3	0,6	168,4
Novembre	7,9	0,9	13,5	1,4	5,9	2,0	29,9	9,7	30,7	2,4	1,2	0,9	27,3	13,7	5,0	7,1	11,7	5,1	0,8	5,8	3,1	0,4	8,4	0,7	195,5
Décembre	11,3	1,7	13,4	2,5	7,2	2,4	51,7	13,8	35,7	2,9	1,7	1,0	34,0	19,3	5,9	8,8	14,2	4,9	1,4	5,8	3,2	0,5	8,7	0,7	252,7
1959 Janvier	13,2	2,5	20,7	4,4	8,4	2,0	90,4	15,9	40,3	2,8	1,6	1,2	37,2	18,2	4,6	9,5	17,1	5,7	1,7	6,1	3,3	0,5	9,4	0,7	317,4
Février	13,7	1,6	15,1	4,0	9,1	1,9	97,8	17,3	44,5	2,9	1,8	1,4	49,2	15,0	4,5	10,1	17,7	6,4	1,3	6,0	3,4	0,5	9,6	0,7	335,5
Mars	10,2	1,0	19,5	1,7	6,5	1,9	36,2	10,5	34,9	2,5	1,6	1,2	43,9	11,2	4,2	9,4	14,4	5,1	1,1	5,1	3,2	0,5	9,2	0,8	235,8
Avril	9,0	0,9	28,6	1,3	3,9	1,8	25,6	8,0	30,5	2,4	1,3	1,1	29,9	10,1	4,2	8,7	13,0	5,0	1,1	5,0	3,1	0,5	8,8	0,9	204,7
Mai	5,7	0,8	24,1	1,1	2,8	1,8	20,9	7,1	27,1	2,1	1,1	1,0	26,1	10,1	4,3	7,2	11,8	4,3	0,8	4,3	3,0	0,5	8,5	1,0	177,5
Juin	7,3	0,8	25,6	1,0	2,5	1,5	17,9	6,1	23,3	1,9	1,0	1,0	21,6	10,8	4,6	6,2	10,9	3,9	1,1	3,7	3,0	0,5	8,0	0,9	165,1
Juillet	6,8	0,7	19,7	0,9	2,3	1,6	17,0	5,9	22,0	1,9	1,0	1,0	20,3	10,8	4,2	6,1	10,4	3,1	1,0	2,9	3,0	0,5	7,9	0,9	151,9
Août	5,9	0,8	20,8	0,9	2,2	1,4	17,3	5,6	20,7	1,9	0,8	0,8	18,3	10,6	3,3	5,9	10,2	3,0	1,1	2,8	3,0	0,4	7,8	0,9	146,4
Septembre	6,5	0,8	22,7	0,9	2,6	1,5	17,4	5,3	20,5	1,8	0,8	0,9	17,5	10,3	3,4	5,8	10,3	4,0	1,5	4,1	3,0	0,5	8,3	0,8	151,2
Octobre	5,8	0,9	21,6	0,9	4,0	1,4	20,4	5,7	20,4	1,7	0,9	0,8	17,5	10,9	4,2	6,0	10,5	4,6	1,1	5,0	3,0	0,5	8,6	0,7	157,1

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES ¹ (millions de francs)

85¹

Rubriques	1959 30 avril	1959 31 mai	1959 30 juin	1959 31 juillet	1959 31 août	1959 30 septembre	1959 31 octobre	1959 30 novembre
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	2.865	3.317	3.227	3.263	3.160	3.130	2.818	3.133
Prêts au jour le jour	1.731	2.018	1.886	1.777	1.525	967	1.474	1.960
Banquiers	6.259	6.031	5.899	5.522	5.595	5.622	5.804	6.507
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.394	1.614	1.446	1.324	1.178	1.509	1.774	2.136
Autres valeurs à recevoir à court terme	5.059	5.628	5.140	5.001	4.388	5.138	5.289	4.586
Portefeuille-effets	54.636	54.956	54.888	53.178	55.034	53.827	56.593	55.843
a) Portefeuille commercial ²	13.104	17.441	17.467	17.074	17.413	17.352	19.266	18.288
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	21.974	22.312	21.862	20.508	22.575	21.422	22.557	22.594
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	14.558	15.203	15.559	15.596	15.046	15.053	14.770	14.961
Reportes et avances sur titres	1.259	1.210	1.202	1.247	1.196	1.305	1.340	1.308
Débiteurs par acceptations	9.320	9.224	9.643	9.751	9.712	10.273	10.586	10.986
Débiteurs divers	22.013	22.004	22.540	22.363	22.394	22.727	21.924	22.337
Portefeuille-titres	32.467	32.479	32.788	32.517	32.391	34.321	34.326	34.700
a) Valeurs de la réserve légale	363	364	364	366	366	365	365	366
b) Fonds publics belges	29.899	29.828	30.073	29.816	29.640	31.402	31.380	31.701
c) Fonds publics étrangers	30	70	91	84	121	210	207	235
d) Actions de banques	1.220	1.218	1.227	1.226	1.282	1.358	1.383	1.402
e) Autres titres	955	999	1.033	1.025	982	986	991	996
Divers	1.225	840	1.394	1.397	1.378	1.483	1.317	1.426
Capital non versé	6	6	6	6	6	153	6	6
Total disponible et réalisable ...	138.234	139.327	140.059	137.346	137.957	140.455	143.251	144.928
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	23	23	23	23	23	23	23	24
Immeubles	1.084	1.088	1.088	1.106	1.116	1.116	1.119	1.122
Participation dans les filiales immobil.	257	257	257	249	250	250	249	249
Créances sur filiales immobilières ...	349	353	355	343	345	347	343	346
Matériel et mobilier	144	146	146	147	148	145	148	150
Total de l'immobilisé ...	1.857	1.867	1.869	1.868	1.882	1.881	1.882	1.891
Total général actif ...	140.091	141.194	141.928	139.214	139.839	142.336	145.133	146.819
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	748	612	636	733	918	905	731	1.102
Emprunts au jour le jour	99	93	64	72	79	76	101	539
Banquiers	9.621	10.107	9.722	8.962	8.633	9.021	8.569	8.294
Maison-mère, succursales et filiales ...	2.237	2.194	2.188	2.046	2.120	2.193	2.158	2.275
Acceptations	9.322	9.224	9.643	9.751	9.713	10.273	10.586	10.987
Autres valeurs à payer à court terme	2.704	2.459	3.001	2.402	1.882	2.594	2.400	2.092
Créditeurs pour effets à l'encaissement	800	908	895	881	888	901	902	878
Dépôts et comptes courants	94.165	95.393	95.130	93.271	94.534	94.689	97.627	98.423
a) A vue	58.893	60.697	61.202	58.686	59.417	58.539	60.762	61.329
b) A un mois au plus	3.662	3.553	3.155	3.524	3.443	3.593	3.357	3.407
c) A plus d'un mois	13.989	13.311	12.802	12.854	13.336	14.153	14.953	14.897
d) A plus d'un an	1.691	1.693	1.686	1.743	1.638	1.625	1.646	1.628
e) A plus de deux ans	1.979	1.979	1.999	1.989	2.011	2.035	2.054	2.061
f) Carnets de dépôts	12.314	12.419	12.538	12.717	12.905	13.001	13.127	13.381
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	1.737	1.741	1.748	1.758	1.784	1.743	1.728	1.721
Obligations et bons de caisse	6.840	6.839	6.867	6.874	6.898	6.900	6.900	6.883
Montants à libérer sur titres et partic.	639	645	648	654	659	659	661	660
Divers	3.898	3.597	3.913	4.341	4.283	4.592	4.953	5.138
Total de l'exigible ...	130.973	132.071	132.707	129.987	130.607	132.803	135.588	137.271
C. Non exigible :								
Capital	5.293	5.293	5.393	5.508	5.523	5.723	5.743	5.743
Fonds indispon. par prime d'émission ...	190	190	190	190	194	294	294	281
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	367	367	367	369	369	369	369	369
Réserve disponible	3.178	3.183	3.185	3.075	3.060	3.061	3.061	3.063
Provisions	90	90	86	85	86	86	78	92
Total du non exigible ...	9.118	9.123	9.221	9.227	9.232	9.533	9.545	9.548
Total général passif ...	140.091	141.194	141.928	139.214	139.839	142.336	145.133	146.819

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paratitriques s'élevait aux 30 avril, 31 mai, 30 juin, 31 juillet, 31 août, 30 septembre, 31 octobre et 30 novembre 1959 respectivement à 5.060, 5.891, 5.679, 5.902, 5.293, 5.264, 4.860 et 5.114 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
(millions de francs)

85²

Rubriques	1959 7 décembre	1959 14 décembre	1959 21 décembre	1959 28 décembre	1960 4 janvier	1960 11 janvier	1960 18 janvier	1960 25 janvier
ACTIF								
Encaisse en or	57.326	57.270	56.711	56.693	56.693	56.608	56.529	56.810
Monnaies étrangères	4.298	4.338	4.520	4.494	4.444	4.833	5.386	5.492
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	224	224	224	224	224	224	441	441
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :								
a) U.E.P.	5.536	5.536	5.536	5.536	5.536	5.536	5.536	5.536
b) A.M.E.	15	15	25	30	—	—	20	30
c) F.M.I.	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388
d) autres accords	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.156	1.130	1.187	1.262	1.205	1.205	1.437	1.437
Effets de commerce	2.695	1.978	3.414	4.099	4.674	4.609	4.190	3.634
Avances sur nantissement	169	36	42	25	37	118	23	24
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-48 et 15-4-52) :								
a) certificats du Trésor	9.215	9.890	7.215	7.540	9.840	9.015	6.315	6.565
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	—	—	—	—	—	—	—	—
c) autres effets publics belges	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	678	684	667	669	640	643	660	664
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	2	2	2	2	2	2	1
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.030	34.030	34.030	34.030	34.030	34.030	34.000	34.000
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.466	2.469	2.469	2.469	2.469	2.469	2.469	2.469
Immeubles, matériel et mobilier	1.468	1.468	1.468	1.463	1.468	1.468	1.508	1.508
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1.034	1.034	1.034	1.034	1.032	1.077	1.078	1.078
Divers	1.148	1.172	1.148	914	1.095	1.072	423	466
	125.848	125.664	124.080	124.877	127.777	127.297	124.405	124.543
Compte d'ordre :								
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Instruction Publique (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.533	1.528	1.512	1.512	1.512	1.504	1.479	1.459
PASSIF								
Billets en circulation	116.188	114.843	114.771	115.518	118.261	117.049	115.460	114.778
Comptes courants :								
compte ordinaire ...	24	1	23	18	5	12	11	15
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	43	43	84	84	1	1	3	3
compte spécial liquidation U.E.P. ...	500	500	500	494	494	494	493	478
Banques à l'étranger : comptes ordin.	255	252	246	245	261	261	279	269
Comptes courants divers	2.130	3.219	1.664	1.716	1.945	2.596	1.641	2.415
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :								
a) A.M.E.	288	352	373	356	350	354	390	371
b) autres accords	322	367	267	210	239	254	238	248
Total des engagements à vue ...	119.750	119.577	117.928	118.641	121.556	121.021	118.515	118.577
Monnaies étrangères et or à livrer	1.387	1.362	1.419	1.492	1.436	1.436	1.886	1.954
Caisse de Pensions du Personnel	1.034	1.034	1.034	1.034	1.032	1.077	1.078	1.078
Divers	1.208	1.222	1.230	1.241	1.284	1.294	402	410
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.069	2.069	2.069	2.069	2.069	2.069	2.124	2.124
	125.848	125.664	124.080	124.877	127.777	127.297	124.405	124.543
Compte d'ordre :								
Ministre de l'Instruction Publique : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.533	1.528	1.512	1.512	1.512	1.504	1.479	1.459

SITUATIONS MENSUELLES

85³

DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1959 30 avril	1959 31 mai	1959 30 juin	1959 31 juillet	1959 31 août	1959 30 septembre	1959 31 octobre	1959 30 novembre
ACTIF								
Encaisse or	3.251	3.171	3.173	2.671	2.673	2.397	2.100	2.106
Avoirs en monnaies convertibles en or ...	2.026	2.536	2.093	2.264	1.904	1.650	1.608	1.467
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	71	—	1	1	2	1	1	1
Certificats du Trésor belge	1.200	900	600	300	—	—	—	—
Autres avoirs	239	251	152	96	89	142	176	83
Avoirs en autres monnaies	49	21	23	28	30	25	136	172
Monnaies étrangères et or à recevoir	11	16	16	16	31	31	132	175
Débiteurs pour change et or à terme	6	11	19	15	11	11	17	8
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	256	293	308	556	474	357	356	277
Avances sur fonds publ. et subst. précieux.	72	292	746	877	322	442	642	448
Avoirs aux Offices des Chèques Postaux	10	10	11	7	10	8	10	7
Effets publics (stat. : art 6, § 1, n° 3) émis par le Congo Belge	190	168	160	160	170	825	1.400	1.575
émis par le Ruanda-Urundi	—	—	—	—	—	—	—	225
Avances (Stat. : art. 6, § 1, n° 4, litt. a) et c) : au Ruanda-Urundi	—	—	—	—	—	—	36	—
au Congo Belge	—	—	—	—	146	—	—	—
à des organismes créés ou régis par des disp. lég. partic. ou dont les engag. sont garan- tis par le Congo Belge	372	281	187	170	200	155	179	190
Effets publics belges émis en francs cong.	1.629	1.629	1.629	1.629	1.629	1.429	1.276	828
Fonds publics :								
Stat : art. 6, § 1, n° 12 et 13	1.482	1.482	1.576	1.576	1.573	1.573	1.623	1.606
Stat. : art. 6, § 2, n° 4, al. 2	41	49	68	75	79	81	85	88
Immeubles, matériel et mobilier	443	443	446	452	457	462	465	466
Divers	172	240	197	196	206	232	222	221
	11.520	11.793	11.405	11.089	10.006	9.821	10.464	9.943
PASSIF								
Billets et monnaies métalliques en circul.	5.576	5.675	6.159	6.384	6.339	6.197	6.092	6.041
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge	1.057	1.268	801	403	—	11	26	12
Ruanda-Urundi	202	289	228	253	125	51	—	1
Comptes courants divers	1.405	1.266	1.153	1.410	1.239	1.154	1.375	1.239
Valeurs à payer	203	157	412	270	211	292	299	190
Total des engagements à vue	8.443	8.655	8.753	8.720	7.914	7.705	7.792	7.483
Créditeurs pour change et or à terme ...	6	6	6	5	5	5	5	5
Engagements en francs belges :								
A vue	918	957	1.200	887	846	882	1.311	1.042
A terme	896	355	61	56	49	78	72	77
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	244	786	332	341	78	9	1	5
En autres devises	6	35	6	6	6	—	13	1
Monnaies étrangères et or à livrer	25	30	24	21	31	31	136	177
Divers	484	330	384	414	438	472	495	514
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	348	489	489	489	489	489	489	489
	11.520	11.793	11.405	11.089	10.006	9.821	10.464	9.943

Mois	Comptes Chèques postaux 1 3
1958 Octobre	4,10
Novembre	4,48
Décembre	4,28
1959 Janvier	4,31
Février	4,33
Mars	4,08
Avril	4,18
Mai	4,50
Juin	3,93
Juillet	4,14
Août	3,82
Septembre	3,84
Octobre	4,00
Novembre	4,07
Décembre	3,80

Mois	Dépôts à vue dans les banques 2 3
1958 Septembre	1,89
Octobre	1,89
Novembre	1,96
Décembre	2,06
1959 Janvier	2,01
Février	1,91
Mars	1,89
Avril	1,94
Mai	2,03
Juin	1,89
Juillet	1,87
Août	1,65
Septembre	1,82
Octobre	1,81
Novembre	1,97

1 Voir tableau n° 86.

2 Méthode d'établissement : voir notre Bulletin d'Information et de Documentation d'octobre 1950, p. 223.

3 Chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR

(en milliards de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par						Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	les entreprises et particuliers **			Total	Stock de monnaie scripturale			
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique	Avoirs en comptes chèques postaux	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements parasétatiques					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(12)		
1957 Septembre	5,3	111,5	114,4	6,7	0,3	21,4	51,6	73,3	80,0	194,4	58,9	- 0,8
Octobre	5,3	111,5	114,5	5,8	0,3	22,4	51,3	74,0	79,8	194,3	58,9	- 0,1
Novembre	5,3	111,0	113,9	5,4	0,5	21,8	51,7	74,0	79,4	193,3	58,9	- 1,0
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,8	+ 4,7
1958 Janvier	5,4	110,2	113,1	5,6	0,5	23,0	50,0	73,5	79,1	192,2	58,3	- 5,8
Février	5,4	111,0	113,9	5,2	0,4	22,9	50,7	74,0	79,2	193,1	59,0	+ 0,9
Mars	5,4	111,7	114,5	6,4	0,4	22,2	53,5	76,1	82,5	197,0	58,1	+ 3,9
Avril	5,4	113,1	115,9	6,7	0,5	23,7	54,1	78,3	85,0	200,9	57,7	+ 3,9
Mai	5,4	114,2	116,9	6,7	0,4	23,1	56,3	79,8	86,5	203,4	57,5	+ 2,5
Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3	+ 2,7
Juillet	5,5	117,4	120,2	6,3	0,4	24,1	55,7	80,2	86,5	206,7	58,1	+ 0,6
Août anc. sér.	5,5	116,4	119,3	7,6	0,4	23,2	56,5	80,1	87,7	207,0	57,6	+ 0,3
Août n. sér. 1	5,5	116,4	119,3	7,6	0,4	23,2	55,0 ¹	78,6 ¹	86,2 ¹	205,5 ¹	58,0 ¹	- 1,2 ¹
Septembre	5,5	115,2	118,0	8,1	0,3	22,4	53,2	75,9	84,0	202,0	58,4	- 3,5
Octobre	5,5	115,8	118,8	6,2	0,3	22,8	54,7	77,8	84,0	202,8	58,6	+ 0,8
Novembre	5,5	115,2	118,1	6,3	0,6	23,0	56,8	80,4	86,7	204,8	57,7	+ 2,0
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5	82,0	89,2	209,5	57,4	+ 4,7
1959 Janvier	5,5	115,4	118,3	6,0	0,4	23,9	55,9	80,2	86,2	204,4	57,8	- 5,1
Février	5,5	116,0	118,9	6,6	0,4	23,2	56,0	79,6	86,2	205,1	58,0	+ 0,7
Mars	5,5	116,3	119,0	7,6	0,3	24,0	58,8	83,1	90,7	209,7	56,7	+ 4,6
Avril	5,5	116,8	119,8	8,2	0,3	23,9	58,5	82,7	90,9	210,7	56,9	+ 1,0
Mai	5,5	116,5	119,4	7,1	0,5	24,4	60,7	85,6	92,7	212,1	56,3	+ 1,4
Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2	+ 1,9
Juillet	5,6	118,8	121,7	6,2	0,3	24,5	58,6	83,4	89,6	211,3	57,6	- 2,7
Août	5,6	117,5	120,4	7,0	0,4	23,9	59,1	83,4	90,4	210,8	57,1	- 0,5
Septembre	5,6	116,6	118,3	8,3	0,4	24,2	58,4	83,0	91,3	209,6	56,4	- 1,2
Octobre	5,6	116,0	119,1	6,6	0,4	24,6	60,2	85,2	91,8	210,9	56,5	+ 1,3
Novembre	5,6	116,0	118,7	7,8	0,4	24,5	60,5	85,4	93,2	211,9	56,0	- 0,5

* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

** Y compris des organismes parasétatiques administratifs.

¹ Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire.

BILANS INTEGRÉS DES ORGANISMES MONÉTAIRES
(en milliards de francs)

854

Dates	Stock monétaire				Avoirs extérieurs nets				Créances sur le Trésor et sur d'autres emprunteurs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidents en Belgique		Divers			Comptes pour balance	Total	Sous déduction de					Différence (20) - (21) à (25)		
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale			Total	Avoirs et engagements à vue (montants nets)			Total	Créances sur l'Etat	Créances sur d'autres emprunteurs publics	Avances nettes au Fonds des Rentes	Total	financés par les organismes monétaires	Pour mémoire financés par et hors des organismes monétaires	Solde des opérations de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et du Fonds Monétaire, autres qu'à court terme	Créances et engagements sur et envers des organismes financiers non monétaires			Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux	Total	Engagements quasi monétaires des organismes émetteurs de monnaies envers l'économie nationale		Détenus par le Trésor		Écart entre les fonds propres et immobilisations et participations (Banques Nationales, et banques de dépôt)	Emprunts obligataires (banques de dépôts)
		détenue par les entreprises et particuliers	détenue par les pouvoirs publics	Total		B.N.B.	Autres organismes monétaires belges	Total														Créances sur particuliers	Dépôts en devises détenus par les entreprises et particuliers				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)		
1952 Juin	100,6	64,2	6,8	71,0	171,6	+56,2	-4,2	+2,2	54,2	107,5	1,4	0,8	109,7	33,7	40,3	+0,5	+0,1	-1,2	+1,0	198,0	-17,7	-1,5	-1,3	-5,2	-0,7	171,6	
Septembre ...	100,3	65,0	7,0	72,0	172,3	+51,9	-4,2	+2,8	50,5	115,6	1,5	0,4	117,5	32,6	40,1	+0,3	-0,2	-1,5	+1,1	200,3	-18,9	-1,5	-1,4	-5,4	-0,8	172,3	
Décembre	102,0	65,1	7,4	72,5	174,5	+51,0	-4,3	+3,7	50,4	115,1	1,4	0,3	116,8	36,5	43,3	+0,1	-0,1	-1,6	+0,2	203,3	-18,6	-1,6	-1,4	-5,2	-1,0	174,5	
1953 Mars	101,4	65,0	6,9	71,9	173,3	+49,1	-4,6	+3,2	47,7	118,0	1,7	—	119,7	35,9	43,5	+0,2	+0,3	-3,0	+0,6	201,4	-19,9	-1,7	-0,3	-5,1	-1,1	173,3	
Juin	102,6	66,3	6,9	73,2	175,8	+48,8	-4,0	+2,7	47,5	116,7	1,7	0,7	119,1	36,1	43,7	+0,3	+0,5	-1,4	+1,5	203,6	-19,3	-1,6	-0,5	-5,2	-1,2	175,8	
Septembre ...	104,4	66,5	7,3	73,8	178,2	+49,7	-3,4	+2,6	48,9	121,0	1,4	0,3	122,7	36,3	43,6	+0,2	+0,5	-2,0	+1,9	208,5	-19,9	-2,3	-1,2	-5,4	-1,5	178,2	
Décembre	105,9	67,3	7,1	74,4	180,3	+52,4	-4,8	+2,7	50,3	120,0	1,6	—	121,6	38,7	45,4	—	+0,1	-1,9	+1,0	209,8	-20,6	-1,5	-0,2	-5,3	-1,9	180,3	
1954 Mars	102,9	66,5	7,5	74,0	176,9	+52,3	-6,8	+4,3	49,8	116,7	1,7	—	118,4	37,4	45,1	+0,1	+0,2	-1,5	+2,7	207,1	-21,1	-1,4	-0,1	-5,4	-2,2	176,9	
Juin	104,3	69,9	8,1	78,0	182,3	+49,7	-4,8	+2,9	47,8	121,6	1,8	0,2	123,6	38,2	46,2	+0,3	+1,0	-1,9	+2,6	211,6	-19,6	-1,6	-0,1	-5,5	-2,5	182,3	
Septembre ...	105,2	67,1	7,9	75,0	180,2	+49,6	-4,4	+2,7	47,9	120,7	2,1	—	122,8	38,8	47,0	+0,6	+0,8	-2,5	+2,0	210,4	-20,2	-1,4	-0,1	-5,7	-2,8	180,2	
Décembre	106,7	69,5	7,4	76,9	183,6	+50,5	-3,7	+1,5	48,3	119,9	2,8	1,2	123,9	41,7	49,8	+0,6	+1,0	-1,2	+1,6	215,9	-21,3	-2,0	-0,1	-6,0	-2,9	183,6	
1955 Mars	107,5	70,1	7,1	77,2	184,7	+53,7	-4,7	+2,4	51,4	120,4	2,5	0,1	123,0	41,4	49,6	+0,7	+1,3	-1,4	+1,3	217,7	-22,3	-1,7	-0,1	-5,7	-3,2	184,7	
Juin	108,6	71,7	7,3	79,0	187,6	+52,9	-4,8	+2,7	50,8	121,1	3,3	0,9	125,3	43,0	50,1	+0,7	+1,3	-2,0	+2,2	221,3	-22,4	-1,7	-0,1	-6,1	-3,4	187,6	
Septembre ...	109,7	70,3	7,4	77,7	187,4	+54,3	-4,8	+2,9	52,4	120,9	4,1	1,4	126,4	41,4	49,5	+0,8	+1,3	-1,9	+1,0	221,4	-22,2	-2,0	-0,1	-6,2	-3,5	187,4	
Décembre	110,7	73,9	7,9	81,8	192,5	+56,1	-4,8	+3,4	54,7	122,3	5,0	0,7	128,0	44,4	52,0	+0,7	+1,3	-1,8	+0,9	228,2	-23,4	-2,4	-0,1	-6,0	-3,8	192,5	
1956 Mars	109,5	74,0	7,5	81,5	191,0	+58,8	-4,9	+3,6	57,5	121,8	4,1	0,7	126,6	43,4	52,0	+0,7	+1,1	-1,6	+0,5	228,2	-24,5	-2,4	-0,1	-6,2	-4,0	191,0	
Juin	111,4	77,0	6,7	83,7	195,1	+59,2	-3,8	+3,1	58,5	124,2	4,1	1,4	129,7	42,1	52,6	+1,0	+1,4	-1,4	+1,9	233,2	-24,5	-2,8	-0,1	-6,6	-4,1	195,1	
Septembre ...	112,8	75,7	7,7	83,2	196,0	+59,2	-5,1	+2,3	56,4	123,4	5,0	1,3	129,7	45,1	55,3	+0,8	+1,4	-1,9	+1,8	233,3	-23,6	-2,6	—	-6,9	-4,2	196,0	
Décembre	114,3	77,5	6,5	84,0	198,3	+56,9	-6,1	+3,2	54,0	123,4	5,6	2,0	131,0	49,0	58,4	+0,7	+1,2	-1,6	+0,6	234,9	-22,3	-3,2	-0,1	-6,7	-4,3	198,3	
1957 Mars	113,6	77,4	7,2	84,6	198,2	+53,2	-6,2	+3,4	50,4	128,6	4,0	0,7	133,3	50,1	60,3	+0,8	+1,2	-1,5	+1,5	235,8	-23,3	-3,3	—	-6,6	-4,4	198,2	
Juin	113,9	80,1	7,9	88,0	201,9	+53,3	-4,8	+3,0	51,5	127,5	4,2	1,8	133,5	50,9	61,0	+0,9	+1,0	-1,9	+2,7	238,6	-21,9	-3,3	—	-7,1	-4,4	201,9	
Septembre ...	114,4	73,3	6,7	80,0	194,4	+51,4	-4,7	+2,6	49,3	124,3	4,2	1,2	129,7	50,9	60,0	+0,8	+1,3	-2,0	+2,5	232,5	-22,1	-3,9	—	-7,6	-4,5	194,4	
Déc. anc. sér.	115,5	76,1	6,4	82,5	198,0	+57,0	-3,9	+2,8	55,9	121,8	4,3	1,7	127,8	52,3	61,5	+0,8	+1,3	-2,3	+1,4	237,2	-23,4	-3,2	-0,2	-7,5	-4,9	198,0	
Déc. nouv. s. 1	115,5	76,1	6,4	82,5	198,0	+57,0	-3,9	+3,0	56,1	121,6	1,8	1,7	125,1	52,3	61,5	+0,8	+2,3	-0,8	+1,4	237,2	-23,4	-3,2	-0,2	-7,5	-4,9	198,0	
1958 Mars	114,5	76,1	6,4	82,5	197,0	+60,5	-2,4	+2,1	60,2	122,5	2,0	0,4	124,9	48,8	60,2	+1,0	+2,8	-0,6	+1,4	238,5	-25,4	-3,0	-0,4	-7,4	-5,3	197,0	
Juin	118,1	80,4	7,6	88,0	206,1	+67,5	-3,8	+2,5	66,2	125,0	2,2	2,0	129,2	45,7	58,3	+1,1	+3,0	-0,1	+2,6	247,7	-25,0	-2,5	-0,5	-7,8	-5,8	206,1	
Septembre ...	118,0	75,9	8,1	84,0	202,0	+70,8	-4,1	+3,4	70,1	120,4	1,7	3,7	125,8	43,5	55,8	+1,0	+3,6	+0,2	+2,5	246,8	-26,9	-2,6	-0,5	-8,5	-6,3	202,0	
Décembre	120,3	82,0	7,2	89,2	209,5	+74,1	-5,4	+3,4	72,1	126,7	2,1	4,1	132,9	43,9	56,8	+1,1	+4,1	+0,1	+0,8	255,0	-27,4	-2,6	-0,6	-8,3	-6,6	209,5	
1959 Mars	119,0	83,1	7,6	90,7	209,7	+70,2	-2,9	+3,0	70,3	129,5	2,9	3,9	136,3	45,2	55,9	+0,8	+4,4	—	+1,4	258,4	-30,1	-3,3	-0,7	-7,8	-6,8	209,7	
Juin	120,4	85,9	7,8	93,7	214,1	+72,2	-6,5	+4,0	69,7	129,6	3,9	5,0	138,5	44,8	55,8	+0,8	+4,7	+1,0	+2,6	262,1	-29,2	-3,1	-0,6	-8,2	-6,9	214,1	
Septembre ... p	118,3	83,0	8,3	91,3	209,6	+70,3	-5,8	+6,7	71,2	127,9	4,1	2,0	134,0	45,1	55,9	+0,7	+5,2	+1,2	+2,3	259,7	-30,9	-3,1	-0,6	-8,6	-6,9	209,6	

* Y compris les comptes d'organismes parastatutaires administratifs.

1 A partir de décembre 1957, l'adoption d'une ventilation plus détaillée des créances des organismes monétaires sur les organismes publics autres que l'Etat a entraîné une modification des rubriques suivantes : « avoirs extérieurs nets : autres avoirs et engagements nets » (colonne 8), « Créances sur d'autres emprunteurs publics » (colonne 11), « Créances et engagements sur et envers des organismes financiers non monétaires » (colonne 17) et « solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux » (colonne 18).

ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE
(milliards de francs)

85⁴

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (6) = (1) + (5)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles) (7)	Financement monétaire des pouvoirs publics *		Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics (10)	Crédits d'es-compte d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers nat. financés par les organismes monétaires (11)	Différence entre fonds propres et immobilisations + participations des organismes monétaires (12)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (13)	Opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire et de la Caisse Nationale de Crédit professionnel (soldes) (14)	Divers		Comptes pour balance (17)	Total (18) = de (7) à (17)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P. (2)	Dépôts en devises de nationaux (3)	Avoirs du Trésor (4)	Total (5)			Etat (8)	Autres (9)						Créances et engagements sur et envers des organismes financiers non monétaires (15)	Créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux (soldes) (16)		
1953 1 ^{er} trimestre	- 1,2	+ 1,3	+ 0,1	- 1,1	+ 0,3	- 0,9	- 0,3	+ 0,7	+ 0,4	- 0,2	- 0,5	-	- 0,1	+ 0,1	+ 0,3	- 1,4	+ 0,1	- 0,9
2 ^e trimestre	+ 2,5	- 0,6	- 0,1	+ 0,2	- 0,5	+ 2,0	- 0,8	- 0,9	- 0,1	+ 1,3	+ 0,2	-	- 0,1	+ 0,1	+ 0,2	+ 1,6	+ 0,5	+ 2,0
3 ^e trimestre	+ 2,4	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,8	+ 2,1	+ 4,5	- 1,2	+ 6,5	- 0,4	-	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	- 0,1	-	- 0,6	+ 0,6	+ 4,5
4 ^e trimestre	+ 2,1	+ 0,7	- 0,8	- 1,1	- 1,2	+ 0,9	+ 1,3	- 0,9	+ 0,2	-	+ 2,3	+ 0,1	- 0,4	- 0,1	- 0,4	+ 0,1	- 1,3	+ 0,9
Total ...	+ 5,8	+ 2,0	- 0,1	- 1,2	+ 0,7	+ 6,5	- 1,0	+ 5,4	+ 0,1	+ 1,1	+ 2,2	- 0,1	- 0,9	-	+ 0,1	- 0,3	- 0,1	+ 6,5
1954 1 ^{er} trimestre	- 3,3	+ 0,5	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 3,0	- 1,0	- 3,8	+ 0,1	+ 1,0	- 1,3	- 0,1	- 0,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,7	- 3,0
2 ^e trimestre	+ 5,3	- 1,4	+ 0,1	-	- 1,3	+ 4,0	- 2,8	+ 5,4	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,2	+ 0,8	- 0,4	+ 0,1	+ 4,0
3 ^e trimestre	- 2,0	+ 0,5	- 0,2	-	+ 0,3	- 1,7	- 1,5	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,6	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,6	- 0,8	- 1,7
4 ^e trimestre	+ 3,3	+ 1,1	+ 0,7	-	+ 1,8	+ 5,1	+ 0,6	- 1,3	+ 0,6	+ 1,7	+ 2,9	- 0,3	- 0,2	-	+ 0,2	+ 1,2	- 0,3	+ 5,1
Total ...	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,8	+ 1,0	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 0,5	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 4,4
1955 1 ^{er} trimestre	+ 1,1	+ 1,0	- 0,3	-	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 2,2	- 0,6	- 0,6	- 0,4	+ 0,3	- 0,3	+ 0,1	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 1,8
2 ^e trimestre	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,1	-	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	- 1,1	+ 0,7	+ 1,6	+ 1,7	- 0,3	- 0,2	- 0,1	+ 0,1	- 0,6	+ 0,8	+ 3,1
3 ^e trimestre	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	-	-	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	+ 0,7	+ 0,6	- 1,5	- 0,1	- 0,2	+ 0,1	-	+ 0,1	- 1,3	- 0,2
4 ^e trimestre	+ 5,1	+ 1,2	+ 0,4	-	+ 1,6	+ 6,7	+ 0,5	+ 2,3	+ 0,7	+ 0,4	+ 2,9	+ 0,1	- 0,2	-	- 0,1	+ 0,1	-	+ 6,7
Total ...	+ 8,9	+ 2,1	+ 0,4	-	+ 2,5	+ 11,4	+ 4,1	+ 3,1	+ 1,5	+ 2,0	+ 2,7	-	- 0,9	+ 0,1	+ 0,2	- 0,5	- 0,9	+ 11,4
1956 1 ^{er} trimestre	- 1,5	+ 1,1	-	-	+ 1,1	- 0,4	+ 3,2	- 1,4	- 0,9	+ 0,2	- 1,0	- 0,2	- 0,2	+ 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,4
2 ^e trimestre	+ 4,1	-	+ 0,4	-	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 1,2	- 0,3	+ 1,3	- 1,3	- 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 4,5
3 ^e trimestre	+ 0,8	- 0,9	- 0,2	-	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 2,1	+ 0,8	+ 0,3	+ 3,0	- 0,3	- 0,1	- 0,1	-	- 0,5	- 0,3	- 0,3
4 ^e trimestre	+ 2,4	- 1,2	+ 0,5	-	- 0,7	+ 1,7	- 1,3	- 1,3	+ 0,6	+ 1,0	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	-	- 0,3	+ 0,3	- 1,3	+ 1,7
Total ...	+ 5,8	- 1,0	+ 0,7	-	- 0,3	+ 5,5	+ 2,8	- 3,6	+ 0,2	+ 2,8	+ 4,6	- 0,7	- 0,5	+ 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 5,5
1957 1 ^{er} trimestre	- 0,2	+ 1,0	+ 0,1	-	+ 1,1	+ 0,9	- 1,2	+ 3,4	- 2,0	- 1,3	+ 1,1	-	- 0,1	+ 0,1	-	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,9
2 ^e trimestre	+ 3,7	- 1,4	-	-	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 0,4	+ 0,1	+ 1,6	+ 0,8	- 0,5	-	+ 0,1	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	+ 2,3
3 ^e trimestre	- 7,5	+ 0,2	+ 0,6	-	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,1	+ 0,1	- 0,3	-	- 0,4	- 0,1	+ 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	- 6,7
4 ^e trimestre	+ 3,7	+ 1,3	- 0,7	+ 0,2	+ 0,8	+ 4,5	+ 5,2	- 0,4	+ 0,2	- 0,5	+ 1,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,2	+ 0,1	- 0,3	- 0,8	+ 4,5
Total ...	- 0,3	+ 1,1	-	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,4	- 0,5	- 1,6	- 0,5	+ 3,4	- 0,8	- 0,6	- 0,1	+ 0,1	- 0,7	+ 0,9	+ 1,0
1958 1 ^{er} trimestre	- 1,0	+ 2,0	- 0,2	+ 0,1	+ 1,9	+ 0,9	+ 3,9	- 0,2	+ 0,2	+ 0,2	- 3,6	-	- 0,4	+ 0,3	+ 0,5	+ 0,2	- 0,2	+ 0,9
2 ^e trimestre	+ 9,1	- 0,5	- 0,4	+ 0,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 3,0	- 0,1	+ 1,8	- 3,0	- 0,4	- 0,5	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 8,3
3 ^e trimestre	- 4,1	+ 2,0	-	+ 0,1	+ 2,1	- 2,0	+ 2,8	- 4,1	- 0,6	+ 2,3	- 2,2	- 0,6	- 0,5	- 0,1	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,2	- 2,0
4 ^e trimestre	+ 7,5	+ 0,5	-	+ 0,1	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,0	+ 0,4	- 0,2	+ 0,4	+ 0,2	- 0,3	+ 0,1	+ 0,5	- 0,3	- 2,3	+ 8,1
Total ...	+ 11,5	+ 4,0	- 0,6	+ 0,4	+ 3,8	+ 15,3	+ 14,9	+ 5,7	- 0,1	+ 4,1	- 8,4	- 0,8	- 1,7	+ 0,4	+ 1,7	+ 0,5	- 1,0	+ 15,3
1959 1 ^{er} trimestre	+ 0,2	+ 2,7	+ 0,6	+ 0,1	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,3	+ 0,4	+ 2,5	+ 1,4	-	- 0,2	- 0,3	+ 0,2	- 0,3	+ 0,7	+ 3,6
2 ^e trimestre	+ 4,3	- 0,8	- 0,1	-	- 0,9	+ 3,4	- 0,3	- 0,2	+ 1,1	+ 1,1	- 0,4	- 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,9	+ 1,3	+ 3,4
3 ^e trimestre p	- 4,4	+ 1,7	-	- 0,1	+ 1,6	- 2,8	- 0,9	- 1,1	- 0,1	- 0,3	+ 0,3	- 0,4	-	- 0,1	+ 0,1	- 0,2	- 0,2	- 2,8

* Mouvement des crédits directs aux pouvoirs publics + solde de leurs opérations en capital avec l'étranger. (Pouvoirs publics : Etat et pouvoirs subordonnés).

BANQUE DE FRANCE

(millions de nouveaux francs français)

Rubriques	1960 7 janvier	1960 14 janvier	1960 21 janvier	1960 28 janvier			
ACTIF							
Encaisse or	4.322	4.322	4.322	4.322			
Disponibilités à vue à l'étranger	4.072	4.073	4.031	4.060			
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	—	—	—	—			
Monnaies divisionnaires	84	83	85	85			
Comptes courants postaux	701	488	464	446			
Prêts à l'Etat ²	6.500	6.500	6.500	6.500			
Avances à l'Etat ²	3.277	3.695	3.621	3.348			
Portefeuille d'escompte :	15.808	14.944	14.427	15.022			
<i>Effets escomptés sur la France</i>	4.273	3.771	3.597	4.143			
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	1	1	1	1			
<i>Effets garantis par l'Office des céré- ales</i> ³	715	637	486	495			
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	10.819	10.535	10.343	10.383			
Effets négociables achetés en France ⁴	2.579	2.399	2.423	2.545			
Avances à 30 jours sur effets publics ...	153	153	160	177			
Avances sur titres	84	67	74	76			
Avances sur or	—	—	—	—			
Effets en cours de recouvrement	285	269	377	429			
Divers	586	586	597	605			
Total ...	38.451	37.579	37.081	37.615			

PASSIF

Engagements à vue :							
Billets au porteur en circulation	34.421	33.679	33.067	33.617			
Comptes courants créditeurs :	2.705	2.631	2.612	2.784			
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	1	1	—	1			
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	—	—	—	—			
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i>	1.757	1.741	1.719	1.722			
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	947	889	893	1.061			
Capital de la Banque	150	150	150	150			
Divers	1.175	1.119	1.252	1.064			
Total ...	38.451	37.579	37.081	37.615			

¹ Convention du 27 juin 1919.² Convention du 20 octobre 1950 approuvée par la loi du 28 décembre 1950.³ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.⁴ Décret du 17 juin 1938.

BANK OF ENGLAND
(millions de £)

86²

Rubriques	1959 3 juin	1959 8 juillet	1959 5 août	1959 9 septembre	1959 7 octobre	1959 4 novembre	1959 9 décembre	1960 6 janvier
-----------	----------------	-------------------	----------------	---------------------	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	2.086	2.186	2.236	2.136	2.111	2.161	2.261	2.186
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	2	2	2	2	2	2	2	2
Montant de l'émission fiduciaire	2.100	2.200	2.250	2.150	2.125	2.175	2.275	2.200
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	2.100	2.200	2.250	2.150	2.125	2.175	2.275	2.200

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	2.082	2.146	2.211	2.115	2.109	2.120	2.219	2.185
Au Département bancaire	18	54	39	35	16	55	56	15
	2.100	2.200	2.250	2.150	2.125	2.175	2.275	2.200

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	263	227	240	251	291	268	215	275
Autres titres :								
Escomptes et avances	12	20	7	12	4	18	23	30
Titres	21	21	22	22	22	21	21	21
Billets	19	54	39	35	16	56	56	15
Monnaies	1	1	1	1	1	1	1	1
	316	323	309	321	334	364	316	342

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	3	4	4	4	3	3	3	4
Dépôts publics :	14	11	10	10	12	13	11	13
Y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes								
Autres dépôts :								
Banquiers	222	230	216	231	241	269	223	216
Autres comptes	62	63	64	61	63	64	64	64
	316	323	309	321	334	364	316	342

FEDERAL RESERVE BANKS ¹
(millions de \$)

86³

Rubriques	1959 8 juin	1959 8 juillet	1959 5 août	1959 9 septembre	1959 7 octobre	1959 4 novembre	1959 9 décembre	1960 6 janvier
ACTIF								
Certificats-or	18.692	18.485	18.396	18.306	18.255	18.342	18.247	18.186
Fonds de rachat des billets des F.R.	913	929	934	926	943	948	970	978
Total des réserves de certificats-or	19.605	19.414	19.330	19.232	19.198	19.290	19.217	19.164
Billets F.R. d'autres banques	296	262	352	357	424	431	338	560
Autres encaisses	353	343	381	345	363	385	330	383
Escompte et avances	731	1.032	631	463	632	645	580	1.285
Prêts à l'économie privée	—	—	—	—	—	—	—	—
Acceptations achetées directement	26	25	25	20	20	25	37	44
Acceptations détenues en vertu d'une convention de rachat	—	—	—	—	—	—	4	22
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	1.903	2.254	2.516	2.642	2.562	2.552	3.152	2.606
Certificats	18.650	18.650	10.507	10.507	10.507	10.507	10.507	10.507
Billets	2.868	2.867	11.010	11.010	11.010	11.010	11.010	11.010
Obligations	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484
Total achetés directement ...	25.905	26.255	26.517	26.643	26.563	26.553	27.153	26.607
Détenus en vertu d'une convention de rachat	—	89	36	32	50	255	49	24
Total des fonds publics	25.905	26.344	26.553	26.675	26.613	26.808	27.202	26.631
Total des prêts et des fonds publics	26.662	27.401	27.209	27.158	27.265	27.478	27.823	27.982
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés	5.008	5.077	4.809	4.591	5.000	5.292	5.013	6.063
Immeubles	96	96	96	96	98	98	99	100
Autres avoirs	155	200	193	178	238	308	224	278
Total actif ...	52.175	52.793	52.370	51.957	52.586	53.282	53.044	54.530

EXIGIBLE

Billets de la Federal Reserve	27.192	27.630	27.549	27.770	27.604	27.604	28.203	28.150
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	18.099	18.358	18.236	17.787	18.051	18.415	17.971	19.243
Trésor américain — compte général ...	474	461	387	370	453	453	428	650
Étrangers	354	262	277	308	342	308	340	335
Autres	391	351	334	374	401	334	347	346
Total dépôts	19.318	19.432	19.234	18.839	19.247	19.510	19.086	20.574
Moyens de trésor. avec disponib. différée	4.197	4.253	4.096	3.818	4.205	4.635	4.188	4.588
Autres engagements et dividendes courus	38	33	37	40	38	38	47	28
Total exigible ...	50.745	51.348	50.916	50.467	51.094	51.787	51.524	53.340

COMPTES DE CAPITAL

Capital libéré	378	381	381	383	384	384	385	388
Surplus	869	868	869	868	868	869	869	775
Autres comptes de capital	183	196	204	239	240	242	266	27
Total passif ...	52.175	52.793	52.370	51.957	52.586	53.282	53.044	54.530
Engagements éventuels sur acceptations achetées p ^r correspondants étrangers ...	80	75	73	71	65	63	80	93
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	—	—	—	—	—	—	—	—
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	42,2 %	41,3 %	41,3 %	41,3 %	41,0 %	40,9 %	40,6 %	39,3 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

NEDERLANDSCHE BANK
(millions de florins)

86⁴

Rubriques	1959 8 juin	1959 6 juillet	1959 8 août	1959 7 septembre	1959 5 octobre	1959 9 novembre	1959 7 décembre	1960 4 janvier
ACTIF								
Or	4.402	4.402	4.397	4.393	4.264	4.260	4.281	4.281
Créances et titres libellés en or ou en monnaies étrangères	704 ¹	749 ¹	782 ¹	779 ¹	765	791	769	801
Moyens de paiement étrangers	1 ¹	1 ¹	1 ¹	1 ¹	1	1	1	1
Créances en florins sur l'étranger ²	90	81	75	76	78	74	73	70
Effets, promesses et obligat. escomptés ³	—	—	—	—	—	—	10	6
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^o , de la loi bancaire de 1948)	444	522	392	308	494	337	308	478
Avances en comptes courants (y compris les prêts) ⁴	37	19	13	11	91	13	23	67
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies néerlandaises	21	21	20	23	26	30	32	35
Placement du capital et réserves	162	162	162	162	162	162	161	160
Immeubles et inventaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers	7	6	7	6	7	5	6	7
	5.869	5.964	5.850	5.760	5.888	5.674	5.665	5.907

PASSIF

Billets en circulation	4.246	4.338	4.399	4.292	4.327	4.270	4.302	4.447
Accréditifs	—	—	—	—	—	—	—	—
Comptes courants en florins de résidents	1.369	1.372	1.186	1.195	1.278	1.114	1.069	1.134
Trésor public	760	950	496	604	786	478	572	466
Banques aux Pays-Bas	487	301	572	460	374	515	377	524
Autres résidents	122	121	118	131	118	121	120	144
Comptes courants en florins de non-résidents	29	30	34	41	49	57	58	87
Banques d'émission étrangères et organismes assimilés	24	26	28	35	43	47	49	78
Autres non-résidents	5	4	6	6	6	10	9	9
Engagements libellés en monnaies étrang.	15	12	14	14	15	9	10	6
Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Réserves	142	142	142	142	142	142	142	142
Comptes divers	48	50	55	56	57	62	64	71
	5.869	5.964	5.850	5.760	5.888	5.674	5.665	5.907

¹ Conformément aux dispositions des articles 1 (e) et 8 (b) de l'arrêté royal du 27 juin 1956 (Stb. 857) le montant convertible de ces deux postes réunis s'élève à

² Dont, par suite de la liquidation de l'U.E.P. et d'accords bilatéraux

³ Dont, certificats du Trésor (escomptés directement par la Banque)

⁴ Dont, à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — *Staatsblad*, n^o 99)

N. B. — Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat

— Soldes en florins de banques d'émission étrangères et d'organismes assimilés placés en bons du Trésor néerlandais

SVERIGES RIKSBANK
(millions de kr.)

86⁵

Rubriques	1959 30 mai	1959 30 juin	1959 31 juillet	1959 31 août	1959 30 septembre	1959 30 octobre	1959 30 novembre	1959 31 décembre
ACTIF								
Monnaies et lingots d'or	451	452	452	422	422	421	421	421
Surplus de valeurs d'or	607	609	609	569	568	567	567	567
Fonds publics étrangers *	1.161	1.179	1.226	1.236	1.211	1.079	1.081	1.037
Effets sur l'étranger *	66	61	67	69	43	30	21	20
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	239	267	230	215	243	164	184	122
Autres avoirs sur l'étranger	1	1	1	7	7	10	10	9
Effets et obligations du Trésor suédois *	3.809	3.849	3.784	3.754	3.789	4.120	3.931	4.893
Effets payables en Suède *	3	3	3	2	2	2	2	2
Prêts nantis *	152	173	55	145	119	149	405	239
Avances en comptes courants *	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament	55	55	55	55	56	56	56	56
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	33	33	33	33	33	32	32	23
Chèques et effets bancaires	4	11	11	2	2	4	2	13
Autres valeurs actives intérieures	33	30	28	28	26	43	49	83
Quota de la Suède au F.M.I.	517	517	517	776	776	776	776	776
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	103	103	103	103	103	103
Total ...	7.241	7.350	7.181	7.423	7.407	7.563	7.647	8.371
PASSIF								
Billets en circulation ¹	5.527	5.664	5.501	5.556	5.595	5.754	5.806	6.266
Effets bancaires	4	2	2	2	1	1	2	7
Dépôts en comptes courants :	188	144	135	126	95	104	97	285
Institutions officielles	135	104	89	88	63	62	57	146
Banques commerciales	52	38	45	36	31	40	39	138
Autres déposants	1	2	1	2	1	2	1	1
Dépôts	395	380	371	364	337	333	325	387
Comptes d'ajustements de change	535	535	535	535	535	535	535	535
Autres engagements	57	89	100	109	117	111	157	166
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	1	1	1	1	1	1	1	1
Fonds Monétaire International	388	388	388	582	582	582	582	582
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	4	5	6	6	2	—	—	—
Total ...	7.241	7.350	7.181	7.423	7.407	7.563	7.647	8.371

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.
¹ Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 6.800 millions de Kr. en vertu de la loi n° 188 du 22 mai 1959.

Rubriques	1959 30 avril	1959 31 mai	1959 30 juin	1959 31 juillet	1959 31 août	1959 30 septembre	1959 31 octobre	1959 30 novembre
ACTIF								
Encaisse en or	5	5	5	5	5	5	5	5
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	10	11	13	11	11	11	11	11
Portefeuille d'escompte	374	372	362	379	404	418	422	417
Effets reçus à l'encaissement	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	69	59	89	65	74	46	65	66
Disponibilités en devises à l'étranger ...	62	62	62	62	62	62	62	62
Titres émis ou garantis par l'Etat	55	50	59	63	67	67	67	70
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	1.794	1.869	1.952	2.048	2.102	2.157	2.193	2.203
Créances diverses	3	3	3	3	3	3	3	3
Avances provisoires à l'Etat	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor ²	—	—	—	—	—	—	—	—
Placements en titres pour le compte du Trésor	273	253	234	209	184	154	135	128
Services divers pour le compte de l'Etat	14	6	9	5	9	6	—	—
Dépenses diverses	6	7	21	22	23	26	27	29
Total de l'actif ...	3.232	3.264	3.376	3.439	3.511	3.522	3.557	3.561
PASSIF								
Billets en circulation ²	1.883	1.916	1.965	1.995	1.992	2.002	1.978	2.007
Chèques et autres dettes à vue ³	13	12	15	16	14	17	13	13
Comptes courants à vue	99	91	130	111	105	116	98	93
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	919	988	935	754	779	874	922	987
Créditeurs divers	207	151	172	154	153	160	152	164
Compte courant du Trésor	86	80	122	87	145	100	333	234
Compte courant du Trésor, fonds spécial	—	—	—	284	284	212	23	17
Comptes courants des Accords de coopé- ration économique	16	14	12	11	11	11	—	—
Services divers pour le compte de l'Etat .	—	—	—	—	—	—	7	13
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	2	2	2	2	2	2	2	2
Fonds de réserve extraordinaire	1	2	2	2	2	2	2	2
Bénéfices de l'exercice en cours	6	8	21	23	24	26	27	29
Total du passif et du patrimoine ...	3.232	3.264	3.376	3.439	3.511	3.522	3.557	3.561
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre)	3.939	3.828	5.060	4.789	4.578	4.370	4.164	3.737
Circulation du Trésor (net)	53	54	54	56	56	57	58	—
Circulation bancaire et du Trésor (net) .	1.934	1.969	2.017	2.049	2.046	2.058	2.035	—
Moyens de paiement	5.721	5.810	5.972	5.957	5.920	6.049	6.050	—
Escomptes effectués	168	66	32	139	191	82	52	119
Avances effectuées	480	424	469	537	480	421	519	415
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation	7.837	6.110	4.460	8.820	5.534	6.690	7.167	6.118
¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	8	8	9	9	8	9	9	9
² Comprend les billets auprès du Trésor	1	1	3	2	2	2	1	—
³ Comprend valeurs et assignations	11	9	13	14	11	11	10	11

DEUTSCHE BUNDESBANK
(millions de D.M.)

86'

Rubriques	1959 6 mai	1959 6 juin	1959 7 juillet	1959 7 août	1959 7 septembre	1959 7 octobre	1959 7 novembre	1959 7 décembre
ACTIF								
Or	11.108	11.150	11.233	11.297	10.870	10.886	10.904	10.905
Avoirs auprès des banques étrangères et placements à court terme à l'étranger .	6.065	6.598	6.368	6.203	5.939	6.056	6.686	7.483
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	123	118	115	148	137	141	126	127
Crédits aux institutions internationales et crédits de consolidation aux banques centrales étrangères	5.527	5.504	5.399	5.257	5.241	5.298	5.163	5.156
dont : a) U.E.P.	3.919	3.909	3.811	3.672	3.671	3.618	3.482	3.479
b) B.I.R.D.	1.372	1.372	1.372	1.372	1.372	1.489	1.489	1.489
Monnaies divisionnaires allemandes	106	104	110	112	111	114	113	84
Avoirs en comptes chèques postaux	136	96	127	107	127	149	100	119
Effets sur l'intérieur	739	994	850	464	1.194	1.468	1.552	1.402
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt	13	30	151	1	2	10	44	25
Créances sur titres	22	19	24	17	17	23	21	46
Crédits de caisse	213	721	1.075	1.050	998	232	28	416
Titres	230	239	240	239	239	236	236	235
Créances de péremption et titre d'obligation sans intérêt	3.240	3.521	3.941	4.077	4.172	4.663	3.521	4.248
Crédits à l'Etat pour participation au capital d'institutions internationales ...	662	662	662	670	1.175	1.175	1.181	1.181
Autres valeurs actives	370	353	462	345	396	360	375	404
	28.549	30.109	30.757	29.987	30.618	30.811	30.050	31.831

PASSIF

Billets en circulation	17.254	17.176	17.781	17.603	17.691	17.655	17.596	18.665
Dépôts	8.927	10.555	10.338	9.701	10.170	10.552	10.032	10.571
a) institutions de crédit (y compris les Offices des Chèques et des Epargnes Postaux)	6.922	8.254	7.831	7.521	8.153	7.941	8.139	8.870
b) déposants officiels	1.811	2.101	2.296	1.982	1.804	2.402	1.691	1.454
c) autres déposants intérieurs	194	200	211	198	213	209	202	247
Engagements résultant de transactions avec l'étranger	814	829	869	932	975	788	707	749
dépôts étrangers	508	528	586	574	536	363	300	352
autres	306	301	283	358	439	425	407	397
Fonds de prévision	672	672	672	672	672	671	671	671
Capital social	290	290	290	290	290	290	290	290
Réserves	522	522	522	522	522	522	522	522
Autres passifs	70	65	285	267	298	333	232	363
	28.549	30.109	30.757	29.987	30.618	30.811	30.050	31.831

BANQUE NATIONALE SUISSE
(millions de francs suisses)

86⁸

Rubriques	1959 6 juin	1959 7 juillet	1959 7 août	1959 7 septembre	1959 7 octobre	1959 7 novembre	1959 7 décembre	1960 7 janvier
ACTIF								
Encaisse or	8.275	8.269	8.333	8.285	8.221	7.903	7.860	7.850
Devises	469	519	406	391	396	394	387	560
Portefeuille effets sur la Suisse	45	45	46	46	45	44	51	58
<i>Effets de change</i>	45	45	46	46	45	44	51	58
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur nantissement	9	7	8	7	8	8	9	31
Titres	44	44	44	44	44	44	44	44
<i>pouvant servir de couverture</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>autres</i>	44	44	44	44	44	44	44	44
Correspondants :	12	14	14	16	12	12	12	16
<i>en Suisse</i>	7	7	9	9	7	8	7	9
<i>à l'étranger</i>	5	7	5	7	5	4	5	7
Autres postes de l'actif	30	33	31	34	34	36	40	36
Total ...	8.884	8.931	8.882	8.823	8.760	8.441	8.403	8.595

PASSIF

Fonds propres	51	51	51	51	51	51	51	51
Billets en circulation	5.616	5.671	5.679	5.713	5.774	5.821	6.042	6.077
Engagements à vue	3.034	3.023	2.965	2.872	2.745	2.378	2.117	2.273
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	2.642	2.651	2.623	2.521	2.375	2.105	1.897	2.033
<i>Autres engagements à vue</i>	392	372	342	351	370	273	220	240
Autres postes du passif	183	186	187	187	190	191	193	194
Total ...	8.884	8.931	8.882	8.823	8.760	8.441	8.403	8.595

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION (*)
(au 31 décembre 1959)

86⁹

(en % depuis la date indiquée)

Allemagne	23 octobre 1959	4,—	Grande-Bretagne	20 novemb. 1958	4,— ⁴
Autriche	23 avril 1959	4,50	Grèce	1 ^{er} mai 1956	10,—
Belgique	24 décemb. 1959	4,— ¹	Irlande	27 novemb. 1958	4,25
Congo belge et Ruanda-Urundi	3 août 1959	4,50 ²	Italie	7 juin 1958	3,50
Danemark	19 septemb. 1959	5,— ³	Norvège	14 février 1955	3,50
Espagne	7 août 1959	6,25	Pays-Bas	16 novemb. 1959	3,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	11 septemb. 1959	4,—	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Finlande	1 ^{er} mars 1959	6,—	Suède	3 mai 1958	4,50 ⁵
France	23 avril 1959	4,—	Suisse	26 février 1959	2,—
			Turquie	6 juin 1956	6,—

(*) Canada : depuis le 1^{er} novembre 1956, taux d'escompte fixé le jeudi de chaque semaine.

¹ Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

² Depuis le 11 janvier 1960 : 5 %. Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

³ Depuis le 26 janvier 1960 : 5,50 %.

⁴ Depuis le 21 janvier 1960 : 5 %.

⁵ Depuis le 15 janvier 1960 : 5 %.

III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

87

Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	31 octobre 1959		30 novembre 1959		31 décembre 1959		Passif	31 octobre 1959		30 novembre 1959		31 décembre 1959	
		%		%		%			%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	1.123.718	33,3	1.173.832	33,5	1.164.703	33,7	I. Capital :						
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	62.568	1,8	49.139	1,4	105.764	3,1	Actions libérées de 25 %	125.000	3,7	125.000	3,6	125.000	3,6
III. Portefeuille réescomptable	863.350		923.818		859.033		II. Réserves :	22.606	0,7	22.606	0,6	22.606	0,7
1. Effets de commerce et acceptations de banque	12.886	0,4	11.825	0,3	12.995	0,4	1. Fonds de Réserve légale	9.263		9.263		9.263	
2. Bons du Trésor	850.464	25,2	911.993	26,0	846.038	24,5	2. Fonds de Réserve générale ...	13.343		13.343		13.343	
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	18.751	0,6	19.295	0,6	20.699	0,6	III. Dépôts (or) :	1.499.867		1.719.399		1.750.706	
V. Dépôts à terme et avances :	392.318		503.096		378.972		1. Banques centrales :						
a) à 3 mois au maximum	344.313	10,2	454.940	13,0	328.962	9,5	a) de 6 à 9 mois	—		—		—	
b) de 3 à 6 mois	12.530	0,4	48.156	1,4	48.591	1,4	b) de 3 à 6 mois	134.001	4,0	158.127	4,5	168.912	4,9
c) de 6 à 9 mois	35.475	1,0	—	—	1.419	0,0	c) à 3 mois au maximum	541.437	16,0	617.230	17,6	606.476	17,6
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	d) à vue	707.463	20,9	830.081	23,7	821.213	23,8
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	2. Autres déposants :						
VI. Autres effets et titres :	848.520		763.701		853.651		a) de 6 à 9 mois	—		—		—	
1. Or :							b) de 3 à 6 mois	5.883	0,2	5.893	0,2	5.894	0,2
a) à 3 mois au maximum	34.703	1,0	34.259	1,0	24.356	0,7	c) à 3 mois au maximum	31.131	0,9	31.132	0,9	31.142	0,9
b) de 3 à 6 mois	19.003	0,6	81.962	2,3	104.127	3,0	d) à vue	79.952	2,4	76.936	2,2	117.069	3,4
c) de 6 à 9 mois	115.589	3,4	52.749	1,5	36.666	1,1	IV. Dépôts (monnaies) :	1.527.947		1.429.042		1.346.073	
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	1. Banques centrales :						
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	a) à plus d'un an	—		—		—	
2. Monnaies :							b) de 9 à 12 mois	—		—		—	
a) à 3 mois au maximum	412.931	12,2	376.127	10,7	478.185	13,9	c) de 6 à 9 mois	105.854	3,1	—		—	
b) de 3 à 6 mois	114.463	3,4	132.304	3,8	180.469	5,2	d) de 3 à 6 mois	120.442	3,6	268.132	7,6	267.651	7,7
c) de 6 à 9 mois	125.143	3,7	57.743	1,7	1.527	0,1	e) à 3 mois au maximum	872.997	25,8	759.810	21,7	870.915	25,2
d) de 9 à 12 mois	776	0,0	6.419	0,2	8.242	0,2	f) à vue	33.199	1,0	16.829	0,5	17.920	0,5
e) à plus d'un an	25.912	0,8	22.138	0,6	20.079	0,6	2. Autres déposants :						
VII. Actifs divers	768	0,0	1.158	0,0	1.238	0,0	a) de 9 à 12 mois	—		—		—	
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68.291	2,0	68.291	2,0	68.291	2,0	b) de 6 à 9 mois	318	0,0	319	0,0	322	0,0
Total actif ...	3.378.284	100,0	3.502.330	100,0	3.452.351	100,0	c) de 3 à 6 mois	61.213	1,8	61.365	1,7	30.726	0,9
							d) à 3 mois au maximum	308.721	9,1	293.833	8,4	121.236	3,5
							e) à vue	25.203	0,8	28.754	0,8	37.303	1,1
							V. Divers	37.084	1,1	40.503	1,2	42.186	1,2
							VI. Compte de profits et pertes :	9.280	0,3	9.280	0,3	9.280	0,3
							Report à nouveau	9.280		9.280		9.280	
							VII. Provision pour charges éventuelles	156.500	4,6	156.500	4,5	156.500	4,5
							Total passif ...	3.378.284	100,0	3.502.330	100,0	3.452.351	100,0

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)					Dépôts à long terme :	228.909	228.909	228.909
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221.019		221.019		1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	152.606	152.606	152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		2. Dépôt du Gouvernem. allemand	76.303	76.303	76.303
Total ...	297.200		297.200		Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68.291	68.291	68.291
					Total ...	297.200	297.200	297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataires-trustees ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

TABLE DES MATIERES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

MARCHE DE L'ARGENT.

Ia. — Taux officiels d'escompte et de prêts	2
Ib. — Taux de l'argent au jour le jour et à très court terme	2
Ic. — Taux des certificats de trésorerie	2
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	4
III. — Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	8
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission	86°

METAUX PRECIEUX.

Cours des métaux précieux	9
---------------------------------	---

MARCHE DES CHANGES.

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ¹
---	-----------------

MARCHE DES CAPITAUX.

I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles	16
V. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales : Tableau rétrospectif	17 ¹
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20

FINANCES PUBLIQUES.

I. — Situation de la Dette publique	25 ¹
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³
IV. — Rendement des impôts	26

REVENUS ET EPARGNE.

I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises : Tableau rétrospectif	30 ²
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite : Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Epargne	31
III. — Indice des rémunérations horaires brutes des ouvriers	32

MOUVEMENT DES AFFAIRES.

I. — Activité des Chambres de Compensation : Mouvement du débit	35
II. — Mouvement des chèques postaux	36

PRIX.

a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²
c) Indices des prix de détail en Belgique	46

PRODUCTION.

I. — Indices de l'activité et de la production industrielle	50
II. — Combustibles et produits métallurgiques	55 ¹ et 55 ²
III. — Produits textiles	56 ¹
IV. — Produits divers	56 ²
V. — Energie électrique	58
VI. — Gaz	59

CONSOMMATION.

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100	65 ² et 65 ³
II. — Consommation de tabac	66
III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67

TRANSPORT.

I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹
b) wagons fournis à l'industrie	70 ²
c) trafic :	
1° trafic général	70 ³
2° grosses marchandises	70 ⁴
A) ensemble du trafic	
B) service interne belge	
II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴
III. — Mouvement des ports :	
a) Port d'Anvers	71 ¹
b) Port de Gand	71 ²
IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72

COMMERCE EXTERIEUR.

Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)	75
---	----

CHOMAGE.

I. — Chômage complet et partiel	81 ¹
II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 ²
III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81 ³
IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.

I. — Belgique et Congo belge :	
Situations globales des banques	85 ¹
Banque Nationale de Belgique :	
Situations hebdomadaires	85 ²
Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
Situations mensuelles	85 ³
Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ⁴
Stock monétaire intérieur	85 ⁵
Bilans intégrés des organismes monétaires	85 ⁶
Origines des variations du stock monétaire	85 ⁷
II. — Banques d'émission étrangères.	
Situations :	
Banque de France	86 ¹
Bank of England	86 ²
Federal Reserve Banks	86 ³
Nederlandsche Bank	86 ⁴
Sveriges Riksbank	86 ⁵
Banca d'Italia	86 ⁶
Deutsche Bundesbank	86 ⁷
Banque Nationale Suisse	86 ⁸
Taux d'escompte	86 ⁹
III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87